ROME 11 MARS

PRIX DE L' ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15
L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE, LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 30 f. . SIX MOIS 17 f.

BUREAU DE LA DIRECTION RUE -- DE LA CROIX N. 14. --

LE CAPITOLE

ANNÉE 1848 N.° 1

PRIX DE L' ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15 f.
L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS LES PAYS NON NOMMÉS
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 40 f. . . . SIX MOIS 22 f.

AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

JOURNAL RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PARAISSANT **DEUX FOIS** PAR SEMAINE

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST; METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

RELIGION CATHOLIQUE ET NATIONALITÉS! | **ALLIANCES** LA FRANCE, L'ITALIE, L' ESPAGNE ! | **PIE IX** OU L'AUTORITÉ UNIE A LA VRAIE LIBERTÉ !

PRIÈRE ET SALUTS !

— *Notre Prière* ! — *Mais pour qui*? — Comme si tous, déjà, vous n' aviez pas nommé l' incomparable mortel, en faveur du quel elle est faite ! . . —

Oui, *Elle* fut murmurée par notre coeur, le 17 Juin de l' année 1846, au moment même ou, perdu dans la foule qui encombrait la vaste esplanade du Quirinal, nous vîmes avec le délire de la joie tomber la porte extérieure du Conclave, qui livrait passage a l'Elu du Seigneur.

Jour à jamais marqué dans la mémoire d'un homme! Ne vous semble-t-il pas encore voir ce tendre Monarque et Père, aussi bien que magnanime Pontife Suprême, avec sa figure a l' aspect angélique, nous apparaissant pour la première fois, comme du milieu d' un nuage, et prenant place, au milieu de nous, entre ciel et terre?

Vaincu par une trop grande émotion, ses jambes chancèlent, ses bras n' ont plus assez de force pour monter vers les cieux et sa voix expire sur ses lèvres, laissant aux larmes, qui perlent de ses yeux, le soin de nous parler plus éloquemment encore.

Nous-mêmes, sujets ou enfants, enfants et sujets tout-ensemble, n'avons-nous pas eu besoin, aussi, de chercher un appui les uns contre les autres? Et nos mains *fatiguées* de se rencontrer pour applaudir, ne sont-elles pas retombées, inertes, sur nos flancs; tandis que notre gosier desséché par tant de chaleureux vivats, ne se *prêtait* plus à articuler des sons? . . .

C' est que Pie IX, illuminé d' en-haut, avait lu dans l'esprit et dans le coeur de ses sujets, dans l'esprit et dans le coeur de ces quelques enfants de son innombrable famille spirituelle, les plus heureuses dispositions à vivre en paix, soumis et reconnaissants, sous son sceptre d' amour et de charité; — comme nous tous, invinciblement dominés par un de ces indicibles pressentiments, qui sont encore une autre inspiration divine, nous avions vu, et ses mains répandant avec profusion tous les biens de la terre, et son coeur s' épanchant en eau limpide et pure, pour que nous pussions tous prendre notre part des uns, et boire tous ensemble a cette fontaine de vie éternelle, toutes les fois que les rayons du soleil s'appesantiraient trop sur nos têtes, toutes les fois que nous ne rencontrerions que des sables arides dans le désert du pélérinage !

Aussi, ne nous demandez pas si nous l' avons [illegible] Quand nous ne l'avons pas redite au lever de l'aurore, le crépuscule n' a jamais disparu de devant nos yeux, sans qu' elle se soit formée en doux murmure au fond de no re coeur —C'est-que jamais jour ne s'est écoulé, depuis, sans que nous n' ayions entendu de la bouche de Pie IX une nouvelle parole de vie, sans qu' il ne nous ait été donné d'enregistrer un nouvel acte de félicité pure. Jusque-la, qu'un jour, ainsi qu'il conste par la poésie ci-jointe, ne pouvant plus la concentrer au dedans de nous-même, nous avons du prendre la lyre pour la chanter sous le soleil de l' humanité. Et aujourd'hui, vous le voyez de vos yeux, notre journal le Capitole s' échappe de nos mains pour aller l'apprendre aux échos du soleil levant, afin que ceux-ci la redisent à tous les échos du soleil couchant. Nous mourrons, il est vrai, à la peine; mais comment ne pas épancher au dehors tout ce qui s' est entassé de reconnaissance et d'amour dans notre coeur; et comment empêcher l'irruption de cette mer d' idées qui bouillonne dans notre cerveau? N'importe! de plus vaillants efforts succéderont a nos faibles élans, et le Capitole vivant, sans nous, ne sera jamais un fils à dégénérer de son Père . . — Maintenant, nos Saluts! —

Mais ils s'adressent a tout le monde; c' est-à-dire qu'ils sont pour Rome entière comme pour toute l' Italie . . . — Saluts si sincères et si profondément sentis qu' on peut bien les accepter pour l'accolade de l' amitié et pour l' étreinte du frère. Car, depuis quatre ans, bientôt, que nous recevons l'hospitalité de la part de cette glorieuse nation, nous avons eu, cent fois, l' occasion de nous convaincre qu' elle était aussi noble, aussi généreuse que celle donnée par la France . . .jusqu' à nous considérer comme un enfant de plus, au sein de la même famille.

A ces premiers saluts, nous devons joindre l'expression du plus respectueux hommage envers les dignes Ministres qui entourent le trône Pontifical, comme envers les honorables membres de la Consulte, ainsi qu' à l' égard de l' illustre Compagnie du Sénat, formée à la fois, de tout ce que l' Aristocratie romaine a de plus respectable et de plus respecté, de tout ce que la Magistrature a de plus éclairé et de plus intègre; enfin, de tout ce que la science, l'industrie et les arts ont de véritables hommes d' élite. Les uns et les autres, chacun d'après leurs dispositions naturelles sont dans la ferme résolution de faire les plus énergiques efforts pour aider l' immortel Pie IX dans ses réformes communales, politiques et sociales; et ce sera toujours une raison à nos yeux, pour qu' en toute rencontre, nous leur fassions l' ovation, qu' ils méritent.

Vous-même, brillante et majestueuse garde civique, vous ne serez jamais oubliée dans notre juste répartition de louanges. C' est que tout le monde repose en paix sous l' égide de vos cohortes. Nul d'entre vous, nous le savons, n' est a la frontière, et, cependant, derrière ce rempart qui ne semble pas défendu, le calme et la paix ne nous quittent point; parce qu' un seul mouvement des lèvres de vos valeureux chefs, transporterait magiquement devant l'ennemi une armée où se trouve le courage, la fortune et la majesté de Rome! —

Enfin, nos saluts vous reviennent de droit . . .

UNE PREMIÈRE ANNEE DE PONTIFICAT

P I E IX,

OU
LA PAPAUTÉ AU DIX-NEUVIEME SIÈCLE!

Pourquoi, depuis un an, qu'Elle est entrée en fête,
Rome conserve encore et les fleurs sur sa tête,
Et la lyre en ses mains,
Et pourquoi l'*Univers*, ému de tant d'ivresse,
Se lève pour répondre a sa vive allegresse,
A ses accens divins?

-- Par hasard, un *Brutus* quelque *Cesar Auguste*,
Retournant au grand jour de la nuit des tombeaux,
Ici produirait-il cet élan noble et juste,
Par tout, se ferait-il saluer en héros?

-- *Non, non* morte et *bien morte* est la *Gloire païenne*!
Elle a cedé le *Trône* à la *Vertu chrétienne*
Qui se montre à nos yeux sous forme d'*une Croix*,
Et parle au *Vatican* . . . son *infaillible voix* ! !

Maintenant, demandez aux pages de l'histoire,
Si *Rome* a jamais mieux servi sa propre gloire
Devant l'Humanité,
Que depuis l'*ère heureuse*, ou, deposant le glaive,
Elle a porté, *par-tout*, la *douce Paix* ou trêve
D'un *Dieu crucifié*!

Aujourd'hui, que voit-on sur notre terre immense ?
Les *peuples* et les *rois* s'y tiennent en présence,
Trop *oublieux* d'amour,
Les *uns* armes de fers, les *autres* de colère . . .
Demandent à l'envi le signal de la guerre
Pour *frapper sans retour*! --

Eh bien! Le *Ciel* encor, dans ce peril extrême,
A repris en pitié cette terre qu'il aime, --
Malgré ses noirs forfaits,
Et la *Croix*, de nouveau, reluit au *Capitole*,
Lorsque du *Vatican* redescend la *Parole*
De *Bonheur* et de *Paix* --

Oh! le jour que MASTAI monta sur ce Pinacle
Rien n' annonçait encor le consolant spectacle,
Dont nos yeux sont témoins,
Cependant, *qui de nous*, comme mon coeur l'atteste,
N'a point dit, *apprenant Sa parente celeste*
NOUS VIVRONS PAR SES SOINS ! ! !

Jean, précurseur, ou *Jean*, disciple du *Messie*,
Tel est le nom béni, joint au nom de *Marie*,
Qu' il reçut au berceau
Tant il est vrai que *Dieu*, dans sa Toute-puissance,
Toujours, à *quelques traits*, désigne par avance
Un Prophète nouveau!

Il nous fallait un *Jean*! Alors qu'un gout funeste
Precipite nos pas, loin du chemin celeste,
Dans le bourbier mondain

Pour nous remettre *tous* dans la voie la plus sure,
Et nous purifier de la moindre souillure
Dans les eaux du Jourdain.

Il nous fallait un *Jean*! -- à l'aspect de la haine
Qui germe dans nos *coeurs*, les etreint, les entraine
Et la nuit et le jour,
Afin que, l'apprenant sur le *sein* de Dieu *même*,
Il put nous enseigner cet Oracle suprême
DU MUTUEL AMOUR!

Et qui mieux que *Marie*! -- au milieu de ce monde,
Où la coupe des maux pour nous tous surabonde,
Sans aucun bien réel,
Peut venir au *secours* de l'humaine nature,
Calmer toute souffrance, adoucir la blessure
Qui ne guérit qu'au ciel?

Merci donc, ô *mon Dieu*! Merci du triple gage,
Par lequel, à nos yeux, se depeint *ta bonté*!
Mais, *nous t' en conjurons*, achève ton ouvrage,
En donnant a MASTAI pleine longevité --

Laisse-*Le* parmi nous! -- Qu'il vive sur la terre,
Jusqu à ce que nos *coeurs* soient unis dans la *Foi*!
S' *Il* nous manquait trop tôt -- *Notre Ange tutelaire*,
Jamais nous ne serions des *Fils*, dignes de *Toi* ! ! !

Rome 17 *Juin* 1847.

à vous, chers et vaillants athlètes de la presse romaine et italienne. Ah! si, jamais vos rudes travaux n'étaient ni compris ni récompensés, nous, qui savons par expérience tout ce qu'il faut avoir de grandeur d'ame, tout ce qu'il faut savoir s'imposer de privations et de sacrifices pour creuser nuit et jour dans sa cervelle, au profit de l'humanité, nous serions le premier à vous rendre justice. — Qu'il nous soit donc permis de vous tendre une main amie, de voir la vôtre s'empresser de la recontrer, afin qu'une fois liées entr'elles, nos joues ne tardent pas à se rapprocher par un sentiment de fraternité, pendant que nos voix se marieront ensemble pour nous appliquer mutuellement, cette conclusion d'un grand écrivain:

— « Le journal n'a jamais commis de fautes, sans en être puni. C'est pour cela que ses propres intérêts doivent le porter à servir la vérité et la justice. Sa force est une force d'opinion. Quand il égare l'opinion ou qu'il s'égare avec elle, la réaction des idées lui est fatale. —

Honneur donc à ceux, dans quelque opinion qu'ils soient placés, qui se souviennent et qui rappellent au public que la presse a une noble mission, alors qu'elle est devenue pour tant de gens un déplorable brocantage. Ceux-là, en l'honorant eux mêmes, honorent la presse, et, la couvrant de l'autorité de leurs noms et de leurs caractères, ils la protégeront seuls un jour contre la réaction de l'opinion publique! —

— PREMIER JOURNAL FRANÇAIS DE ROME. —

Nous définissons le *Journal* — une Puissance condamnée à marcher en s'appuyant tour-à-tour sur des instruments purs ou souillés, glorieux ou couverts d'opprobres, dans le but de satisfaire à un besoin aussi ancien que le monde; le besoin de savoir, autrement dit: *la curiosité*, ce vif aiguillon de l'intelligence humaine. De là, aussi, les motifs de sagesse qui n'ont permis à aucun journal français de sortir des presses de Rome, jusqu'à ce jour; mais de là, encore, la meilleure de toutes les garanties pour les abonnés du Capitole, aux yeux desquels il doit paraître manifeste que son existence tient à des raisons non moins sages.

En effet, Rome, en tant que tabernacle d'Aaron, dans lequel repose et brille la *vérité* immortelle, la *vérité* de tous le temps, la *vérité* applicable à tous les lieux, la *vérité* grosse de tous les biens nécessaires à l'individu, comme aux masses . . . peut-elle servir de rendez-vous à tous les partis, à toutes les passions, afin qu'ils s'y débattent à l'aise et se frappent mutuellement d'estoc et de taille?

En d'autres termes: Convient-il que Rome cesse de se montrer aux yeux de l'humanité, comme le perpétuel foyer d'où la Foi éclaire le monde; comme le centre unique où vient converger la vie de tout le globe terrestre; comme la mère incomparable, toujours si attentive aux plaintes des opprimés, aux souffrances des malheureux? . . —

C'est que nous tous, français, nous sommes, plus que tout autre peuple, sujets aux excès de l'esprit, et nous ne savons nullement résister à l'enthousiasme. Or, de l'enthousiasme à l'impétuosité, il n'y a pas loin; de sorte que l'impétuosité, surexcitée par une passion quelconque, rompt bientôt l'équilibre dans l'intelligence, exalte l'imagination d'autant que la raison s'amoindrit, que le jugement s'altère; et le génie se trouve remplacé par le délire. Encore un pas; c'est-à-dire vienne le moment déplorable où la chimère détourne de la réalité, et l'on tombe au plus profond de l'abîme!

Or, connaissez-vous beaucoup d'hommes, peu susceptibles de s'habituer aux oeuvres de l'imagination? En savez-vous un grand nombre d'autres, incapables de se plaire dans ces régions infinies où l'esprit en délire crée de ces existences fabuleuses, chargées de plaisirs, entourées de splendeurs? Conséquemment, s'il est naturel à l'homme de finir par se dégoûter de ce qui doit faire simplement sa joie et son envie dans la réalité des choses; pourquoi de malheureux écrivains se donneraient-ils rendez-vous à Rome pour frapper la Société d'une mort violente et ignominieuse . . . à Rome. — *Elle*! qui a enfanté cette même société à la plus glorieuse vie, et qui possède dans son sein de quoi la lui conserver éternellement? —

Nous-même, jamais il ne nous fût venu la pensée de créer ce Journal, si nous n'avions pu compter sur nos forces pour n'être jamais un sujet de scandale à la Ville-Sainte, et pour ne porter au dehors aucune parole qui ne soit une parole de vie.

C'est, parce que, sans avoir, il est vrai, sur notre physionomie un peu de cette huile que l'âme du juste répand sur le visage; mais, aussi, sans qu'elle soit empreinte de ce fiel que tant d'autres portent extravasé sur leurs traits, — nous avons pris sur notre repos et sur nos veilles, le soin d'une oeuvre de cette nature. C'est, parce que notre plume a toujours encensé le Dieu adoré par nos pères, que nous pouvons prendre l'engagement envers le public de ne jamais ,la laisser rendre un vil hommage aux divinités du siècle, ni prêter un concours infâme à l'injustice, à l'erreur et à l'oppression. — C'est enfin, parce que le Ciel nous a doué des qualités de l'esprit, des sentiments du coeur, qui dirigent l'homme dans le sentier de l'honneur et des devoirs, que nous croyons pouvoir compter d'y marcher sans relâche et d'une manière invariable.

D'ailleurs, quelle plus belle occupation que la nôtre! — La société actuelle est, à proprement parler, le Lazare mort de l'Evangile. S'il a été miraculeusement donné à notre bien-aimé Pontife et Père le pouvoir de la rappeler à la vie, nous tous, par zèle et par dévouement, nous venons la délier des liens, qui la retiennent encore dans le suaire, afin qu'elle se lève librement, qu'elle marche et agisse.

C'est que, bien différent de Napoléon, qui devait être vaincu, au dire du fameux Pitt, dès qu'on aurait surpris le secret de ses victoires . . . Pie IX, triomphera par tout où il sera connu; parce que son talisman à lui . . . c'est la Croix!

Eh bien! qui mieux que la littérature française peut promener Pie IX, sur toute la surface du globe; c'est-à-dire, qui mieux qu'elle peut favoriser les desseins de Dieu, dont l'infinie miséricorde se manifeste à nos regards par le plus éclatant de ses dons? Est-ce que c'est envain qu'on parle notre langue, partout; ou du moins, qu'on la comprend par-tout? Est-ce-que c'est en vain, aussi, que le travail de nos plumes est traduit en tous lieux et qu'en tous lieux il porte l'esprit bon ou mauvais de la France? Laissez-nous donc la confiance de voir bientôt tous les peuples profiter des paroles et des actes de l'immortel Pie IX, que nous voulons semer à tous les vents qui soufflent de l'Orient et de l'Occident?

Voyez ce que Dieu a fait pour cela! Il a donné à la France la terre et la pensée. La terre ouverte à toutes les nations, la pensée sympathique à toutes les souffrances. Et cependant, aujourd'hui, combien de nains fanfarons ne l'ont-ils pas rapetissée à leur taille? Que d'agioteurs, de sophistes et de bavards l'ont avilie avec eux? . . N'importe! quand on a par devers soi un passé glorieux bien que le présent fasse monter la rougeur au front, jamais on ne doit désespérer d'un avenir plus glorieux encore: témoins Rome et l'Italie!

C'est donc Dieu qui a fait de la France la grande salle d'hospitalité . . quand même! et c'est le même Dieu qui veut aujourd'hui l'asseoir rêveuse à l'ombre du pampre, afin que bientôt, la coupe à la main, elle porte au monde le toast de la fraternité! —

En douteriez-vous, Romains? En douteriez-vous, Italiens? Vous tous, nos amis et nos frères de tous les siècles? Mais alors, pourquoi vingt fois, déjà, dans vos nobles élans de renaissance, avez-vous chaudement exprimés des regrets, que nous réunumerons en ces mots: « *Pie IX, n'étend ses bras qu'à demi pour bénir et pour être béni;* parce que la France, cette fille-aînée de Rome n'est plus avec sa mère? Et, cependant, ce ne sont pas les bras de la France, ce ne sont pas, non plus, ses canons que vous regrettez; car, aujourd'hui, les plus rudes remparts sont sans assises devant le souffle de Dieu; et la mitraille la mieux nourrie, la plus long-tems entretenue, sans valeur aucune, devant ce même souffle. —

— Que regrettez-vous donc?

Vous regrettez une grandeur qu'aucune humiliation n'arrachera jamais à la France . . . la grandeur de son génie! — De ce génie qui doit, aujourd'hui, s'inspirer de l'esprit de Pie IX, se retremper dans le coeur de Pie IX, afin de porter partout la grande nouvelle et la riche espérance, sous le soleil de l'humanité.

CONSIDÉRATIONS

Le Prospectus du Journal le Capitole n'ayant pas été imprimé comme il avait été écrit, son directeur regrette de n'être entré en communication de pensées avec ses lecteurs que d'une manière imparfaite. S'expliquera-t-il davantage, aujourd'hui? c'est impossible! Le public a besoin d'attendre les cinq premiers numéros pourque la ligne politique et sociale de ce Journal lui soit parfaitement connue. Dans ce premier numéro nous devons nous borner à faire connaissance avec nos lecteurs, à établir quelques unes de nos dispositions de zèle et de dévouement envers la société; enfin, à remercier la noble et généreuse nation qui ne nous a pas seulement donné l'hospitalité, mais encore permis à notre langue de s'impatroniser chez elle. D'ailleurs, les paroles qui forment la division du Journal et qui doivent toujours en décorer le fronton, parlent suffisamment à l'esprit pour que personne ne se méprenne sur nos tendances et sur nos idées.

En effet, que veut dire ce premier exposé: *Religion Catholique et Nationalités*? — Il veut dire qu'il n'y a pas, qu'il ne peut y avoir d'autre intermédiaire entre le Créateur et sa créature . . . que l'Eglise; et que chaque peuple a sa *raison d'être*, c'est-à-dire sa place marquée sous le soleil, que nulle puissance humaine ne peut lui contester et encore moins lui ravir. Ce qui fait que nous nous réjouirons toujours avec l'Italie de sa propre résurrection, comme nous gémirons avec la Pologne, jusqu'à ce quelle compte, de nouveau, parmi les nations.

Que veut dire ce second exposé: *Alliances*, d'une part, et *la France, l'Italie et l'Espagne*, se donnant la main, d'autre part? — Il veut dire que l'heure a sonné pour l'humanité de réaliser en elle cette prophétie: *fiet unus pastor et unum ovile*. Il signifie que la France, l'Italie et l'Espagne, en possession, déja, des biens qui résultent du principe religieux, sur lequel elles reposent, doivent se retremper de plus en plus dans ce principe de vie, afin de progresser indéfiniment dans le bien-être, — mais se serrer toujours entr'elles de manière à se prêter un mutuel appui, pour qu'elles remplissent la haute mission d'initier les autres peuples à la liberté et au bonheur.

Que veut dire, enfin, ce dernier exposé: *Pie IX, ou l'Autorité unie à la vraie Liberté*? — Il veut dire que le Pontife par excellence nous a été envoyé du Ciel « *Homo missus à Deo* » pour personnifier en lui le *principe d'ordre* sous le quel nous devons marcher pour arriver à ce double but; de sorte que, la liberté, cessant d'être un épouvantail pour les peuples, va être désirée par eux comme la véritable fille céleste, ayant pour compagne inséparable, son immortelle soeur . . . *la Verité*!

Donc, le Journal le Capitole n'a qu'à se poser en face de notre siècle, que nous appellerons le siècle de Pie IX, et à pénétrer assez avant dans l'esprit et dans le coeur de cet incomparable Pontife, pour en extraire un code politique et social qui ne puisse jamais être contredit, mais toujours en rapport avec ses paroles et avec ses actes!

C'est pour cette raison, que vous allez le voir entrer en matière, dans le prochain numéro, en vous disant qu'il est en nous un besoin impérieux de croyance, au quel nous tenterions en vain de résister. Ensuite, il vous exposera la formule de ce code, et vous attendrez le numéro suivant pour vous demander s'il avance quelque chose qui répugne, le moins du monde, à votre intelligence. Enfin, un cinquième numéro définira à vos yeux ces mots de liberté, de patrie, de nationalité, qui forment tout le vocabulaire de la société actuelle; et si toutes ses paroles sont acceptables, dans votre jugement, vous le saluerez de la voix et du geste, afin qu'il marche toujours, renversant par la force de la logique ce qui nous a désumis jusqu'à ce jour, mais établissant par la même force ce qui doit présenter l'humanité, comme un seul homme.

NOUVELLES DE ROME

Il est d'usage, à Rome, que les prédicateurs de la station du carême se rendent, avant de la commencer, auprès du Très Saint Père, pour en recevoir la bénédiction. Cette année, Pie IX. leur a tenu un langage si plein d'onction, que nous regrettons de ne pouvoir le rapporter textuellement; mais comme le sens des propres paroles de Sa Sainteté nous a été communiqué, on nous permettra de le reproduire de la manière suivante:

„ — Mes enfants, c'est bien de votre part, de venir, avant de commencer vos travaux Apostoliques, implorer la force de ce Dieu qui m'a chargé de vous la communiquer. S'il est vrai, comme l'a dit un écrivain profane, que l'éloquence triomphe en raison des obstacles, quels amples succès n'allez-vous pas obtenir? Vous allez rencontrer des obstacles, par-tout. Les uns vous seront suscités par les peuples, eux mêmes; les autres par le malheur des temps. Là; ce sont ces quel-

ques perturbateurs de l' harmonie sociale, qui ne veulent entendre parler ni de gouvernement, ni de subordination à l'autorité légitime, et qui font un crime à autrui de la possession des biens de la fortune. Ici; ce sont les riches eux-mêmes qui, se trouvant offensés des conseils qu'on leur donne pour faire un bon usage de leurs richesses, s'irritent contre la sincérité de notre langage.

Par-tout, vous rencontrerez ceux qui sont assujettis à toutes les passions, et qui se révoltent toutes les fois qu' on nomme la vertu. Enfin, il n' y a pas jusqu' à ces esprits orgueilleux qui, croyant que le mal n'a pas déja pris assez de formes pour séduire, vont se creusant nuit et jour la cervelle pour inventer des doctrines encore plus désastreuses.

N'importe ! ne vous laissez pas décourager. Outre, que vous devez accepter comme vraie l'assertion de l'écrivain dont je viens de vous parler, vous devez vous rappeler encore que les Apôtres n' ont point commencé leur prédication sainte, sans rencontrer une partie des obstacles qui vous attendent. Ainsi courage ! Cependant, n'oubliez pas, qu' au milieu de vos constants efforts, vous avez un modèle à suivre : Jésus-Christ lui même, le sauveur du monde ! Lui, qui avait reçu de son Père céleste la mission de se proclamer la maître de toutes les nations, que fait-il d'abord ?

Il assemble le peuple et ses disciples sur la montagne; puis, leur parle à tous, non avec la menace dans les gestes, non avec l'épouvante des paroles, mais avec calme et de la manière de la plus affectueuse. Il leur prêche ces huit béatitudes, qui remplissent l'esprit d' admiration et qui font germer l'amour dans le coeur. Quant à ses disciples, il leur dit, en particulier, sous l' allégorie du sel et de la lumière, ce qu'ils doivent être, pour que leurs accents produisent de véritables fruits. Ensuite il leur recommande la prudence du serpent, leur enseigne à prier son Père qui est dans le ciel, et finit en se déchaînant contre les Scribes et contre les Pharisiens.

Faites en de même, de votre côté ! Commencez par charmer les peuples par la douceur de votre langage, enchaînez-les à l'entour de la chaire de vérité par l'expansion de vos sentiments affectueux, puis, tonnez contre le vice et anéantissez-le !

Oh oui! Fixez vos regards sur la conduite de notre divin Maître; formez-vous à l'école de ses exemples, et la vertu, qui en découle, secondant vos efforts, vous sanctifiera avec tous ceux qui vous attendent. Considérez le front de Jésus, et sachez être humble comme lui? Considérez sa bouche et apprenez à ne l' ouvrir que pour livrer passage à la voix de la vérité et de la Sainteté ! Considérez ses mains, toujours empreintes des stigmates, donnant la force qui protège et soutient! Considérez ses pieds, et appliquez votre esprit à suivre la voie sainte qu' ils ont tracée sur cette terre! Enfin, considérez son coeur, et renfermez-vous y tout entier, afin d' être réchauffés par lui et de vivre de son amour ! Oui, aimez Dieu et votre prochain en Dieu: . . . car tout le sacerdoce est là!

Mes enfants, partez donc avec courage! Allez généreusement entreprendre et conduire à son terme votre noble mission ! Recevez en l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ ! Il vous la donne par cette bénédiction qui doit être avantageuse pour vous, comme pour les fidèles que vous allez évangéliser! Ah ! qu' elle soit le prélude, la gage, la compensation de celle que vous recevrez un jour dans le royaume éternel de la béatitude!—»

ADRESSE PRÉSENTÉE A SA SAINTETÉ PAR LE SÉNAT ET LE CONSEIL DE ROME.

La sagesse qui dirige Vos actions et que respirent Vos paroles nous donnait une telle certitude que vous mettriez la dernière main aux réformes commencées, que les hâter par des pétitions, nous avait paru jusqu' à présent peu en harmonie avec la fidèle reconnaissance que nous professons, unanimement pour vous. Mais le coeur de Votre Sainteté qui dès le premiers temps de son Pontificat prévint en tout nos désirs, attend peut être qu' au milieu de tant de peuples qui invoquent une organisation plus stable des choses publiques, la voix du Sénat et du Conseil de Rome se fasse encore entendre. Voici donc devant vous, ô Père et Seigneur des âmes, cette Rome qui, il y a bien des siècles, mit fin aux guerres civiles et aux excursions des barbares en se couvrant de la protection apostolique; aujourd'hui, poussée par ses besoins, et encouragée par Vos bienfaits, elle demande que dorénavant son gouvernement soit constitué en forme représentative et parfaitement en rapport avec la civilisation moderne, de manière a ce qu' il dure non pas seulement autant que votre vie, mais encore autant que votre nom et votre gloire. Par un exemple sans précédents, vous avez établi des liens d'amitié entre les princes et leurs peuples, vous les avez invités à tempérer leur pouvoir, et vous n'avez pas voulu les devancer jusqu'au but, afin de laisser à chacun la liberté de l' atteindre ou de rester en arrière. Les princes italiens firent avec plaisir, ô Père, ce qu'ils savaient ne pas vous déplaire, et votre parole détruisit d'un même coup les excès de la force et les périls de la sédition. Ah! affermissez et sanctionnez ce que vous avez commencé. La puissance pontificale ne se borne point à l'état que vous gouvernez; vous avez autant de fils dévoués que le monde compte de croyants. Nul n'osera s'opposer à ce qui a la faveur de l' Eglise et la bénédiction de Pierre; les amants de la liberté ne pourront plus mépriser l'Eglise, et les fidèles ne craindront plus la liberté. Ces voeux ne sont point contraires à l'obéissance que nous vous avons jurée, à la foi apostolique que nous aimons à maintenir, mais dans ces coeurs qui vous sont dévoués, brûle un désir indicible de vous voir toujours adoré comme auteur du bonheur, et fondateur de la paix de l' Italie. Le peuple vraiment Romain, se confie entièrement et se repose en vous, en vous seul, en votre haute intelligence, en votre âme bienfaisante et loyale; il attend de Vous que les peuples de l'Italie se liguent promptement pour le maintien et la défense de la sécurité intérieure et de la dignité nationale; et si, dans quelques Villes, les strictes limites du droit furent dépassées, nous qui sommes non seulement les sujets du prince, mais encore les gardiens et défenseurs de la personne chérie d' un si bon Père, nous mettons dans la justice, dans la loi, dans l'ordre et la tranquillité, le salut et l' honneur de la patrie.

Du Capitole, 6 Mars 1848.

Le Sénat et Conseil de la Ville de Rome.

RÉPONSE DU S. PÈRE.

Les événements qui, je ne dirai pas, se succèdent, mais se précipitent, justifient suffisamment, M le Sénateur, la demande que vous me faites au nom de la Magistrature et du Conseil. Tout le monde sait que je travaille sans relâche à donner au gouvernement la forme la plus en harmonie avec les besoins actuels.

Tout le monde peut comprendre les difficultés que rencontre celui qui réunit deux grandes dignités, pour tirer d' une manière précise la ligne de démarcation entre les deux pouvoirs: et, ce qui, dans un gouvernement séculier se peut faire en une nuit, dans le gouvernement pontifical, ne peut se faire qu' après mûr examen.

Toutes fois je me flatte que dans peu de jours je serai en mesure d'annoncer, par un travail complet, un résultat qui, je l'espère, aura l' agrément de tous les hommes de bon sens et par conséquent de Vos Seigneuries et de la Commune.

Que Dieu bénisse Vos voeux et mes travaux ! et, dans l' espoir que la religion et les peuples en pouront tirer avantage, je ne cesserai de prier le dispensateur de tout bien, Celui qui tient entre ses mains les coeurs de tous les hommes, afin que nous puissions atteindre le double but qui conduit au vrai bonheur des peuples.

Lettre de Monseigneur Valerga, Patriarche de Jérusalem, adressée à Son Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat.

Em. Revme.

« Je profite d'un peu de liberté pour Vous annoncer mon arrivée à Jérusalem. Elle a eu lieu le 17 courant après un voyage assez heureux. En quittant Rome j'avais pris la résolution d'entrer dans la ville sainte de la manière la moins éclatante possible; mais on a déjoué mes intentions. Le Révérend Père Gardien, de concert avec les Consuls avait déjà écrit à Beyrouth pour faire connaître que les convenances exigeaient absolument que mon entrée se fit comme celle des personnages les plus distingués. Du reste il m'eut été impossible d'empêcher les démonstrations concertées d'avance. En abordant à Jaffa je trouvai les agents consulaires et toute la population qui m'attendaient sur le port. Outre les démonstrations des consuls et des habitants, le Pacha m'avait envoyé, de Jérusalem, des chevaux, des exprès pour me complimenter et une escorte de soldats.

« Une procession solennelle, précédée de la croix, a été organisée à la porte de la ville et m'a accompagné jusqu'à l'église du S. Sauveur; le Pacha a voulu qu'on me saluât par plusieurs coups de canon. Une foule immense de turcs, de schismatiques et aussi de juifs nous considéraient avec calme. D' ailleurs tout s'est passé avec ordre et tranquillité: jamais on n'avait vu une procession, protégée par la milice turque, traverser librement les rues de Jérusalem. »

Jérusalem 19 Janvier 1848.

— Le Gazette de Rome mentionne, dans son numéro 35 que le 28 du mois de février fut célébré un service funèbre pour le repos de l' âme du Commandeur Charles Torlonia, dans l' Eglise de S. André, au voisinage de l' Archi-hôpital du S. Sauveur, *ad Sancta Sanctorum.* L' Eglise avait été disposée avec pompe pour cette cérémonie lugubre, à laquelle assistaient, en grand nombre, les amis et les protégés de l' illustre défunt, nous voulons dire: les pauvres et les orphelins. En effet, tout le monde sait à Rome avec quelle sollicitude M.r le Commandeur prodiguait ses soins à ces infortunées créatures, exposées dans leur bas âge à tous les périls de la vie. Son zèle, et sa charité ne connaissaient point de bornes. Aussi, les larmes des pauvres qu' il soutenait de son vivant et qu' il soutient encore, même après sa mort, par les charitables dispositions de son coeur, sont le plus bel éloge qu' on puisse faire sur sa tombe.

Après la Messe, chantée solennellement; les directeurs de l'Etablissement en firent célébrer d'autres, jusqu' à midi. C' est que M.r le Commandeur était membre de la députation séculière, attachée à l'Archi-hôpital; et l' administration a prouvé par cet acte religieux comment elle sait récompenser les bienfaits de ses membres.

Parmi les personnes notables qui assistaient à ce service funèbre, nous citerons Monseigneur Teoli, aumônier de notre Bien-aimé Pontife et Père, député Ecclésiastique, le Prince Charles Doria, député séculier — succédant au défunt; enfin, les agents, les employés et les religieuses de l' Etablissement.

Son Eminence le Cardinal Mezzofanti, président de cette oeuvre, malgré le vif désir, qu' il en avait manifesté, n' a pu assister à la cérémonie, bien que déja elle eut été retardée, à cause de l' indisposition dont il souffre encore aujourd'hui. —

Nous avons dû profiter de cette occasion pour prévenir nos lecteurs que, non seulement, nous aurons à les entretenir quelques fois de ce véritable homme de bien; mais à encore remplir un devoir de justice à leurs yeux en nous expliquant, bientôt,

sur la malheureuse imprudence de la presse qui a frappé deux frères, à la fois: l'un dans son existence physique, et l'autre, dans son existence morale. Et cependant tous les deux, déja recommandables par le bien qu' ils avaient fait, avaient droit à de longs jours; à des jours de calme afin de pouvoir long-tems encore repandre leurs bienfaits. Heureusement , l' opinion publique revenue d' une première et déplorable erreur s' acquitte de plus en plus de ses devoirs de justice, et nous ne doutons plus que le Prince Torlonia, rendu bientôt à la joie qu' il mérite, non seulement ne retrouve son premier plaisir à opérer le bien, mais encore à faire revivre son trop infortuné frère, en le multipliant à l'entour de lui.

CHUTE DE LA DYNASTIE D'ORLÉANS. — Peu de paroles suffiront pour raconter comment la nouvelle en fut reçue à Rome. Chacun s'est rappelé comment elle avait vécu, et sa mort a été de celles qui ne sont accompagnées d'aucuns regrets. Ainsi, sauf ceux qui, chez nous, comme partout ailleurs, s'engraissaient par elle de la sueur publique, tout le monde s'est empressé de dire: Elle avait semé les vents, pourquoi n'aurait-elle pas recueilli les tempêtes ?

Les Français qui habitent Rome se sont conduits avec beaucoup de sagesse. Pour ne point troubler l'ordre qui règne dans la ville sainte, ils se sont abstenus de toute démonstration publique de joie, et ils ont dignement répondu, par la Circulaire suivante, aux témoignages de sympathie qui leur ont été prodigués par les Romains:

Dimanche soir 5 márs, Palais Mignanelli

» Les Français présents à Rome, profondément touchés des marques de sympathie que leur a donnée la jeunesse italienne à l' occasion des évènemens dont Paris vient d' être le théâtre, mais aussi pleins de respect pour l' ordse public et pour le gouvernement qui les accueille, voulant exprimer leur vive reconnaissance et éviter toute occasion de désordres, dont certaines personnes ne manqueraient pas de se prévaloir et de triompher, s' adressent avec confiance à la presse romaine pour la prier d' être auprès de cette glorieuse Cité l'interprète des sentimens qu' ils éprouvent. Puisse une sainte fraternité s' établir entre les deux grandes nations! Puissent-elles toutes deux marcher pleines d' amitié et de dévouement, au but commun, c' est-à dire, au progrès, á la réforme. á la liberté fondée sur l' ordre public et le respect des droits de tous! »

Le 7 du présent mois, l'écusson du gouvernement déchu fut enlevé de la porte de l'ambassade et le drapeau tricolore de la République mis à sa place. Deux jours après, un Service funèbre pour le repos de l'âme de nos malheureux frères a été célébré avec pompe dans notre belle église nationale dédiée à saint Louis. Le Cercle français, légalement établi à Rome, en faisait les honneurs. C'est sans doute pour satisfaire aux voeux de ses membres que la magnificence du catafalque a si bien correspondu à la grandeur des évènemens; que la garde civique a présidé elle-même au respect dû à la maison du Seigneur, et que messieurs les habitués des Cercles romains, du Cercle allemand et un grand nombre de dames ont trouvé les places qui leur étaient réservées.

Inutile de dire que prêtres et laïques polonais étaient confondus avec nous. Ce sont des frères que nous retrouvons partout, dans la joie comme dans la tristesse; sur le chemin de la gloire comme à l'entour d'un mausolée. Deux personnages, entre autres, que tout le monde a distingués avec une secrète joie dans la foule, sont venus joindre leurs prières aux notres. Ce sont les révérends pères Ventura et de Villefort. Le premier jouit à juste titre d'une réputation européenne; le second, Français d'origine, et doublement Français par l'esprit et par le coeur, est ce modeste religieux que chacun de nous dans son pélérinage à Rome, visite de préférence, soit qu'il ait des doutes à éclaircir ou des consolations à rechercher dans ses souffrances morales.

La loge à gauche du sanctuaire était occupée en avant par M. Rossi, M. et Mme de Broglie, un autre secrétaire, et, dans le fond, par monsignor de Brimond et le père Vaure.

Nous avons entendu murmurer à nos côtés qu'il y avait de l'inconvenance à affecter la distinctioa, en pareille circonstance. On disait que l'église Saint-Louis s'ouvrant pour une prière nationate, tout le monde devait entrer par la même porte, arriver au pied du même autel, s'agenouiller sur la même dalle.

Monsieur le chancelier Deflitz et son sécrétaire ont été plus sagement inspirés en venant s'asseoir au milieu de nous. Nous le signalons avec plaisir.

Notre place, à nous, était dans la chapelle de s. Louis, où nous avons rencontré peint sur la toile ce que l'on cherche en vain, depuis 58 ans; c'est-à-dire, le moyen de rendre la France heureuse et respectée. C'est un tableau représentant s. Louis, le sceptre d'une main, et la croix de l'autre. Puissent les hommes nouveaux qui nous gouvernent n'oublier jamais que là est toute la destinée de la France ! Nouvelle Judée dans l'ère moderne, elle a pour mission d' initier les autres peuples au bonheur et à la liberté. Mais aujourd'hui comme hier rien n' est possible que par la liberté. Mais aujourd'hui comme hier la religion est la seule base des sociétés; la religion est l' arôme qui empêche la liberté de se corrompre. C' est en Jésus-Christ que les hommes sont frères; c'est en Jésus-Christ qu'ils sont libres.

— MM. les Prêtres Polonais qui desservent l'Eglise de S.Claude, appartenant a la France, y célébreront un service funèbre pour le repos de l'âme de nos frères morts dans les derniers évènements, mardi prochain, 14 du courant. L' histoire donc a dit vrai, lorsqu' elle a appelé les Polonais . . . les français du Nord ! —

SARDAIGNE

— La Constitution a été publiée, à Turin le 4 mars. Si nous en croyons les feuilles piémontaises elle a été reçue avec, une satisfaction générale.

— La loi électorale a aussi été promulguée en Toscane, le 6 de courant.

NAPLES

8 *Février.* — Le différent survenu entre la Sicile et la Cour de Naples a définitivement reçu une solution, pendant la nuit du 6 au 7 courant dans un conseil des Ministres présidé par sa Majesté, qui se prolongea bien avant dans la nuit, et auquel assistaient lord Minto ainsi qu'un grand nombre de personnages éminents des deux parties du Royaume.

La Sicile sera régie par la Constitution de 1812. Un parlement sicilien se reunira le 25 mars, à Palerme, pour y apporter les changements convenables à notre époque. Les questions mixtes seront décidées par deux assemblées d'arbitres.

En attendant, M. Scavazzo, demeure provisoirement son représentant à Naples; Septime Ruggero est nommé Lieutenant Général de l'Ile.

Un vapeur anglais a été envoyé, en toute hâte le 7 au matin, pour annoncer cette décision et faire cesser les hostilités à Messine.

Lord Minto s' est embarqué le 7 au soir avec le général Statella et ses fils pour aller porter ces heureuses nouvelles aux Comités et aux habitans de la Sicile.

— M. le Duc de Rivas nommé ambassadeur d'Espagne près la Cour de Naples a été reçu par le roi Ferdinand qui a approuvé ses lettres de créances.

ROME

DERNIÈRES NOUVELLES.

— A la suite des démissions offertes par une partie des membres du ministère le saint Père a reconstitué son Cabinet de la manière suivante:

Son Em. le Cardinal Antonelli, est nommé Sécrétaire d'Etat, Ministre des affaires étrangères, en remplacement de son Em. le Cardinal Bofondi démissionnaire;

M. Gaetano Recchi, Ministre de l' intérieur, en remplacement de Monseigneur Pentini démissionaire qui conserve la place de Vice-Président à la Consulte d'Etat;

M. l'avocat, François Sturbinetti, Ministre de Grace et de la Justice, en remplacement de Monseigneur Roberto Roberti, démissionnaire;

Mgr. Morichini reste au ministère des Finances.

M. Marc Minghetti remplace l'avocat Sturbinetti aux travaux publics;

Son Ex. le Prince Aldobrandini est nommé Ministre de la Guerre, en remplacement de Son Ex. le Prince Gabrielli démissionnaire.

M. l'avocat Galletti succède au Ministère de la police, à Son Ex. le Prince Gaetani di Teano.

Son Em. le cardinal Mezzofanti garde le portefeuille de l' instruction publique, et M. le Comte Pasolini celui du commerce.

— Les dames de Rome ont obtenu, du saint Père, la permission d' ouvrir une sèuscription libre dont le produit sera employé à l'achat de deux canons pour la gard nationale. C' est Madame la Duchesse de Zagarolo qui a voulu se mettre à la tête de cette patriotique association, dans laquelle figurent déjà les noms de plusieurs dames distinguées.

Le nouveau Conseil des Ministres réuni ce matin a voté au Pape une adresse énergique qui lui servira de programme politique.

— Le Ministre de la Guerre a eu aujourd'hui une entrevue avec le général Durando.

AVIS IMPORTANTS.

Toute personne qui recevra trois numéros du Journal, sans nous faire connaître ses intentions, sera considérée, par l'administration, comme souscrite, pour un abonnement de six mois.

Celles qui ne seront pas prevenues par nos soins doivent se hâter de nous envoyer leurs noms et adresses, afin qu' elles soient servies à domicile par nos colporteurs.

Quant aux abonnemens du dehors, nous nous recommandons à tous les hommes de bonne volonté, notamment à MM. les Curés et Vicaires qui, voyant de leurs yeux notre oeuvre de dévouement, en faveur de l' humanité, s' empresseront de nous venir en aide et de nous épargner bien des frais de correspondance. Celui qui réunira douze abonnemens recevra le treizième en prime, et ainsi de suite, si sa liste se couvrait d'un plus grand nombre d'abonnés. Les recouvremens seront faits au domicile des chefs de section par un banquier romain, chargé de nos pouvoirs.

Inutile de dire que tout abonnement individuel, comme toute lettre ayant trait au Journal, doivent être affranchis et adressés au bureau de la direction, rue de la Croix N. 14, à Rome. Pour qu'il n'y ait jamais méprise; toute lettre portera sur un coin de l'adresse: *port payé*, et sur un autre, *voie de mers*.

On s' abonne à Rome bureau de la direction — Via della Croce N. 14; *chez M. Ferrini, Cartoloro Piazza Colonna; chez M. Valente, Libraire relieur, Piazza d' Ara Coeli N.* 24; *et à l' imprimerie de M. Brancadoro, via della Gatta N.* 9.

DURAND (DE CASSIS) Directeur
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier. } gérants responsables.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.

ROME [illegible] S. ANNÉE 18[illegible] N.

LE CAPITOLE

PRIX DE L' ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15 f.

L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS LES PAYS NON NOMMES
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
NU AN 40 f. . . . SIX MOIS 22 f.

AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

JOURNAL RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

PRIX DE L' ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15

L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE, LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 30 f. . . . . SIX MOIS 17 f.

BUREAU DE LA DIRECTION. RUE -- DE LA CROIX N. 14. --

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST; METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. -- à Paris chez Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Pères, 64 -- à Lyon, chez M. Marteau et C. Place de S. Nizier N. 6. -- à Marseille, chez M. Ve. Camoin Libraire, place Royale, et par-tout; au Sécrétariat des Evêchés ainsi qu' aux sacristies des Cures et Paroisses.

Nous remercions le public de l'accueil bienveillant qu'il vient de faire au premier numéro de notre Journal; et la preuve que nous voulons lui plaire en tout et toujours, c'est que nous nous empressons de mettre à profit les observations qu'on a daigné nous faire. Ainsi plus de cette vignette qui occupait une si grande place dans la première page, et qui, grossièrement gravée, pouvait fournir matière à douter du talent artistique des romains.

La correction des fautes typographiques ne peut être faite avec la même promptitude. Il faut qu' insensiblement les caisses de l' imprimeur se garnissent des lettres françaises qui ne sont d'aucun emploi dans la langue italienne; que les compositeurs romains se familiarisent davantage avec notre idiôme, et que notre prote, moins surchargé de travail, soit plus apte à découvrir ce qui lui a échappé jusqu'à ce jour.

Quant à la contexture des articles, ainsi qu' au plus ou moins d'âme qu' ils ont présenté par le passé, tout le monde doit se rappeler que l'écrivain le plus habile, s'il n'a ses franches coudées pour jeter et développer sa pensée, ne peut offrir qu'un oeuvre imparfaite. Espérons qu'un jour viendra, où il nous sera permis d' imprimer comme il nous est donné de concevoir; et alors personne n'aura plus à complêter notre pensée, ni à se demander pourquoi notre style languit, saccadé ou diffus.

LE BESOIN DE DOCTRINE.

L' homme ne peut vivre sans avoir une doctrine, c'est-à-dire sans avoir foi à un certain nombre de vérités spirituelles ou de dogmes qui puissent répondre à l' activité incessante de son âme et le guider en même temps dans tous les actes de sa vie individuelle et sociale.

Si aujourd'hui, malgré les progrès incontestables de la science, les découvertes de l' industrie, les merveilles de l'art, l' accroissement général de la richesse et du bien être; si, en un mot, malgré les prestiges de la civilisation matérielle, il règne dans le monde une sorte d' inquiétude, d' ennui, de vague tristesse, c' est qu' en général le monde n' a pas de doctrine, c' est que la plupart des âmes ne trouvent pas une nourriture suffisante pour leur dévorante activité.

Dans notre société actuelle, on attribue souvent ce malaise, cette souffrance de la société à l' état défectueux des institutions politiques ou administratives; on s' imagine qu' un parti ferait mieux qu' un autre, et que quelques réformes accomplies dans tel ou tel sens, rendraient le calme à l' humanité inquiète: c'est une erreur.

Et d'abord, on abuse étrangement de ce mot de parti, qu' on applique indistinctement à toutes les sectes politiques ou prétendues sociales; il n' y a partout, en Europe, que trois partis, trois grands partis qui se partagent la société et qui la représentent tout entière. C'est entr' eux que la lutte s'agite sourdement, et qu'elle continuera de s' agiter jusqu' à ce qu' il y en ait un qui finisse par l'emporter.

Le premier de ces trois partis est formé de tous les hommes qui n' ont pas de doctrine et qui n'en veulent pas avoir, en un mot, de tous les indifférents en matiére de religion. Le second se compose d' un grand nombre d' hommes qui reconnaissent la nécessité d' une doctrine, mais qui répudient toutes celles qui existent, rejettent les enseignements du passé, et essaient de renouveller radicalement les croyances de l' esprit humain. Le troisième, enfin, compte dans son sein tous ceux qui croient que la formule de l'humanité est trouvée depuis 18 siècles, et que la vérité éternelle a été révélée au monde sous le règne des Césars.

Lorsque la Croix eût renversé du Capitole les statues des faux dieux, et que l' Evangile eut été prêché d' un bout à l'autre de l' empire, on ne vit plus bientôt dans le monde qu' un seul parti, le parti chrétien. Mais, quelques siècles après, certains abus de la puissance temporelle du clergé, la réforme protestante et la révolution française engendrèrent les deux autres. Ces deux partis passeront. La négation, qui est le néant, ne saurait étouffer pour toujours l'affirmation qui est la lumière; de même que l' erreur et l' utopie ne pourront l' emporter long-tems sur la vérité et la raison.

Non, l' Eglise ne succombera pas plus devant le protestantisme et la révolution, qu' elle n' a succombé devant Manès ou devant Arius. Peut-on dire, d'ailleurs, que l' Eglise ait atténué son entier développement? La crise que le Christianisme traverse en ce moment n' est autre que son passage à la maturité *fiet unus pastor et unum ovile.* Tous les hommes dont le jugement n' est pas obscurci par la passion entrevoient ce grand fait, et restent convaincus qu' il n' y a de doctrine véritable et de salut pour l' humanité que dans le mystère de la Croix.

LE SIÈCLE DE PIE IX.

Les grands siècles, ceux qui sont restés chers à la mémoire des hommes sont ceux surtout qui ont été illustrés par les amis et les bienfaiteurs de l' humanité; c'est pourquoi, nous aimons à penser avec *la Bilancia* que la postérité reconnaissante décorera le XIX siècle du nom béni de Pie IX. En effet, depuis bien long temps, il n'a été donné à aucun homme de remplir une plus haute mission que celle dont la Providence a chargé le grand Pontife qui siège aujourd' hui sur la chaire de Pierre, et nul ne s' y est consacré avec tant de simplicité, de constance et d'amour. Et, cette mission est grande et sublime, car il s'agit de rendre à l'Eglise, à l' Italie, au monde la liberté des enfants de Dieu.

Après plus d'un demi-siècle de luttes, de révolutions et de sang versé au nom de cette liberté

VARIÉTÉS

LETTRE DU R. PÈRE VENTURA

La *Gazzette du Midi* a publié dans un de ses derniers numéros, une lettre du Père Ventura que nous nous empressons de reproduire. Cette lettre a été écrite à Mgr Sibour, évêque de Digne; mais par la grandeur de ses enseignemens, par la sagesse de ses conseils, elle s'adresse à tous les prêtres, á tous les catholiques. Que tous donc la lisent et la méditent!

« L'illustre théatin, dit la *Gazette du Midi*, aime beaucoup notre littérature et notre langue. Il fait surtout un grand cas de notre patrie et du rôle qu'elle doit exercer dans le monde. Aussi est-ce en français qu'il a voulu écrire cette réponse. «Notre amour-propre national ne peut qu' être flatté d'un pareil témoignage de sympathie et d'estime, et tous ceux qui liront ces éloquentes pages seront moins surpris, nous en sommes sûrs, des quelques italianismes qui s'y rencontrent, que pénétrés d'admiration pour l' éclat et la vigueur que la pensée du savant philosophe a su conserver à cette parure étrangère ».

«Que pourrai je vous dire en réponse à l'admirable lettre que Votre Grandeur m'a fait l' honneur de m'écrire le mois dernier? Quelle noblesse de sentimens! Quelle élévation de vues! Quelle juste appréciation de l'état actuel de l' Eglise, du monde et du rôle immense qu' y remplit le grand pontife que le ciel nous a accordé dans sa miséricorde!

» Ce que vous dites de moi dans la même lettre, me touche, me confond, mais ne me surprend pas. Si vous avez lu dans mon coeur, Monseigneur, je n'ai pas moins lu dans le vôtre; et j'y ai découvert cette inépuisable bonté qui forme le fond de votre caractère. C'est cette bonté sans doute qui vous a fait exagérer le peu de bien que le bon Dieu m'a donné la grâce de faire dans ces derniers temps. Cependant je ne vous en remercie pas moins, et d'autant plus volontiers que je ne suis pas accoutumé à une pareille indulgence....

» Vous l'avez bien comprise, Monseigneur, et vous l'avez proclamée tout haut, dans votre admirable lettre, cette portée religieuse des actes purement politiques de Pie IX; et l'on ne peut pas assez applaudir à cette belle et profonde parole que vous avez dite: «Tout ce qui se fait à Rome peut être catholique, et intéresser l' Eglise et le monde ».

» Aussi je ne saurais vous exprimer mon bonheur d'avoir pu déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, avec l'offrande dont vous m' aviez fait l' honneur de me charger, l' éclatant témoignage d'adhésion à sa politique, que vous, comme évêque, et au nom, pour ainsi dire, de tout l'épiscopat français, lui avez adressé, par mon intermédiaire. Et je ne saurais vous dire non plus combien le Saint Père a été touché et combien il a agréé cette nouvelle preuve d'attachement pour sa personne sacrée et de respect pour le siége apostolique, de la part d'un des plus saints, des plus zélés, des plus savans pasteurs, de la part d'une des plus grandes gloires de sa chère Eglise de France.

sainte, une partie de l'Europe avait conquis des formes de Gouvernement qui semblaient devoir lui en assurer l'exercice, et l'autre partie était moins libre ne pas dire plus opprimée que devant, et cette partie plus opprimée était précisément celle qui peuplée de nations exclusivement catholiques, avait le plus de droits, les droits les plus antiques et les mieux établis à cette liberté. Or il est impossible qu'un état violent soit de longue durée; il était donc évident que dans un temps donné, mais qui était proche, les peuples seraient amenés à le faire cesser par une crise, dont on ne pouvait calculer les funestes conséquences. Les amis sincères de l'Italie, car c'est de l'Italie en particulier que nous parlons ici, voyaient avec anxiété s'approcher l'heure fatale, car si le coeur des italiens était prêt, leurs forces n'étaient peut-être pas en rapport avec leur courage; et nous, qui d'un pays ami voyions les évènements se préparer, nous craignions, pour nos frères d'Italie, le sort de nos frères de Pologne.

Un seul des Souverains de l'Italie pouvait conjurer l'orage et sauver à la fois la patrie, l'ordre et la liberté; parcequ'e ce Souverain unissait à l'autorité la plus légitime et la plus incontestable le caractère sacré de vicaire de J. C,, caractère qui lui donnait le droit, le pouvoir et la force d'agir pour le bien de l'humanité. Et cette homme a surgi au moment où l'on n'attendait plus que les plus terribles catastrophes; et cet homme providentiel, ce Souverain, ce pontife immortel c'est Pie IX. Il suffit de se rappeler les événements qui, depuis moins de deux ans, se sont succédés dans la péninsule, pour se convaincre que c'est à notre grand pontife seul que l'Italie doit sa régénération et sa liberté.

Au moment qu'il s'asseyait sur le trône pontifical, les circonstances étaient, on ne peut plus difficiles; une crise était imminente, crise qui descendant du domaine des finances dans celui de la politique, pouvait gravement compromettre l'autorité temporelle du S. Siège. Il pouvait se laisser aller à des craintes sérieuses, d'autant plus qu'on n'avait rien négligé pour la lui inspirer, et qu'il savait que l'autorité temporelle avait été donnée aux papes pour sauvegarder la liberté du chef de l'église. Des précédents, auraient pu l'engager à réclamer la garantie des traités de 1815 et la protection des puissances contractantes. Mais il avait compris la haute mission qu'il avait reçu de Dieu, ses éminentes qualités lui avaient déjà conquis l'affection de ses enfants, sa volonté était d'accord avec la justice, mais portée surtout vers la charité et la miséricorde; il savait encore que tout état qui s'appuie sur les baïonnettes étrangères, a par cela seul aliéné sa liberté; et de tout temps l'étranger fut l'oppresseur de l'église.

Et d'ailleurs, ponvait-il compter sur la garantie de traités odieux aux peuples de l'Europe et déjà tant de fois violés par ceux qui les avaient fabriqués? Quel dégré de confiance pouvait-il accorder aux protestations des puissances qui l'entouraient, à les entendre, de leur *amour* et de leur *respect*? la fille ainée de l'église, gouvernée par un intérêt uniquement égoiste et dynastique, aurait-elle risqué un coup de canon pour soutenir le S. Siège, elle qui n'avait jamais hésité, depuis 17 ans, à sacrifier ses plus chers intérêts et son honneur même à toutes les prétentions de l'étranger? Étaient-ce la Russie et l'Autriche qui pouvaient prêter leur appui à la chaire de Pierre? l'Espagne et le Portugal n'en avaient que trop de leurs propres discordes. Restaient l'Angleterre et la Prusse, deux puissances protestantes qui l'une et l'autre opprimaient le Catholicisme. De tous ces violateurs des traités de 1815, sur lequel Pie IX pouvait-il vouloir s'appuyer? Car Pie IX voulait sincérement le bonheur et la liberté des peuples dont il se regardait comme le pasteur et le père; et ces puissances ne lui auraient pu porter secours que pour l'oppression et la tyrannie. Appel à l'étranger! l'âme noble et patriotique du Souverain Pontife se fut révoltée à cette seule pensée; et il n'*eut jamais permis que l'étranger foulât le sol sacré de la patrie!*

Pie IX n'avait pas besoin de tous les appuis humains; car l'amour du pouvoir n'était pas dans son coeur et sa confiance entière était en Dieu; sa politique qui déroutait toutes les politiques humaines n'avait d'autre base que la charité évangelique et le désir du bien, aussi sa première parole fut elle une parole de paix, de concorde et de pardon, son premier acte fut l'AMNISTIE. Les cabinets s'émurent et, sans comprendre encore toute la portée de ce grand acte, ceux dont le pouvoir est injuste, sentirent qu'il leur portait atteinte et s'efforcèrent de créer des obstacles de toute nature autour du Souverain Pontife pour arrêter les tendances que cet acte immortel avait manifestées. Cependant le temps marcha et la pensée de Pie IX allait se développant, se propageant dans le monde, tous les coeurs remplis d'espérance convergeaient vers lui, les peuples avaient déjà compris, alors que les souverains hésitaient encore mais les tendances se traduisaient en faits; les autrichiens entrèrent à Ferrare: ce ne fut là qu'un accident ménagé par la Providence pour manifester l'injustice d'une part et la force morale de l'autre, et montrer à l'Italie, qui pouvait la protéger, celui auquel elle devait rester inébranlablement attachée, celui qui, malgré les obstacle sans cesse renouvellés, ne cessera de travailler à la résurrection de la nationalité italienne, à la liberté de l'église et du monde.

En effet Pie IX a la gloire d'avoir compris et mis à exécution cette pensée; que la nationalité italienne était la plus naturelle la plus sure de toutes les garanties pour le S. Siège; que pour refonder cette nationalité il n'était absolument besoin que de rapprocher les membres épars de la grande famille italienne en les unissant par la conformité des intérêts et des institutions, sans qu'il fut nécessaire de porter aucune atteinte aux divisions territoriales et aux droits existants; que le S. Siège seul pouvait accomplir cette tâche sans médiation ni intervention étrangère et que lui seul la pouvait mener à bien en procurant d'un même coup la liberté de l'église et la liberté de l'Italie!

Bien des obstacles se dressent encore devant lui; mais fidèle à la mission qu'il a reçue d'en haut, fort de l'amour de ses enfants, il finira par les vaincre et mettre la dernière main à l'oeuvre sublime qu'il a commencée. Amour, vénération et gloire a Pie IX; bienheureux le siècle auquel il donne son nom; car de lui datera la nouvelle ère de la liberté du monde.

NOUVELLES DE ROME

Proclamation du prince Aldobrandini, à l'armee pontificale.

Soldats,

Appelé au ministère des Armes par notre commun Père et Souverain, je ne puis vous exprimer combien en ce jour mon coeur est agité et ému. Le devoir que tout citoyen a de servir la patrie avec tout le zèle, toute la diligence qui sont en lui, non moins que la gratitude et l'obéissance que nous devons tous a notre Grand régénérateur Pie IX, m'ont seuls

---

» L'erreur-mère qui, de nos jours, a jeté tant de monde dans un si grand nombre de différentes et déplorables erreurs, et qui l'y retient, c'est que l'Eglise catholique est morte, ou au moins qu'elle ne peut pas s'allier avec les premiers et les plus grands besoins du siècle; le progrès et la liberté.

» Le protestantisme, avec son principe du *libre examen*, se présenta d'abord comme un système favorable à la liberté et au progrès indéfini de l'esprit humain. Mais, par une inconcevable contradiction, tout en proclamant le *libre examen*, le protestantisme, dans sa partie positive, ne demande pas moins la foi à une révélation divine, aux livres inspirés, à des symboles et à des confessions; et tout cela, au nom de consistoires, de synodes sans mission divine, et même au nom du pouvoir temporel, c'est-à-dire; au nom d'autorités sans autorité. Ainsi, au principe du *libre examen* près, on n'a voulu du protestantisme pas plus que du catholicisme; on n'a voulu des Eglises réformées pas plus que de l'Eglise catholique; on n'a voulu des rois pas plus que du pape; et l'on est allé chercher hors du chistianisme tout entier, dans la philosophie, la solution des grands problèmes sociaux, que réclame l'état actuel de la société.

» Or, la philosophie, hors de l'Eglise, hors du christianisme, n'est, ne peut être et ne sera jamais que l'apothéose, la déification du *moi humain*; et selon la diversité des goûts, des inclinations, des moeurs et des doctrines religieuses qui ont prévalu chez les différens peuples, elle est l'apothéose, la déification du *moi spirituel* ou du *moi corporel*, savoir: le *spiritualisme* ou le *matérialisme*, l'*idéalisme* ou le *sensualisme*. Ainsi, en Allemagne, on a voulu faire de la liberté et du progrès avec les doctrines spiritualistes; et de là le *rationalisme* avec toutes ses nuances; en France, avec les doctrines matérialistes, qui sont à peu près la seule philosophie, la seule réligion de tout ce qui n'est pas chrétien, et de là le *saint-simonisme* avec toutes ses transformations; de là le *fourierisme*, le *communisme*, le *socialisme*, le *radicalisme* et tant d'autres théories d'une société sans religion.

» Or, quel moyen y a-t-il de combattre ces horribles systèmes qui sapent les fondemens de toute religion et de toute société? La réfutation par la presse, en général, est un puissant moyen de combattre l'erreur, de venger, de propager la vérité. Mais comme il s'agit maintenant d'erreurs de faits, elles ne peuvent être réfutées avec succès que par des faits. Rappelez-vous ce philosophe qui, entendant un autre philosophe argumenter contre l'existence du mouvement, pour toute réfutation, se mit à marcher. Ainsi le moyen le plus sûr de réfuter l'erreur: «Que l'Eglise est morte ou qu'elle est l'ennemie du progrès et de la liberté»; la méthode la plus abrégée de réduire au néant les faux systèmes philosophiques qui découlent de cette erreur-mère, c'est que l'Eglise marche; car les morts ne bougent pas; c'est que l'Eglise se déclare franchement pour la liberté et pour le progrès.

» Je vais encore plus loin, et je dis que tout autre moyen, tout autre méthode ne vaut rien; que les argumens de mots ne prouveront jamais rien, tant qu'on pourra, avec quelque apparence de raison, citer le fait de l'immobilité du clergé dans les anciennes idées et son éloignement de toute espèce de participation au mouvement du siècle.

» M. Mazzini a publié à Paris, au commencement de cette année, un livre intitulé: *De l'Italie dans ses rapports avec la liberté de la civilisation moderne.* Dans ce livre, il s'efforce de démontrer que l'Italie ne pourra jamais être libre à cause du Pape; 1° parce que le Pape ne peut pas se passer de l'alliance et de la tutelle de l'Autriche; 2° parce que le Pape étant le représentant du principe absolu en religion, ne peut jamais adopter les principes libéraux en politique. Or, quelqu'un m'ayant proposé de réfuter ce livre, je m'y suis refusé, et j'ai dit que de pareilles assertions ne devaient pas être réfutées par des mots et par un particulier, mais par des faits et par le Pape lui-même. Et c'est cela qui est arrivé.

» Pie IX, par sa conduite pleine de sagesse à la fois et de dignité, d'indépendance et de courage, à l'occasion de l'occupation de Ferrare, a démontré aux plus aveugles que le Pape, loin d'être le prince d'Italie le plus dépendant de l'Autriche parce qu'il est Pape, tout au contraire, précisément parce qu'il est Pape et par la force et par l'ascendant du Pape, est le seul prince d'Italie qui peut, avec succès, résister à l'Autriche si, ce que je ne puis croire, l'Autriche voulait s'emparer de l'Italie; et que tant qu'il y aura un Pape à Rome, l'Italie ne sera jamais ni autrichienne, ni espagnole, ni française; et, par ce fait si éclatant. Pie IX a réfuté victorieusement la première partie de l'argument de M. Mazzini; comme par les sages libertés qu'il a, de son propre mouvement, octroyées à son peuple, il en a réfuté la seconde partie.

» Or, par ce seul moyen abrégé, le livre de Mazzini s'est trouvé plus complètement réfuté que si on l'avait attaqué par des volumes. La *Jeune-Italie*, dont ce livre paraissait destiné à devenir le *Manuel* ne le regarde qu'avec indifférence ou avec dédain. Cette secte elle-même, par la sublime conduite de Pie IX, a été désarmée, réduite au néant. Il y a encore en Italie, quoique en très-petit nombre, des *Jeunes-Italiens*, mais il n'y a plus de *Jeune-Italie*. La plus grande partie de ces sectaires est revenue à la raison ou à la religion Pie IX et les sages souverains qui l'ont imité, ont fait croire à la possibilité d'obtenir des réformes politiques et civiles sans qu'on soit obligé de passer sous les fourches sanglantes d'une révolution. Et j'ai la conviction intime que, tant que Pie IX et ses généreux alliés marcheront dans la voie où il se sont engagés, une révolution irréligieuse et anti-monarchique, une révolution voltairienne en Italie serait impossible.

» Voilà donc l'unique moyen, le moyen le plus sûr de combattre et d'anéantir, partout où elles existeront, ces sectes politiques et sociales que tant de doctrines d'erreur ont enfantées hors de l'Eglise et contre l'Eglise; c'est que l'Eglise aille d'elle-même au devant des vrais besoins des peuples.

» Il ne faut pas croire que tout, dans ces associations, soit méprisable ou mauvais. Au milieu de cette boue il y a de l'or; au milieu de ce fumier il y a des perles. Au milieu de tant d'âmes lâches ou perverses qui aiment l'erreur et le crime parce qu'elles ne peuvent être, ne peuvent respirer à leur aise que dans l'atmosphère du crime, et de l'erreur, et qui ne se convertissent que difficilement ou jamais, (*Perversi difficile corriguntur*), il y a des âmes généreuses, de beaux caractères, d'excellentes natures que l'ignorance ou les préjugés ont égaré; que l'attitude de l'Eglise, en apparence hostile à la liberté et au bonheur des peuples, a jetés hors de l'Eglise. Or, tout cet or, toutes ces perles reviendront à l'Eglise dès que l'Eglise prendra une attitude sagement progressive et chrétiennement libérale. Le fumier et la boue seulement resteront hors de l'église, mais impuissans à infecter les peuples et a leur faire perdre la tête. Croyez-moi, Monseigneur, les peuples savent assez bien ce que c'est qu'une *révolution*, ce que coûtent les avantages tardifs que quelquefois elle apporte, et, quand on leur en laisse le choix, ils préféreront toujours obtenir la liberté par la sagesse des souverains, par les mains pures de l'Eglise, que par les mains de la sédition et de l'anarchie, souillées de sang.

(La suite au prochain numero).

fait vaincre la défiance que j'avais de mes forces ; et me voilà, Soldats, au milieu de vous ! je ne puis vous faire d' autre promesse que celle de ma bonne volonté: oui, mes frères d' armes, je suis prêt à toutes les fatigues, à tous les sacrifices, tous ensemble nous concourrons à une même oeuvre : à assurer le bonheur commun; et, je sens croître mon courage et ma fermeté en pensant que vous êtes ces mêmes soldats qui en tant d'occasions avez donné des preuves certaines du haut sentiment que vous avez de vos devoirs, quand il s' agit de l' honneur national, et de la défense de ces grandes institutions qui, grâce à Pie IX, ont donné à Rome une vie nouvelle, et rendront à l' italie cette couronne de gloire que les hommes et les temps lui avaient ravie.

Le ministre des armes,— P. ALDOBRANDINI

— Nous disions dans notre dernier numéro que le Prince Torlonia, guéri de l'état de stupeur, dans lequel l'avait plongé l'accusation la plus gratuite, ferait de nouveau consister son plaisir à se recommander aux yeux du public par des bienfaits qui sont de véritables largesses.

Ces jours derniers, en entrant dans l' Eglise de St. Marc apôtre, nous fûmes agréablement surpris de la voir fraichement redorée. M. le Curé, que nous rencontrâmes dans la sacristie, et auquel nous adressâmes nos félicitations a ce sujet, nous répondit avec une joie manifeste que St. Marc avait reçu ce brillant cadeau de la générosité du prince Alexandre. Brillant cadeau, en effet, car la dépense a été de vingt-mille francs. Aujourd'hui *La Bilancia* annonce que ce même Prince vient de souscrire pour quatre vingt-cinq actions (8,500 écus romains) à une oeuvre de la plus haute importance sociale, celle de fonder un Etablissement typographique pour la propagation des bons livres. Cette riche offrande était accompagnée de la lettre suivante:

» Moi soussigné, Prince Alexandre Torlonia, ayant reconnu que cette nouvelle société, en formant un Etablissement Typographique a Rome, a pour but de propager, parmi le peuple, la morale et l' instruction, seules bases de la civilisation, je veux concourir à cette sublime oeuvre du bien public, qui fut toujours désirée par mon bien-aimé frère; et, je souscris pour le nombre de quatre vingt cinq actions, ou soit : pour la somme de huit mille et cinq cents piastres, renonçant au droit d'être nommé membre de surveillance».

Quel plus bel acte de patriotisme ! Et comme son bien-aimé frère va s' en réjouir dans le Ciel, ou l'on conduit infailliblement ses bonnes-oeuvres, continuées d' une manière si digne de lui.

— Le St. Père dans un Consistoire secret tenu lundi, a soumis a l'approbation du sacré College, la nouvelle Constitution des Etats de l' Eglise. Le 10 courant un autre consistoire avait deja eu lieu pour le même objet.

— Le 3 bataillon des fusiliers part aujourd'hui pour se rendre à Pesaro ; le 5 de la même arme, a aussi reçu l' ordre de préparer ses bagages. Il ira probablement a Fuligno. L' on dit que toutes les troupes de ligne en garnison a Rome seront réparties sur divers points stratégiques importants de l'Etat.

— La section militaire de la Consulte d' Etat a rédigé le projet d' une nouvelle organisation de l'armée pontificale. D'après les conclusions du projet l'armée serait portée a 22,000 hom. en temps de paix, et a 40,000 en temps de guerre ; et les autres dispositions pour ce qui touche l'equippement, la discipline, la formation des corps sont telles que les troupes pontificales se trouveraient en etat de rivaliser avec celles des pays voisins. La condition du soldat et des officiers serait améliorée, et cependant qui le croirait, malgré cette augmentation considerable de 10,000 hommes, le budget actuel de la guerre resterait le même. Nous ne doutons pas que ce projet ne soit définitivement adopté et mis en pleine execution.

— Un horrible sacrilége a été commis dans la Basilique de St. Pierre. Des malfaiteurs s'étant introduits, pendant la nuit, dans l'église, ont enfoncé deux grilles en fer pour arriver jusqu' au dépôt des saintes reliques où ils ont volé la tête de St. Andre, apôtre, enfermée dans une chasse en argent, d'un travail magnifique, rehaussée par des pierres précieses. Elle etait evaluée a plusieurs centaines de mille francs. Il y a quatre siècles que Bajazet, alors souverain du Péloponèse en fit présent au pape Pie II, lequel prescrivit des fêtes extraordinaires dans Rome pour la réception de ces précieuses reliques. Jusqu'a ce jour toutes les recherches de la Justice ont été infructueuses pour découvrir les auteurs de ce vol impie. Cependant le vénérable chapitre de la Basilique de St. Pierre a fait publier une promesse de cinq cents écus romains en faveur de celui qui rapporterait un pareil vol, Un triduo en réparation du sacrilége a eu lieu dans la même basilique, pendant lequel Rome a prouvée par sa douleur qu'elle conserve vivace dans son sein, comme aux plus beaux jours du Christianisme, la foi des apôtres qu' elle aime tant à prier sur leur tombeau.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

La Révolution en France n'est point aujourd'hui dans la situation ou elle s'est trouvée en 1791. Voila pourquoi elle effraie moins. —

Elle n' a point à lutter contre la cour ; il n' y a plus de cour.

Elle n' a plus à redouter une émigration de la noblesse; tous les gentilshommes, comme les bourgéois, comme les ouvriers, se font gardes nationaux.

Le clergé ne lui est point hostile; elle a son concours et celui du Pape, en ce sens qu'elle sera approuvée tant qu' elle preferera se faire admirer plutôt que détester.

Elle n'inquiéte ni la foi religieuse, ni la propriété, ni les principes sociaux. Le prêtre sait qu' il ne sera pas chassé de son église, le riche de son château, l' ancien noble de sa patrie.

Comme elle n' éprouvera pas de résistances, elle sera naturellement modérée. Au dehors, l'Angleterre ne voudra pas recommencer contre la France une lutte qui lui a coûté tant de milliards et qui agiterait profondément l' Irlande.

La Prusse, en travail de sa liberté, obligée de calmer les provinces rhénanes et de contenir les provinces qu'elle a violemment détachées de la Pologne, ne songera pas vraisemblablement à nous attaquer.

L' Autriche est aujourd' hui dans le plus grand péril ou jamais elle se soit trouvée, au milieu d' un cercle de feu que forment autour d' elle la Suisse, la Lombardie, la Gallicie, et la Bohéme sans parler de la Hongrie.

Seule, la Russie ne peut rien. Sa guerre du Caucase, les mouvemens de la Pologne, ses vues sur la Turquie, l' esprit public de l' Allemagne, lui ôteront la pensée de faire une guerre a la France qui serait sans motifs, sans but et sans profit. Le Czar, d' ailleurs, doit avoir appris sans trop de colère une révolution nouvelle qui venge la *legitimité* de ce qu'il appelait l' *usurpation* de la branche d' Orléans.

Il y a donc toute raison d' espérer le maintien de la paix a l'extérieur et de la tranquillité au dedans.

Le malheur de la République, avant qu' elle fut proclamée, c' était de faire peur a beaucoup de gens. Qu'elle se montre généreuse autant que forte; qu'elle commande le respect, et elle est à jamais affermie.

LA RELIGION ET LA LIBERTÉ.

La révolution qui vient de s'opérer à cecí de remarquable, que la liberté religieuse n a reçu aucune atteinte. C' est un progrès immense, c est notre plus beau titre à l admiration de la postérité. Voici comment s'exprime l'*Ami de la religion*.

» Une révolution sans exemple dans l' histoire des peuples vient de s' accomplir au cri de: *Vive la liberté*.

» Que ce cri nous rassure au milieu de l'orage dont le souffle, pareil au souffle de Dieu, a balayé comme la paille, chambres, gouvernement, trône et dynastie.

» L' Eglise demeure immobile sur ses bases éternelles Dieu nous couvre de sa protection; Pie IX de sa glorieuse popularité, le peuple de son admirable et genereux bon sens.

» Le clergé de Paris a montré qu' il avait pleine confiance dans son droit, dans l' appui d' en Haut, dans la sincérité de l' élan populaire.

» Le peuple a respecté le prêtre. — Le prêtre est alle au peuple plein de foi et de divine fraternité,

» Que partout les mêmes sentimens consacrent cette sainte et touchante union de la religion et de la liberté.

» Que dans toute la France, le clergé poursuive avec une entière sécurité sa populaire et divine mission de paix et de Charité.

» Que nulle part les cérémonies de l' Eglise ne soient interrompues. La prière publique n' est jamais plus respectable et plus chère aux peuples que dans les temps ou le sol tremble sous leurs pieds.

» Si des épreuves difficiles nous etaient réservées, il ne faut pas que la défiance ait d'avance paralisé notre courage et affaibli nos forces.

» En nous voyant inebranlables a notre poste, forts de notre droit, animés du seul amour de nos frères, peuple et gouvernement comprendront mieux encore que la *Liberté* ne serait qu'un odieux mensonge, si la premiere et la plus sainte de toutes les libertés, celle de la conscience et de la priere, pouvait craindre de se montrer, comme les autres, en plein soleil.»

LETTRE A L'APPUI DE CE QUI PRÉCÈDE

« Ma conscience ne me permet pas de laisser le fait suivant sans publicité.

Je quittais jeudi, à dix heures du matin en costume ecclésiastique, le quartier de la Madeleine où j' avais été appelé par devoir. J' espérais revenir à mon domicile, rue du Pot-de-Fer, par la place de la Concorde ; mais les troupes, les flots de peuple qui occupaient cette place, et surtout les décharges répétées qui se faisaient alors, m'ont obligé de remonter la rue de Rivoli. J' ai suivi la rue de Rohan, la place du Palais-Royal, la rue de Valois, et j' ai parcouru vingt autres rues, jusqu'au quartier St-Martin, forcé d' aller a droite, à gauche, et souvent de rebrousser sur mes pas. J' ai dû franchir cinquante barricades. A l' entrée de la rue du Reposoir, place des Victoires, je me suis adressé avec confiance aux hommes du peuple qui gardaient la barricade. L' un d' eux m'a répondu: N' ayez pas peur, monsieur l' abbé ; vous êtes en sureté au milieu de nous Puis, me conduisant à la barricade, il dit à ses camarades d' une voix élevée : Honneur à la religion ! respect aux prêtres! laissez passer ce bon citoyen et protégez-le. Je fus accompagné jusqu' à la barricade suivante avec des témoignages de respect et des paroles d' encouragement. Ces braves ouvriers me prenaient la main ou me donnaient le bras pour me conduire, en répétant: Respect à la religion ! laissez passer ce brave homme! Souvent, arrêté par des masses compactes, entouré de des ouvriers armés, je les remerciais de leur sympathie et de leur protection. Je vois que vous êtes les vrais amis de la religion ; j'ai toute confiance dans vos généreux sentimens ; vous savez que les prêtres, séparés de la politique, sont aussi les vrais, les meilleurs amis du peuple. Monsieur l' abbé, me disaient-ils avec effusion, nous voulons soutenir la religion; nous voulons respecter les prêtres : nous en avons besoin pour nous et pour nos enfants. A une seule barricade, un seul individu, se tournant vers moi, a crié: « A bas les prêtres : » Aussitôt sa voix a été étouffée par ses camarades, qui ont tous crié: » Tais-toi! « Vive la religion ! vivent les prêtres ! nous en avons besoin. » Pendant plus de deux heures, au milieu de tant de fusils chargés et de sabres nus, aucun fusil, aucun sabre ne se sont dirigés contre le prêtre. Enfin, je suis arrivé à la dernière barricade, où j'ai été reçu avec la même sympathie. Lorsque j'ai été au sommet de cette barricade, une voix s'est fait entendre au milieu du groupe, criant : Vive M. l' abbé ! Beaucoup de voix ont répété : Vive M. l'abbé ! J' ai remercié ces braves gens, ces ouvriers chrétiens, et je les remercie de nouveau. Je ne saurais mieux leur exprimer ma reconnaissance et ma confiance qu' en faisant connaître les sentimens généreux dont ils sont animés. Dans l'ère nouvelle qui se prépare, les prêtres ne leur feront pas defaut. Ils comprendront que la religion et les prêtres sont les vrais, les meilleurs amis du peuple.»

L'abbé POUGUET, prêtre,
Rue du Pot-de Fer-Saint Sulpice.

SARDAIGNE. — 9 *mars*. Tous les membres du ministère de Turin ont donné leur démission, et le roi a chargé MM. Cesar Balbo et Pareto de composer un nouveau cabinet. On sait que M. Balbo est un de libéraux les plus avancés d'Italie, mais d'une franchise et d' une énergie peu communes : on le compte parmi les plus braves officiers du Piémont.

Voila donc tous les cabinets italiens entrés dans une voie large de libéralisme : nous désirons qu' ils soient toujours a la hauteur de leur mission. Le voisinage de l' Autriche, celui de la France républicaine ; les troubles intérieurs, l'organisation du constitutionalisme dans toute l' Italie ne sont qu'une partie des difficultés qui attendent les nouveaux ministres.

— La haute Italie est en ce moment dans un état d' effervescence guerrière difficile a raconter. Toutes les correspondances qui nous arrivent de ce côté la, ne parlent que de rassemblements, de concentrations de troupes, que d'organisations de nouveaux corps ; que de preparatifs, de transports de munitions ; en un mot le Piémont et la Toscane sont devenus deux vastes arsenaux, où l' on travaille a l'envi, et tout semble nous annoncer que nous sommes a la veille de grands événements. L'Autriche sans cesser de se preparer, parait cependant se relâcher un peu. Esperons que le bon esprit des populations nous épargnera des complications, dont la liberté pleine et entière après laquelle nous soupirons tous, ne retirerait aucun avantage.

NAPLES. — 9 *mars*. Les nouvelles de Naples n' offrent aucun interêt. Le 8 a 3 heures du soir le bombardement continuait a Messine, ou l'arrangement pris dans la Capitale le 7, n'était pas encore connu.

— L'escadre anglaise a quitté la port de Naples, pour se rendre en Sicile à la remorque de lord Minto, qui voyage toujours en l'innocente compagnie de plusieurs vaisseaux de guerre.

NOUVELLES DIVERSES

— Le 12, premier dimanche du carême, il y a eu chapelle papale, au Quirinal. C'est Monseigneur Pichi, archevêque d'Héliopolis qui a chanté la messe; et le R. P. Philippe Guidi, Lecteur de l'ordre des Frères Prêcheurs a prononcé un discours latin, comme cela se pratiquera tous les dimanches suivants jusqu'à Pâques.

— Plusieurs chefs d'ordres religieux, résidant à Rome, ayant connu l'épuisement du Trésor, ont offert au saint Père des sommes considérables. De cette manière, le gouvernement se trouve en position de faire face aux dépenses urgentes, que nécessitent les circonstances au milieu des quelles nous nous trouvons.

Un si bel exemple aura de nombreux imitateurs; car on ne peut douter que les romains, soit par amour de la patrie, soit par leur attachement pour Pie IX, laissent passer une occasion si favorable de montrer au monde, que le mot *régénération* n'aura pas inutilment résonné dans toute l'Italie.

— Son Ex. le prince Neri Corsini, chargé par le Grand Duc Léopold, d'une mission extraordinaire près la Cour de Rome, a été reçu dimanche, en audience particulière par le Ministre des affaires étrangères.

— Mgr. Corazza a été nommé par le pape secrétaire au camerlinguat de la sainte Eglise romaine.

— Pie IX a conféré à M. César Bianchetti, la place de président à l'accadémie pontificale des beaux arts de Bologne, en remplacement de M. le marquis Amici démissionaire.

— Dans la tournée du 25 février, de la chambre des Lords, M. le comte d'Aberdeen a déclaré qu'il ne pouvait admettre l'amendement, qu'un de ses collégues voulait apporter au bill présenté pour le rétablissement des relations diplomatiques, entre le gouvernement de S. M. Britannique et la Cour de Rome. Il a motivé son refus d'adhésion sur l'inutilité de la mesure proposée, qui comme l'a fort bien démontré le noble lord, ne pourrait être regarde, que comme une injure faite à la Cour de Rome et aux croyances des sujets catholiques du royaume-uni. L'auteur de l'amendement voulait qu'aucun ecclésiastique ne fût jamais admis à remplir une mission diplomatique quelconque en Angleterre.

Nous remercions M. le comte d'Aberdeen, d'avoir [illegible] se placer franchement sur le terrain de la liberté religieuse, pour combattre l'intolérance du fanatisme anglican, qui nous pouvons bien le dire, se débat inutilement contre les étreintes de la mort.

— Nous extrayons de la Gazette de Rome, la correspondance particulière qu'on va lire. Nos lecteurs verront avec joie comment Pie IX est estimé jusque dans la capitale de la Turquie.

» La Sublime Porte a expédié, au Pacha de Jérusalem, la dépêche suivante, datée du 8 Kebbil-Evvel 1264 (13 courant).

»Un sujet, nommé Valerga a été choisi et envoyé par le très glorieux Pape, pour résider à Jérusalem avec le titre de Patriarche. Outre que ledit sujet est un homme distingué, vous savez déjà que des relations amicales ont été établies entre le gouvernement Ottoman et celui de Rome. Or comme il est dans les usages de la Sublime-Porte, d'accorder sa bienveillance et de témoigner ses égards a de semblables envoyés, quand l'occasion s'en présente; nous recommandons à Votre Excellence de porter à ce personnage le respect qui lui est dû et de lui accorder la protection dont il peut avoir besoin.

Jérusalem 17 janvier 1848.

ROME

DERNIÈRES NOUVELLES.

En traduisant dans son entier la proclamation faite par le St. Père, nous ne pouvons nous dispenser d'apprendre à l'étranger ce qui l'a provoquée. Il parait que la petite ramification des élèves de nos Michelet de France et d'ailleurs qui, depuis deux ans, séjourne à Rome pour y recruter des adeptes, instruite par les clubs de Gènes et de Naples, que son tour était venu de faire des prouesses, allait se mettre en devoir de produire le désordre, la désolation et la honte dans la cité sainte. Le beau libéralisme que celui qui va attaquant tout le monde dans sa liberté de conscience! Le S. Père a vu l'orage se former dans un lointain sinistre, et aussitôt son coeur a dicté quelques unes de ces paroles qui réduiront toujours au silence et à la confusion les quelques fauteurs de trouble, en même temps qu'elles arriveront comme un baume sur la plaie saignante des véritables enfants de son innombrable famille. Honneur à vous, Romains! Votre histoire est trop belle, pour qu'un jour elle soit sâlie par ces paroles: « Sous le règne de Pie IX qui est venu apporter la paix et le bonheur au monde par la liberté, fille du ciel et soeur de la vérité - Rome s'est opposée à ce qu'un corps Religieux pût continuer à prier *librement* sur le tombeau des apôtres.

« — Romains, et vous tous enfants et sujets du Pontife, écoutez une fois encore la voix d'un Père qui vous aime et qui désire vous voir aimés et estimés par tout le monde. Rome est le Siége de la Religion, et c'est là que fut toujours la demeure de ses Ministres qui, sous différentes formes constituent cette admirable variété qui rend belle l'Eglise de Jésus-Christ. Nous vous invitons tous et Nous vous engageons à la respecter, et à ne jamais provoquer le terrible anathème d'un Dieu indigné, qui lancerait contre ceux qui attaquent ceux qui sont oints de son huile sainte, la foudre de ses vengeances. Evitez un scandale dont le monde entier serait étonné, et qui percerait d'une profonde douleur la plus grande partie des sujets de cet Etat. Epargnez au Pontife le comble de l'amertume dont d'autres faits semblables arrivés naguère ailleurs, ont déjà abreuvé son coeur. Que si, parmi les hommes d'un institut quelconque appartenant à l'Eglise de Dieu, il s'en trouvait par hazard qui, par leur conduite méritassent la mésestime et la défiance; la voie des représentations légales vous serait toujours ouverte. Et Nous, comme Souverain Pontife, dans le cas où elles seraient justes; Nous serons toujours prêt à les accueillir et à y faire droit. Nous sommes persuadé que ce peu de paroles suffiront à faire rentrer en eux-mêmes tous ceux (et nous espérons qu'ils sont peu nombreux) qui auraient formé quelque dessein dont l'exécution, en même temps qu'il percerait Notre coeur d'une vive douleur, appelerait sur leurs têtes les fléaux dont Dieu a toujours frappé les ingrats.

D'ailleurs, s'il arrivait que Nos paroles fussent insuffisantes pour retenir ceux qui sont mal intentionnés, Nous entendons faire appel à la fidélité de la Garde Civique, ainsi qu'à celle de toutes ler forces que Nous avons pour mantenir le bon ordre. Nous attendons avec confiance que cette dispositiou de Notre part produira son effet, et qu'à cette agitation momentanée succédera le calme et les sentiments religieux, que doit constamment professer un peuple éminemment catholique, appelé à servir d'exemple à toutes les nations.

Nous ne voulons pas remplir d'amertume Notre esprit ni le coeur de tous les gens de bien, par la prévision des mesures que Nous serions contraint de prendre, pour ne pas Nous exposer aux fléaux dont Dieu frappe les peuples pour les corriger de leurs erreurs. Au contraire Nous espérons que la bénédiction Apostolique que Nous répandons sur tous éloignera tout funeste présage.

Donné à Rome, près Sainte Marie Majeure, le 14 Mars 1848, de Notre Pontificat la seconde année.

PIE PAPE IX.

LA CONSTITUTION DE ROME

15 *mars* — Nous suspendons le tirage de notre feuille pour faire part à nos lecteurs, heure par heure des émotions de la journée.

10 *heures du matin.* — Publication du décret de constitution : le peuple accourt en foule pour en prendre connaissance; approbation universelle; satisfaction pleine et entière.

10 h. — Ordre du général en chef de la garde nationale, qui invite ses soldats à une démonstration de reconnaissance.

11 h. — Des groupes nombreux se forment le long du Cours. La joie inonde les coeurs et se traduit sur les visages.

12 h. — Les fenêtres, les maisons sont pavoisées comme aux plus beaux jours de fêtes : un mouvement extraordinaire, mais plein de calme régne dans la cité.

2 *heures après midi.* — Le rappel bat dans tous les quartiers pour réunir la garde nationale.

3 — Les différentsbataillons partent tambour battant, musique en tête pour se rendre aux Quirinal. Le drapeau italien (*vert, blanc et rouge*) flotte partout, à côté de la bannière de Pie IX (*jaune et blanche*). Hommes, femmes, soldats, prêtres, enfants portent la cocarde italienne. Le drapeau de la *Lombardie* est couvert d'un crêpe.

5 h. — Nous descendons du Quirinal, où nous avons assisté à un de ces spectacles étonnants, qui se sont renouvellés si souvent sur cette place depuis dix-huit mois.

Cinquante mille personnes étaient là, accourues par un sentiment spontané de gratitude. La garde nationale occupait les deux côtes; l'état major et quantité de drapeaux se trouvaient en face de la grande loge du palais.

Celui que cette multitude innombrable étaient venu chercher ne s'est pas fait attendre long temps. A peine la foule était-elle rangée que la porte de la loge s'est ouverte au milieu d'applaudissements frénétiques et nous a laissé voir cette face angélique de Pie IX, qui rayonnait de bonheur, tant il jouissait de celui de ses enfants. La bénédiction apostolique a été reçue à genoux et avec respect, au milieu du plus profond silence.

Après de nouveaux vivats souvent répétés la foule s'est écoulée paisible et ivre de joie.

Ce soir grande illumination. La ville est tranquille, l'ordre n'a pas été troublé un seul instant.—

Honneur, gloire, amour, louange à l'immortel Pontife, à notre bon Père qui a si bien compris les besoins de son peuple et les a satisfaits avec tant de magnanimité.

— Nous donnerons, en supplément, la constitution dans le numéro pochain.

AVIS IMPORTANTS.

Toute personne qui recevra trois numéros du Journal, sans nous faire connaître ses intentions, sera considérée, par l'administration, comme souscrite, pour un abonnement de six mois.

Celles qui ne seront pas prevenues par nos soins doivent se hâter de nous envoyer leurs noms et adresses, afin qu'elles soient servies à domicile par nos colporteurs.

— Quant aux abonnemens du dehors, nous nous recommandons à tous les hommes de bonne volonté, notamment à MM. les Curés et Vicaires qui, voyant de leurs yeux notre oeuvre de dévouement, en faveur de l'humanité, s'empresseront de nous venir en aide et de nous épargner bien des frais de correspondance. Celui qui réunira douze abonnemens recevra le treizième en prime, et ainsi de suite, si sa liste se couvrait d'un plus grand nombre d'abonnés. Les recouvremens seront faits au domicile des chefs de section par un banquier romain.

Inutile de dire que tout abonnement individuel, comme toute lettre ayant trait au Journal, doivent être affranchis et adressés au bureau de la direction, rue de la Croix N. 14, à Rome. Pour qu'il n'y ait jamais méprise; toute lettre portera sur un coin de l'adresse: *port payé*, et sur un autre, *voie de mer*.

DURAND (DE CASSIS) Directeur
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier.
} gérants responsables.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.

ME 21 MARS. ANNÉE 1848 N. III.

LE CAPITOLE

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15 f.

L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS LES PAYS NON NOMMES
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 40 f. . . . SIX MOIS 22 f.

AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

JOURNAL RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15

L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE, LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusq'aux frontières)
UN AN 30 f. . . . . SIX MOIS 17 f.

BUREAU DE LA DIRECTION: RUE -- DE LA CROIX N. 14. --

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST; METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. — à Paris chez Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Pères, 64 — à Lyon, chez M. Martcau et C. Place de S. Nizier N. 6. -- à Marseille, chez M. Ve. Camoin Libraire, place Royale, et par-tout; au Sécrétariat des Evêchés ainsi qu' aux sacristies des Cures et Paroisses.

En gratifiant nos abonnés de la traduction *du Statut fondamental pour le gouvernement temporel des Etats de la S. Eglise*, il est peut être à propos d'appeler leur attention sur ces quelques lignes:

A partir du jour où Pierre prit possession de la ville prédestinée, dix-huit siècles ont fui. Ce grand pouvoir de la Papauté traverse les âges complet, indéfectible. Construit de la main de Jésus, il ignore les additions et les retranchements. Dieu n'a remis à personne le soin de remanier la forme de sa présence dans l'Église. Les pouvoirs terrestres ont d'autres origines. Simples produits des conventions humaines, des génies divers ont présidé à leur naissance; leur vie n'a pas les mêmes promesses; leurs éléments se peuvent altérer. Aussi, dans cet ordre, les retours, les améliorations, les réformes sont de mise. Il est bien de redresser ce qui dévie, de reconstruire ou de perfectioner l'instrument de la felicité des peuples. Le Monarque spirituel de l'Église ne songe qu'a commander et à servir, selon les saintes et sacrées prescriptions du fondateur. Le Roi d'un royaume de la terre a pu interroger la tradition effacée de ses domaines. Serviteur des Serviteurs de Dieu aux régions de la Foi, l'immortel Pie IX veut importer dans la sphère temporelle, où il a un sceptre, l'idée chrétienne du pouvoir alliée aux souvenirs d'un passé légitime et aux progrès licites des temps nouveaux: c'est le droit de son génie et de son coeur. Prions, pour que Dieu couronne tant de nobles travaux!

LA RELIGION CATHOLIQUE, SEULE UNITÉ POLITIQUE ET SOCIALE.

Il y a dans l'humanité deux grandes formes sociales, se montrant partout comme essentielles au genre humain, qui les produit toujours nécessairement, quels que soient leur nuance et leur degré de perfection, — la forme de société nationale et la forme de société religieuse.

Quels sont leurs mutuels rapports? L'histoire entière n'est qu'une suite de réponses à cette question, que tous les peuples, tous les législateurs, tous les sages ont été successivement appelés à résoudre; les uns ont donné pour solution la théocratie politique, c'est-a-dire le règne d'un prophète ou d'un sacerdoce qui, représentant Dieu, parlant au nom de Dieu, identifie la société religieuse et la société nationale, au point d'ôter toute distinction réelle, et d'anéantir la liberté religieuse. Ce sont les anciennes théocraties de l'Asie et de l'Afrique; c'est encore la théocratie de l'islanisme; c'est en un mot la tyrannie religieuse. D'autres ont donné pour solution la suprématie de l'état, ou de la société nationale sur la société religieuse; l'état se servant de la force matérielle pour régler le dogme, la morale et le culte: c'est la tyrannie politique la plus odieuse. Cette solution fut celle des Romains persécuteurs, celle du Bas-Empire hérétique, des Gibelins, des protestants, en Angleterre, en Prusse etc., d'un grand nombre de gallicans politiques; elle a trouvé son expression la plus haute en Russie, et peut être appelée désormais le système moscovite. Ce système a de nombreux défenseurs en France, il était la doctrine de l'etat et de ses organes de la presse. C'était encore celle, à très peu d'exceptions près, de la triple opposition dynastique, démocratique et républicaine. D'autres encore, posent les deux puissances égales, indépendantes, sans rapports de hiérarchie mutuelle; c'est le dualisme, c'est la lutte fatale et sans fin, c'est, en un mot, l'anarchie sociale. Quelle est maintenant la formule de droit public que nous avons à offrir au nom du Christianisme? Quelle est l'unité que la société catholique apporte au monde? La voici dans sa grandeur et sa simplicité.

I. Le Catholicisme pose comme une loi essentielle à l'homme le besoin d'arriver à un état social plus étendu que la société nationale, c'est-à-dire a une société universelle pour les lieux, les temps et l'autorité qui la dirige; nier cette loi de l'homme, ce serait renverser la base même du Catholicisme.

II. Le Catholicisme pose le droit de la vérité seule à régner sur les hommes; elle seule domine les individus, les familles, les nations, l'humanité tout entière, et elle peut seule fonder cette société universelle à laquelle l'homme aspire; nier encor, cette proposition, ce serait détruire à la fois le Catholicisme et l'évidence métaphysique.

III. Le Catholicisme se donne comme étant l'expression divine, pure et infaillible de cet état social et de cette vérité suprême. Il se pose comme ayant infailliblement le droit d'enseigner les individus, les familles, les nations, l'humanité tout entière et de fonder cette société universelle qui doit établir *en unité* les individus, les nations, le genre humain, considéré dans son développement total. Celui qui le nierait, aurait cessé d'être catholique.

IV. Le Catholicisme affirme donc que la personnalité morale, appelée société nationale, doit se soumettre à l'enseignement de l'Eglise universelle, dans sa pensée, dans sa volonté, dans son action politique et sociale, et qu'elle est dans l'injustice toutes les fois que, résistant à l'enseignement de l'Église, elle énonce une croyance, elle émet une volonté ou une loi anticatholique, qu'elle accomplit un acte, soit gouvernemental, soit social, également opposé à cet infaillible enseignement de l'Eglise. Celui qui le nierait encore, ne serait plus catholique.

V. Le Catholicisme affirme que dans l'état de contradiction entre la pensée, la loi ou l'acte national, et la pensée, la loi et l'acte catholique, le croyant catholique ne peut hésiter un instant, car pour lui l'Eglise est infaillible, tandisque la nation est évidemment faillible et doit être regardée comme telle par tous les citoyens. Nier la première partie

VARIÉTÉS

LETTRE DU R. PÈRE VENTURA

(Suite et fin).

» La cause de la liberté est, du reste, la cause des gouvernemens eux-mêmes.

» Le despotisme n'est possible aujourd'hui chez les nations chrétiennes, pas plus qu'un gouvernement tout à fait libéral n'est possible chez les nations païennes. Tout pouvoir, donc, qui veut se conserver, doit se modifier d'après les principes et les doctrines du christianisme; tout pouvoir qui ne peut pas se modifier de lui-même s'expose a l'être par une action violente qui, tout en ne voulant que le modifier, pourrait bien le briser.

» Ainsi, ce n'est pas en flattant le despotisme, sous prétexte de soutenir l'autorité; ce n'est pas en approuvant l'oppression, sous prétexte de défendre l'ordre; ce n'est pas en autorisant les injustices du pouvoir, sous prétexte de le faire respecter, qu'on fortifie les gouvernemens et qu'on les met à l'abri des révolutions. Et le clergé qui se prête a une pareille adulation sacrilège, au nom de la religion, compromet sérieusement la religion dans l'esprit du peuple, sans sauver le pouvoir.

» La cause de la liberte est encore la cause de la justice.

» Il est reconnu aujourd'hui, grâce à Dieu, que les souverains ne sont pas les seuls à avoir des droits; les peuples en ont aussi, et il faut qu'on respecte les droits des autres, si l'on veut qu'on respecte les siens propres. . . .

» Je ne hais les rois pas plus que les peuples; que je souhaite la sûreté des uns, la liberté des autres, le bonheur de tous par la religion.

» Cependant je me sens, particulièrement attiré ver le peuple.

» Mais je n'entends pas proscrire l'existence des classes supérieures, dont aucune société politique ne peut se passer. On a beau rêver, on a beau faire, il y aura toujours des classes supérieures, des aristocrates; de même qu'il y aura toujours des pouvoirs souverains. Ainsi la révolution, en detruisant l'aristocratie de la naissance et des titres, a enfanté l'aristocratie des grands employés de la finance et de l'industrie, qui, aux exceptions près, tout en ayant les vices de l'ancienne aristocratie, n'en a pas toujours les grandes qualités qui en étaient la compensation, l'expiation et l'amende; et si une autre révolution, une révolution sociale parvient à renverser l'aristocratie actuelle, il s'en formera une troisième, plus redoutable et plus funeste a ceux mêmes qui l'auront créee, l'aristocratie des ouvriers, qui, par ses excès, fera l'apologie des deux autres qui l'ont précédée. Je veux dire seulement que les supérieures ont en elles-mêmes les moyens de s'affranchir de bien des douleurs; mais que le peuple n'en a pas, et que c'est le peuple qui est pauvre, qui est orphelin, et qui a un droit particulier aux soins, a la protection et à l'amour de l'Eglise.

» L'Eglise donc, tout en combattant la rebellion, doit, avant tout, prendre à coeur la cause des peuples. C'est la sa mission dans l'ordre temporel, et c'est là sa force. Tous les pontifes, tous les évêques qui ont pris la defense des peuples ont été redoutables, et par la même ils ont épargné de grands malheurs même aux pouvoirs dont ils combattaient les prétentions injustes.

» Cet exemple du clergé a défendre les libertés publiques réagirait sur les fidèles. Ils ne presenteraient plus le scandaleux spectacle de les voir si insoucians a user de leurs droits religieux. Ils entendraient que c'est un devoir de conscience pour

de la proposition, ce serait abjurer le Catholicisme; nier la seconde, ce serait abjurer le bon sens.

VI. Le Catholicisme affirme que dans sa croyance religieuse, dans sa législation, dans son action sociale, une nation doit réaliser autant qu'il est en elle la doctrine catholique, et se soumettre ainsi dans sa puissance la plus haute et la plus complète, à la puissance de la société universelle. Ne pas affirmer ce droit, c'est cesser d'être Catholique.

VII. Le Catholicisme affirme que c'est à lui à poser sa puissance, à en déterminer l'étendue, à en régler l'action, que nul ne peut avec justice et vérité discuter avec lui, sur ces points, et nier ce qu'il décrète dans sa puissance absolue et irréformable. Le Catholique qui penserait le contraire, nierait l'infaillibilité de l'Eglise et la détruirait radicalement.

VIII. Le Catholicisme s'affirme donc comme l'unité du monde, comme la puissance suprême dans l'humanité, comme la règle des nations qui doivent venir se ranger dans son sein, comme la société universelle en un mot. Pour lui, voici la hiérarchie sociale et le droit public dans les rapports de la suprématie : l'individu dans la famille, la famille dans la nation, et la nation dans l'Eglise, terme supérieur et infranchissable pour l'homme sur la terre. Tant qu'une nation n'a point pris sa place dans cette hiérarchie, elle demeure à l'état insocial et sauvage. Nier cette doctrine ce serait nier évidemment la doctrine catholique, puisqu'elle découle infailliblement de tout ce que nous avons établi plus haut.

IX. Le Catholicisme proclamant *en droit* le devoir de toute nation, comme de tout individu de se subordonner spirituellement et doctrinalement à lui, pose en même temps la liberté de l'homme et conséquemment de la nation, en affirmant que la société nationale *en fait* est libre de se soumettre ou de ne pas se soumettre à l'autorité suprême de l'Eglise universelle. L'Eglise s'offre à la nation libre, elle la sollicite à se donner librement à elle, lui en promulgue le devoir et lui en expose les fondements divins. La nation doit se soumettre, voilà la doctrine de l'unité; elle peut rester ou rentrer dans le schisme, voilà la doctrine de la liberté. Car elle est vis-à-vis l'Eglise dans la même condition où l'homme se trouve vis-à-vis Dieu et toutes les autorités légitimes de la terre. Nier cette doctrine ce serait nier évidemment la doctrine Catholique.

X. Au cas où la nation n'est plus catholique dans sa totalité personnelle et morale, le Catholicisme affirme que le principe social, pour qu'il soit légitime, ne peut plus être que la liberté de conscience, droit imprescriptible de l'homme et du citoyen entraînant tous les autres. La nation, déliée de l'unité sociale infaillible, ne peut plus ordonner doctrinalement et socialement que ce que tous les citoyens consentent. Nulle autorité infaillible n'est plus reconnue par la nation entière, il ne reste plus que la liberté, moyen terme, phase transitoire et défectueuse, mais bonne relativement, puisqu'elle est le moyen offert à tous les citoyens de se rattacher librement à l'unité catholique, et d'y rattacher librement leur nation avec eux. Cette liberté est le droit de l'homme, c'est le droit de cette nation dans le schisme social, c'est le droit de l'Eglise elle-même qui ne peut avoir de fidèles que par la liberté.

XI. Le Catholicisme ne pose que deux termes dans la société : *Dieu et l'homme*, Dieu dirigeant l'homme, voilà l'ordre parfait. Lorsque Dieu n'est plus reconnu legalement par une société nationale, il ne reste plus que l'homme avec le droit de sa liberté souveraine, limitée seulement par le droit d'autrui. Dans cette formule sociale, le Catholicisme pose-t-il un dualisme? Evidemment non. Il pose, il est vrai, deux termes, mais *en droit*, il les subordonne et les harmonise dans le pouvoir Catholique. Détruit-il la liberté de l'homme et de la nation, en la niant ou la contraignant par la violence matérielle? Evidemment non, puisqu'il pose qu'*en fait*, l'homme, usant d'un droit que Dieu lui a laissé, peut se séparer et faire schisme d'avec l'unité générale. Cette autorité unitaire et cette liberté de schisme ne sont donc pas un dualisme, car la liberté dans cette doctrine doit être le chemin de l'unité. Cette liberté est un principe, un droit, un bien pour l'homme, puisqu'elle le met dans la voie de l'unité; mais elle n'est pas un principe absolu, puisqu'elle n'est pas la fin de l'homme et qu'il doit la traverser pour arriver à la tranquillité de l'ordre, à l'harmonie de l'universelle société.

LA LIGUE ITALIENNE.

Là où il n'y a point unité de religion, de mœurs, de langage, d'institutions et d'intérêts, il n'y a point de nation possible. Or, bien que l'Italie réunit à peu près les trois premières conditions elle manquait essentiellement des deux dernières. Ses diverses parties obéissant depuis des siècles à des maîtres différents se trouvaient incessamment les unes en face des autres avec des institutions diverses et des intérêts diamétralement opposés. Un grand nombre de capitales se jalousant les unes les autres et par conséquent bien éloignées de vouloir céder le pas à une rivale créaient à la formation de la nationalité italienne un obstacle presqu'insurmontable. Et cependant il n'était pas d'ami sincère de la patrie qui ne sentit l'impérieuse nécessité de la reconstitution de cette nationalité sans laquelle *ou vainqueur ou vaincue*, l'Italie se trouvait soumise *au joug de l'étranger*.

Toutes les âmes généreuses qui jusqu'à nos jours s'étaient occupées de rendre a la patrie son antique splendeur en lui restituant sa vieille liberté, n'avaient vu qu'un seul moyen d'atteindre ce noble but; c'était de créer l'unité soit en rétablissant l'ancienne république romaine, soit en reconstituant le grand empire qui avait jadis dominé le monde. Mais tous avaient rencontré dans la division que nous avons signalée des obstacles insurmontables, et leurs généreux efforts n'avaient abouti qu'à river les fers de cette patrie qu'ils voulaient affranchir et à perdre de plus en plus cette nationalité qu'ils voulaient sauver.

C'était à l'Elu du Seigneur, au Pontife du très Haut, à notre immortel Pie IX qu'il appartenait de résoudre le grand problème de la nationalité italienne. Sans toucher à des divisions territoriales que des siècles avaient consacrées, sans blesser le juste orgueil de capitales célèbres à tant de titres, sans léser des intérêts légitimes, n'était il donc pas possible de lier ensemble, de réunir en un seul corps tous les membres épars de la grande famille italienne?

Oui, pourvu que la pensée régénératrice partit d'une autorité audessus des autorités humaines, pourvu que cette autorité consentit à donner un exemple qu'il ne fut pas permis de blâmer et qu'il était glorieux de suivre. Rome seule pouvait opérer ce prodige, et Rome en effet l'a opéré.

Après cette sublime AMNISTIE qui fit briller aux yeux du monde le coeur loyal et paternel du pontife, Pie IX posa, par la proposition de *la ligue douanière*, les bases de la régénération italienne. Par l'accession du Roi de Sardaigne et du Grand-Duc de Toscane et la déclaration de neutralité du Duc de Modène, le germe le plus fécond de division entre ces diverses parties de la péninsule fut anéanti. Tous se trouvaient unis par le plus fort et le plus solide des liens, le lien des intérêts. Ne nous occupons point ici des résistances, produit des influences étrangères hostiles par position à la résurrection de la nationalité italienne; le principe était posé, tôt au tard, par la force même des choses elles se trouveront annullées.

L'unité créée par la confusion des intérêts, restait à la consolider par la conformité des institutions. Ici Rome devait procéder d'une autre manière; elle devait donner l'exemple. Elle le donna; et tout le monde sait comment il fut suivi. Nous nous expliquerons plus tard sur les causes qui précipitèrent les événements et faillirent ruiner d'un seul coup l'oeuvre de Pie IX et la liberté de l'Italie. Le touchant accord entre les peuples et les souverains a déjoué cette fois encore les intrigues de l'étranger et la régénération de l'Italie est désormais assurée.

Le temps marche, les évènements se succèdent et se pressent comme pour le devancer; encore quelque temps et tous les enfants de l'Italie seront rangés sous la noble bannière de cette grande *federation* que l'immortel Pie IX a créée, et l'Italie sortant la première de sa tombe se montrera une, forte et libre aux yeux de l'univers étonné.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, pour en arriver à ce dégré de puissance et de gloire, l'Italie a encore bien des obstacles à vaincre, bien des sacrifices à faire, bien des abîmes à éviter. L'apprentissage de la liberté est rude et demande un esprit docile et un travail opiniâtre. Bien des difficultés surgiront encore dont il faudra trium-

---

tout catholique, tout en respectant l'ordre et les puissances établies, de se servir de tous les moyens légaux, de toutes les franchises que leur laisse la loi du pays, pour réclamer la liberté de la religion. A l'exemple des catholiques d'Angleterre, d'Irlande, de la Belgique, de la Hollande et des Etats-Unis en s'empressant d'accomplir leurs devoirs de chrétiens avec leurs devoirs de citoyens, ils deviendraient hommes du pays et hommes de l'Eglise, et ils ne seraient plus coupables de l'impardonnable faute de laisser la société à la merci de la démagogie et du despotisme, ni la religion aux empiétemens de l'incrédulité.

» La cause de la liberté est même la cause des vrais doctrines du Christianisme.

» L'*autorité* n'est pas la *domination*. Jésus-Christ a clairement distingué ces deux choses, quand il a dit : « *Principes gentium dominantur eorum; et qui majores sunt potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos. Sed qui voluerit inter vos major fieri, sit vester minister ... Sicut Filius hominis non venit ministrari sed ministrare, et animam suam dare in redemptionem pro multis.* (Math. 20, 25). D'après ces profondes paroles du Fils de Dieu, de la Sagesse incarnée, qui renferment les véritables principes du droit public chrétien, le pouvoir païen dit : « l'Etat est à moi. » Le pouvoir chrétien dit : « Moi, je suis à l'Etat. » On obéit à l'autorité; on frémit sous la domination. Avec l'autorité, on a la liberté; la domination n'enfante que l'esclavage. L'autorité est le lien des hommes; la domination est le licou de la brute. L'autorité commande; la domination, en dégradant l'homme, ruine la société.

» Les doctrines gallicanes, funestes rejetons du protestantisme, ont faussé la notion divine du pouvoir dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique. Elles ont placé l'évêque au dessus du Pape, et le roi au dessus de Dieu. Car le pouvoir de Dieu a une limite dans la perfection et la sainteté de sa nature. Or le pouvoir politique tel que le gallicanisme l'a fait, est un pouvoir sans aucune espèce de contrôle, un pouvoir sans autre frein que sa volonté, sans autre règle que ses caprices, un pouvoir qui *n'a pas besoin d'avoir raison*, et qui, par cela même, a presque toujours tort.

» Le gallicanisme fut la doctrine de quelques évêques courtisans. Cependant le grand nom de Bossuet la fit passer pour la doctrine de l'Eglise aux yeux des gens imbécilles ou hypocrites; et l'Eglise commença dès lors à être regardée comme l'alliée de ce pouvoir hideux. C'est une des raisons pour lesquelles la philosophie du XVIII siècle en voulut si fort à l'Eglise, et essaya de briser l'Eglise pour arriver plus aisément à se défaire de ce pouvoir également repoussé et par la raison de l'homme et par la conscience du chrétien. Et la Révolution française, considérée dans sa cause générale et nationale, ne fut, à mon avis, que l'effort aveugle et désespéré d'une nation, chrétienne au fond de son coeur, pour faire rentrer le pouvoir dans les limites que le christianisme lui avait posées, et, de païen que le gallicanisme l'avait fait, le faire redevenir chrétien.

» Il y eut donc du bon dans la Révolution au milieu de tout ce qu'elle eut de mauvais et même d'infernal. Mais tout ce qu'il y eut de bon dans les théories de la Révolution est chrétien; tout ce qu'il y eut de mauvais est païen. Ce furent les doctrines païennes du collége appliquées à la société.

» Ainsi, par exemple, la maxime proclamée par la révolution: *Que tous les citoyens appartiennent à l'Etat*, cette horrible maxime qui convertit les hommes en *choses* : car ce sont les *choses* qui *appartiennent*; cette horrible maxime qui annulle toute personnalité humaine, qui dépouille l'homme du domaine que Dieu lui a donné sur lui-même, *in manu consilii sui*; cette horrible maxime qui livre tout un peuple, toute une nation à la brutalité et aux caprices de quelques brouillons politiques qui, parvenus au pouvoir par la ruse, par l'intrigue, par la bassesse, par le crime, s'appellent orgueilleusement l'*Etat*, cette horrible maxime, dis-je, est antichrétienne; car, d'après les doctrines du christianisme, l'homme a des devoirs envers les autres, envers la famille, envers l'Etat; mais il n'appartient à aucun être créé; il n'appartient qu'à Dieu et à lui-même. Il est maître de sa personne, de son action, de son travail, sous la dépendance de Dieu. Cette horrible maxime est tout-a-fait païenne. C'était la maxime de Sparte, d'Athènes et de Rome antienne. Dans ces villes, de même que, par la maxime: *Que la femme appartient au mari et les enfans au père*, on avait livré, comme des choses, l'épouse et les fils au chef de la famille, et l'on avait créé le despotisme domestique; ainsi, par la maxime; *Que tous les citoyens appartiennet à l'Etat*, on avait livré tous les citoyens aux chefs de l'Etat, et l'on avait établi le despotisme public et une servitude universelle. Or, cette maxime de la révolution est encore dans beaucoup d'esprits en France; on l'entend proclamer à la tribune; on la suit, dans la pratique, comme une règle du gouvernement. Et c'est à son aide qu'on refuse à l'homme les véritables libertés, les véritables *droits de l'homme*, et qu'on a établi la doctrine despotique de la *toute-puissance de l'Etat* ou de ceux qui se disent l'Etat, et qui ne font qu'exploiter et asservir l'Etat. Et la véritable cause du malaise qui ré-

pher, et les plus grandes, les plus ardues ne seront peut-être pas celles qui viendront du dehors. Trop souvent l'oeil qui s'ouvre à la lumière est ébloui de ses rayons et ne distingue pas bien les objets qui l'entourent. Et par fois aussi la tête tourne à ceux qui ne sont pas habitués au grand jour de la liberté.

Enfants d'un pays vraiment libre aujourd'hui mais qui a payé cette liberté au prix du plus pur de son sang, au prix de si grands sacrifices, nous serons heureux si nous pouvons par nos conseils en applanir les voies à nos frères d'Italie et leur épargner les sueurs et les larmes qu'elle nous a coûtées.

ROME

CONSIDÉRATIONS ET NOUVELLES.

Tout homme, à notre avis, se doit à la justice, à la vérité, et nous estimons qu'un publiciste n'a pas de plus beau titre à la recommandation publique que son dévouement à ce double devoir. Ainsi, quelles que soient les circonstances présentes, armé de notre part de liberté, mais de cette liberté vraie qui laisse à chacun l'entière indépendance de sa pensée, de sa parole et de sa plume, nous disons à qui voudra l'entendre:

Il fut une France Catholique qui, à l'exemple de Rome chrétienne, consola, éleva et agrandit l'humanité: c'était la France de Charlemagne et de Louis IX. Nous en conservons le souvenir et nous le bénissons.

Il fut une France panthéiste, fataliste et athée qui, à l'exemple de Rome païenne, se montra aussi puissante par le glaive, que propice à corrompre, à humilier et à abrutir l'humanité: c'était la France de la Convention. Nous en abhorrons le souvenir et nous l'exécrons.

Il fut une France impériale qui, à l'exemple de la Rome des Césars, porta partout la ruine et la désolation: c'était la France de Napoléon. Honneur au génie militaire; mais plaise au Ciel que la terre ne soit jamais plus visitée par un tel fléau!

Nous ne parlons pas de ce qu'était Rome avant Pie IX, de ce que fut la France sous la dynastie d'Orléans, parce que nul de nous ne l'ignore, mais ce que nous devons dire avec une exaltation bien marquée c'est qu'une nouvelle Rome s'est levée, c'est qu'une nouvelle France a surgi; toutes deux riches des trésors de l'expérience; toutes deux éclairées par le même flambeau de la Foi, et libres, *entièrement libres* de la liberté des enfants de Dieu: par conséquent en voie toutes deux de ne conserver du passé que ce qui est immortel, juste, bon et louable, et de progresser sans relâche dans le bien, dans l'honneur et dans la gloire.

Ainsi donc, puisqu'une même destinée a toujours lié Rome et la France entr'elles; puisqu'une noble émulation sans rivalité les a toujours mises à la tête de la civilisation, pourquoi faut-il qu'aujourd'hui notre cœur saigne de n'avoir bientôt plus qu'à louer la France, et à nous taire sur Rome.... à la condamner même.

« O Romains; nous avons eu Jacobins, Montagnards et Michelet de toute espèce; mais, Dieu merci, leur règne à tous est fini: La France a expulsé de son sein ou réduit à se cacher dans l'ombre toute nature égoïste et perverse, s'engraissant de la sueur et des larmes publiques. Elle a voué à la honte et au mépris toute intelligence et toute plume, osant demander la célébrité à la haine et à la calomnie. De pareils malheurs se reproduiront-ils dans Rome? de pareils êtres viendront-ils vivre à Rome, honorés et fêtés? Non! vous imiterez la France qui, tantôt, envoyait son peuple à la porte des couvents pour dire à ceux qui y vivent en paix, en compagnie de leur Dieu »: NE CRAIGNEZ RIEN; la RÉPUBLIQUE A ÉTÉ PROCLAMÉE, ET IL N'Y A PLUS QUE DES FRÈRES EN FRANCE!

Si vous ne le faites pas, quel prétexte alléguerez vous aux yeux de ces *deux cents millions* de Catholiques qui ont les yeux tournés vers vous; sur-tout si la France bientôt, entièrement acheminée dans sa voie glorieuse, inscrit en lettres d'or sur sa nouvelle Constitution: « LIBERTÉ DE CONSCIENCE PLEINE ET ENTIÈRE »: c'est-à-dire, liberté pour tout le monde de servir et d'adorer son Dieu, sous quelques noms et habits que ce soit?

Direz-vous que sous le règne paternel de Pie IX, dont la tendre et douce voix nous a déjà appris à donner la main aux Juifs et aux Gentils, il est plus digne de Rome de proscrire quelques uns de nos véritables frères, que de les embrasser tous dans une même étreinte? La *liberté*, chez vous, n'existe donc que de *nom*, puisqu'en *fait* elle n'aurait pas tout affranchi! Votre *égalité* devant la loi n'a donc pas tout nivelé; puisque les uns seraient citoyens, jouissant de leurs droits de citoyens, et les autres de véritables parias, exposés à tous les caprices et à toutes les fureurs de ceux-ci! Votre *fraternité*, enfin, n'a donc pas tout uni; puisque vous en feriez l'application et vous en organiseriez les bienfaits d'une manière si triste pour les yeux, si douloureuse pour les cœurs! Ah! ne dites plus que le peuple a besoin d'*une satisfaction!* Le peuple, au dire d'Alexandre *Dumas* est *la mer dans le calme*. Qui donc a soufflé sur ce lac le vent de la discorde, pour le voir ainsi grossir son sein paisible et se former au milieu de lui les flots de la tempête? LE PEUPLE ET LA PAIX, a dit de plus *Lamartine*, que l'univers entier admire en ce moment, C'EST *un même mot*. Or, ajouterons nous, en développant la pensée de ce grand homme d'Etat, qu'elles sont les garanties de la paix: sinon le travail, l'industrie, l'instruction, l'agriculture, et la moralité?

Ainsi donc, faux ou véritables tribuns du peuple, mettez vous à sa tête dans les ateliers, au sein des institutions, au milieu des manufactures, et vous nous direz, ensuite, si le peuple a besoin de *proscriptions* pour *jouir* de la paix et du bien-être!

Passons à un récit d'un autre genre: nous voulons parler des fêtes auxquelles a donné naissance la dernière et la plus excellente des grâces accordées par notre bien-aimé Pontife et Père! C'est au Quirinal, ou partout, sur le passage de Pie IX, que se trouve le véritable peuple romain, c'est-à-dire, ces hommes de foi, de respect, d'amour et de vénération, exprimant encore mieux au Souverain-Pontife leur vive reconnaissance et leur sincère attachement par le frisson qui circule dans leurs membres, par les larmes qui gonflent leurs yeux, que par les vivats frénétiques de tant d'autres. Quant à ceux qui vont hurler l'exil ou la mort de religieux inoffensifs, nous ne saurions dire à quelle catégorie humaine ils appartiennent; *qui vult malum odit lucem*, ils ne mettent à exécution leur projet que pendant la nuit, parce que probablement ils ne veulent fournir à personne leur signalement.

Nous disons donc que les démonstrations de reconnaissance produites par la publication du *Statut fondamental pour le gouvernement temporel* de la Sainte Eglise n'ont point fini avec le jour, mais ont été continuées les deux jours suivants:

Jeudi — A huit heures, le Sénat et le Conseil municipal se rendent à l'église de l'*Ara-cœli*, où un *Te Deum* solennel est chanté en actions de grâce. Après cette cérémonie, les conseillers se réunissent au lieu de leurs séances ordinaires, et une députation de neuf membres, tirés au sort, est chargée de remettre au S. Père, par l'organe de M. le Sénateur, l'adresse suivante:

Très Saint Père,

« Bien que tous les instants de votre immortel Pontificat soient marqués d'un si grand nombre de bienfaits, auxquels nos cœurs ont toujours répondu par mille bénédictions, le 15 mars a ouvert une ère si fortunée pour vos sujets, et si glorieuse pour le S. Siége, que je doute si quelqu'un avant nous aurait osé l'espérer. Tous les peuples aspirent naturellement à la jouissance d'une portion de liberté; et nous, sans oublier que nous l'avons un jour possédée et défendue, nous étions encore, je ne dirai pas, résolus de la vouloir, mais au moins disposés à l'admirer. D'un autre côté, nous connaissions la fidélité que tout citoyen doit à son Souverain et particulièrement les Romains aux Pontifes; non pour nous avoir conquis, mais pour nous avoir préservés de la barbarie et soustraits à l'oppression. Il était tellement grand en nous le respect pour la tiare et si vif le souvenir de ses bienfaits que nous avons toujours mieux aimé Vous obéir aveuglément que nous rendre libres sans Vous.

Mais voilà que l'amour, qui peut tout, a admirablement concilié vos droits sacrés avec nos désirs. Il nous a fait spontanément participants de votre puissance; et, autant que le permettait la

---

gne actuellement en France, et de la difficulté qu'on y éprouve de remédier à des maux, dont on ne se dissimule pas, dont on reconnaît, dont on avoue la réalité, est dans le mélange de l'élément chrétien et de l'élément païen, qui se trouve encore dans les idées, dans les institutions, et même dans la charte. Ce malaise est dans l'instinct de la nation, qui, quoi qu'on en dise, est chrétienne, et dans l'effort qu'elle fait pour se dépouiller, pour se débarrasser de l'élément païen.

» Mais elle n'y réussira pas toute seule. Elle n'y réussira pas sans la coopération du clergé. C'est donc au clergé à combattre le paganisme, d'abord dans l'éducation où il s'est glissé depuis trois siècles, et ensuite dans l'Etat. C'est au clergé à se pénétrer lui-même et à rappeler, à réhabiliter, à soutenir, à répandre les hautes doctrines du christianisme dans leurs rapports avec les libertés publiques et la dignité de l'homme, tout en prêchant la sujétion aux pouvoirs établis, le respect de l'ordre et l'obéissance aux lois. Car toute doctrine qui n'est pas chrétienne n'aboutit qu'à l'anarchie ou au despotisme et à la servitude.

» Enfin, la cause de la liberté est la cause de la religion.

» Par quel moyen le catholicisme fait-il tous les jours de si étonnans progrès en Angleterre et aux Etats-Unis? Par le moyen de la liberté. Au contraire, qu'est-ce qui l'empêche de pénétrer, de se répandre en Danemark, en Suède? C'est que dans dans ces contrées, dominées par le protestantisme, on n'est pas libre d'être catholique. Il en est de même dans les pays infidèles.

» Et en France même, qu'est-ce qui empêche que la religion catholique s'implante davantage dans les classes moyennes pénètre de plus en plus dans les masses? C'est qu'elle n'y est pas libre, il s'en faut, c'est que les lois anti-constitutionnelles, contraires aux promesses de la charte de 1830, enchaînent la juridiction de l'Eglise, son enseignement, son action sociale et vous, messeigneurs les évêques, vous en savez bien quelque chose. Hélas! la France ne peut être sauvée que par la religion, et la religion ne peut pas tenir, ne peut prospérer nulle part, que par la liberté.

» Cela est si vrai, qu'en Belgique, les faux libéraux, les libéraux Voltairiens ne disent plus: « Nous voulons la *liberté*, mais nous voulons la *raison*. » Car ils voient bien que la liberté, en définitive, ne profite qu'au peuple et à l'Eglise; et ces messieurs n'aiment pas plus l'Eglise que le peuple. Cela est si vrai que, partout, les faux libéraux, les libéraux Voltairiens sont les partisans les plus chauds des coups d'Etat, des lois d'exception contre la liberté. Cela est si vrai qu'en Belgique, en Suisse, en Angleterre, aux Etats-Unis, les vrais catholiques sont les défenseurs les plus sincères et les plus fermes de toute liberté

» Ainsi, je ne partage pas les opinions, d'ailleurs consciencieuses, des auteurs du livre intitulé: *Manifestation catholique et rationalisme chrétien* etc., qui blâment le zèle avec lequel l'episcopat français réclame la liberté d'enseignament, Ils craignent que l'enseignement devenu libre pour la vérité, le soit encore pour l'erreur, et qu'à côté d'ecoles catholiques se forment aussi des écoles panthéistes et athées. Et moi, j'ai foi, d'abord, dans le bon sens du pays, dans l'amour paternel, et je crois que ce bon sens et cet amour préféreront toujours, à quelque exception près, les écoles vraiment chrétiennes à celles qui ne le seront pas. Et ensuite j'ai foi dans la force de la liberté, et je crois que la vérité libre n'a rien a craindre de la liberté de l'erreur.

» Rien n'est plus faux, rien n'est plus funeste que cette maxime qu'on trouve sur les lèvres de tant d'insensés: « Le prêtre doit se montrer étranger à la politique, et ne s'occuper que de la religion. » Car d'abord, la véritable politique n'est que la science des devoirs sociaux. Ces devoirs, pour les chrétiens, ne se fondent pas seulement sur la crainte, mais aussi sur la conscience: *Non solùm propter metum, sed etiam propter conscientiam* (*Rom.* 13). et la conscience, avec tout ce qui s'y rapporte est du ressort du prêtre.

» En second lieu, le prêtre est le père et le tuteur-né, le défenseur du peuple dans toutes ses conditions. Le peuple aime à voir le prêtre partager ses luttes, ses privations, ses angoisses, ses sacrifices. Si donc le prêtre se montre indifférent à la condition politique du peuple, il perd son estime, sa confiance, son amour, et dès lors il perd aussi toute la force morale pour conduire le peuple dans de la religion.

» Enfin, si le peuple est livré à lui-même dans son action politique, si l'influence religieuse du clergé ne s'y mêle pas pour en réprimer le instincts, pour en régler le mouvement, pour en prévenir les excès, le peuple devient le misérable jouet des factieux et des hypocrites, qui, par les voies de la sédition et de l'anarchie, l'entraînent aux pieds du despotisme, pour en être plus cruellement écrasé. Comme toute civilisation, qui n'a pas de clergé à sa tête, est fausse, et n'aboutit qu'à la corruption, ainsi, tout mouvement politique que la religion ne dirige pas, pousse au désordre et expire dans le sang.

» C'est donc un devoir sacré pour le prêtre d'intervenir dans toutes les questions, de prendre part à tous les mouvemens politiques du peuple, non pas en homme de parti, pour en échauffer les passions, mais en homme de la sagesse, de la justice, de l'ordre et de la paix, pour les contenir et les diriger. »

dignité de la Chaire apostolique, il nous accorde des institutions, au moyen desquelles nos descendants vivront en hommes libres autant que nous.

Je ne sais s'il existe une bouche terrestre capable de Vous remercier convenablement, pour un bienfait si extraordinaire, si sublime, si durable. Vous seul pouvez le faire par une juste appréciation. Si vous pouviez lire dans nos cœurs Vous verriez combien leurs sentiments surpassent nos paroles ; car ne pouvant s'élever à la hauteur du sujet, elles se borneront a Vous supplier, au nom de tout le peuple romain, de vouloir Vous même, Vous rendre de dignes actions de grâce. Que votre prière, qui ne fut jamais stérile, monte pour nous au trône du Tout-Puissant et lui offre la tendre gratitude de son peuple pour avoir raffermi et illustré le règne de l'Eglise».

Le Saint Père a répondu en ces termes:

Monsieur le Sénateur et Messieurs,

Les dignes démonstrations que j'ai reçues hier, de la part du peuple romain, et que vous, ses représentants légitimes, venez confirmer aujourd'hui, ne me laissent aucun doute sur sa reconnaissance. C'est avec un grand plaisir que j'en reçois l'expression.

Veuillez apprendre à cette ville et à l'Etat entier, que tout ce que je pouvais je l'ai fait; que le Sacré Collége y donne volontiers son adhésion unanime. Si quelques sujets qui prennent plutôt le caprice que la raison pour guide, n'en sont pas satisfaits, je crois qu'en général le peuple doit en être content; car, je le répète, j'ai accordé tout ce que je pouvais et ne saurais faire davantage.

Je désire que ce que je vous dis ici, soit connu de tous mes sujets, afinque le calme se rétablisse, et que nous n'ayons pas à deplorer des troubles semblables à ceux qui, en différents endroits altérérent l'ordre public. La liberté ne peut être séparée de l'ordre. L'ordre engendre la prospérité. De l'ordre dérive l'unité, si nécessaire pour que tout citoyen puisse jouir en paix de sa liberté et, recueillir les fruits de la semence déposée dans le terrain politique. Dieu et les hommes bénissent l'ordre; l'ordre conduit à cet but que nous désirons tous atteindre, c'est-à-dire, à la justice et à la paix dans les états comme dans l'intérieur des familles».

Cependant la ville se préparait à de nouvelles démonstrations de reconnaissance. De 11 heures à midi toutes les cloches des églises et des établissements publics sonnent à pleines volées, et le château S. Ange salue de ses nombreuses batteries l'ère de liberté qui se levait sur Rome. Partout on rencontre des groupes joyeux de citoyens qui s'unissent pour bénir le Père généreux, auteur de leur félicité.

A deux heures de l'après midi, le Sénat et la municipalité se réunissent de nouveau au Capitole pour se rendre à la basilique de S. Pierre, au milieu du corps des officiers et des principaux habitants de la Cité.

Il était bien juste que les magistrats d'un peuple éminemment réligieux songeassent à témoigner leur reconnaissance à celui qui avait fondé, dans leur ville, le siège de cette religion, qui a toujours été pour eux, une source intarissable de prospérité et de bonheur. Aussi avons-nous remarqué avec un indicible satisfaction ce cortège immense, parti du Capitole au son de la musique, entouré de mille bannières, pour traverser au milieu des applaudissements les rues de la ville et aller s'agenouiller humblement ; d'abord devant le tabernacle de celui qui tient dans ses mains, le sort des empires et le bonheur des nations, puis se prosterner sur le tombeau de Pierre, le premier de cette longue suite de pontifes qui ont préservé Rome de la barbarie, et dont le successeur actuel la rend à la liberté pleine et entière. Quand on voit un peuple et ses magistrats pénétrés de pareils sentiments on ne doit pas, on ne peut pas désespérer du sort de la Ville-Sainte.

Après l'adoration du S. Sacrement et les prières d'actions de grâce faites au tombeau des apôtres, le cortége a repris le chemin du Capitole, toujours couvert de mille applaudissements de la population accourue sur son passage.

Ce même soir et le suivant il y a eu illumination brillante. Des chœurs de jeunes gens parcouraient les rues en chantant l'hymne de Pie IX et d'autres airs analogues. Sauf ces quelques esprits inquiets et brouillons, poursuivant leur rêve de désordre, et qui se séparaient de la foule pour aller pousser des huées et des vociférations, sous les fenêtres de religieux inoffensifs, la joie et le bonheur de Rome n'eussent pas été troublés un seul instant. Heureusement nous n'avons aucun malheur à déplorer; et tout fait espérer que le service de sureté publique, une fois organisé par l'habile Ministre que Pie IX vient de donner à sa capitale, ces quelques oisifs turbulents finiront par se taire.

Le nom de M. de Boissy à Rome.

— La nouvelle de la nomination de M. le Marquis de Boissy à l'ambassade de Rome a mis la ville sainte dans le plus doux émoi. Français et Romains semblaient se rechercher pour se complimenter réciproquement. Dans les cafés, dans les salons, et partout; c'était à qui ferait le plus de frais de mémoire pour rapporter telle et telle circonstance de sa vie politique où, sa voix commençait par arriver comme un vent d'orage à l'oreille de M. le président de la chambre des Pairs, en attendant qu'un discours de quatre lignes vigoureuses fut peser comme le remords sur la conscience de tel ou de tel autre Ministre, dont la conduite indigne avait soulevé sa noble indignation. De plus, comme M. de Boissy a séjourné quelques semaines à Rome, ceux qui avaient eu l'avantage de l'approcher, se plaisaient à ajouter que sa conversation, pétillante d'esprit et de vivacité, laissait encore entrevoir les qualités du cœur du plus haut prix.

Pour notre part, nous disons qu'à peine nous eûmes connaissance de son arrivée, nous fûmes déposer, dans l'hôtel qu'il avait choisi, la supplique suivante:

Le soussigné, sollicite auprès de M. le Marquis, pair de France, la grâce d'être admis en sa présence. En sa qualité de français, il désirerait témoigner à M. de Boissy tout ce qu'il éprouve d'admiration pour son beau caractère, et consulter son expérience, en pareille matière, sur la politique du S. Père, qui lui semble devoir être imitée par tous les gouvernements nés et à naître, *s'ils veulent vivre* (nous étions prophète en octobre dernier).

Peu après, nous trouvons cette réponse chez nous; « M. le Marquis de Boissy est en tous pays heureux de rencontrer ses compatriotes et toujours à leur disposition, mais il s'absente demain mardi pour revenir le soir et quitter Rome jeudi. Il faut donc si M. D. . . . désire voir M. de Boissy, qu'il prenne la peine de passer chez lui mercredi vers huit heures du matin.

Ce peu de paroles suffisent pour pouver combien nous dûmes retourner satisfait de cette entrevue. Pourtant, M. le Marquis ne voulut pas nous laisser prendre congé de lui, sans nous écrire son adresse à Paris, ajoutant, pour se caractériser encore plus à nos yeux: « je suis, vous le savez, ennemi de toute injustice et ne saurais faire grâce à aucun abus. Si jamais vous découvrez quelque chose en ce genre, vous atteignant vous-même ou autrui, ne balancez pas de m'écrire et vous me trouverez toujours prêt à faire droit à vos réclamations.

Quelle consolation pour Pie IX d'avoir désormais en sa présence cet échantillon de la France actuelle! Comme, Sa Sainteté va se trouver confiante et rassurée de n'avoir plus à se tenir en garde contre la moindre action ténébreuse! M. le Marquis de Boissy est un de ces Diplomates propres à résoudre les plus grandes difficultés, d'un sens droit autant qu'équitable et qui n'obscurcit jamais sa pensée par le verbiage. La France, économise, seulement à Rome, par la chûte de la dynastie d'Orléans la somme de trois cent mille francs que M. Guizot prélevait sur les fonds secrets pour les faire servir, par l'entremise de M. Rossi, aux beaux projets que vous connaissez. Nous tous français, domiciliés à Rome, nous ne verrons plus désormais la porte de l'ambassade fermée devant nous, parce que nous n'étions pas assez purs aux yeux de ceux qui l'ont si grandement illustrée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Jamais ce mot d'un homme célèbre par sa perspicacité politique, ne fut d'une application plus frappante. Une dynastie portée sur le trône en 1830 par une insurrection triomphante, soutenue et fortifiée par dix-huit ans de règne, proclamée longtemps comme indispensable au repos de la France et de l'Europe, a disparu en quelques heures, sous les coups d'une nouvelle tempête politique. Et l'ordre semble jusqu'ici n'avoir reçu aucune atteinte de cette commotion profonde. Nulle réaction, point de pillage, pas une goutte de sang après le combat. Les monumens publics, à l'exception de quelques résidences royales, les habitations et les propriétés particulières sont respectés. Les églises, les temples du Seigneur, sans autres gardiens que leurs prêtres en prières, les asiles des saintes épouses de Jésus-Christ, sont restés inviolables et sacrés pour cette population de Paris, dont la colère vient de briser un trône, et de renverser de fond en comble toutes les institutions qui lui servaient d'appui. Oh! que de tels événements sont éloquens, et comme ils proclament l'action de la Providence! Le doigt de Dieu est là: ceux-là seraient bien aveugles qui ne le verraient pas.

» Mais alors que le calme se fait sur cette mer en corroux, alors qu'aux derniers bruits de la tempête, tant de voix saluent une ère nouvelle de sagesse et de liberté pour tous, qui pourrait encore pénétrer les secrets de notre avenir? Nous sommes tous comme des passagers qu'un instant d'orage a laissés sur un vaisseau dont les premiers pilotes, réputés si habiles, ont été emportés. Le navire n'en poursuit pas moins ses destinées inconnues. Nous sommes de ceux qui espérent que la France, sous l'oeil de Dieu, peut encore fournir, au milieu des écueils semés sur sa route, une traversée glorieuse. Oui, gloire à elle, tant qu'à l'exemple de l'immortel Pie IX, elle marchera sous les deux sauvegardes du progrès de nos temps modernes: la foi et la liberté. Que ce magnifique mouvement ne soit donc pas faussé: trop long-temps les nouveaux Athéniens ont été les dupes des harangueurs et des charlatans politiques, qu'ils se tiennent en garde contre de nouvelles jongleries du même genre. Sans phrase et d'un seul élan, le peuple a dit qu'il voulait la liberté, l'ordre et le travail, toutes choses que l'Eglise a toujours voulues pour lui. A son tour, ce peuple de travailleurs et de combattans a environné de respect et d'amour les sanctuaires du divin libérateur des hommes. Puisse un tel accord n'être jamais troublé par les passions ennemies! A cette fin, toute l'Eglise de France va se mettre en prière, comme Moïse durant le choc décisif contre Moab qui arrêtait le peuple de Dieu sur le seuil de la terre promise. Mais un autre devoir est imposé à tout fidèle, c'est l'accomplissement de ses droits de citoyen. Après avoir veillé à l'ordre matériel, nous devons préparer des jours glorieux et prospères pour la France. L'Assemblée nationale va être convoquée; tenons-nous prêts pour donner à la France des représentans intègres, dévouées à la patrie et à l'Eglise désormais confondus inséparablement dans notre amour. La patrie libre, la religion libre aussi dans l'exercice de son ministère de pacification et de charité. Dieu fera le reste ».

AVIS IMPORTANTS.

Toute personne qui recevra trois numéros du Journal, sans nous faire connaître ses intentions, sera considérée, par l'administration, comme souscrite, pour un abonnement de six mois.

Celles qui ne seront pas prevenues par nos soins doivent se hâter de nous envoyer leurs noms et adresses, afin qu'elles soient servies à domicile par nos colporteurs.

— Quant aux abonnemens du dehors, nous nous recommandons à tous les hommes de bonne volonté, notamment à MM. les Curés et Vicaires qui, voyant de leurs yeux notre oeuvre de dévouement, en faveur de l'humanité, s'empresseront de nous venir en aide et de nous épargner bien des frais de correspondance. Celui qui réunira douze abonnemens recevra le treizième en prime, et ainsi de suite, si sa liste se couvrait d'un plus grand nombre d'abonnés. Les recouvremens seront faits au domicile des chefs de section par un banquier romain.

Inutile de dire que tout abonnement individuel, comme toute lettre ayant trait au Journal, doivent être affranchis et adressés au bureau de la direction, rue de la Croix N. 14, à Rome. Pour qu'il n'y ait jamais méprise; toute lettre portera sur un coin de l'adresse: *port payé*, et sur un autre, *voie de mer*.

DURAND (DE CASSIS) Directeur
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier. } gérants responsables.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.

SUPPLÉMENT AU NUM. 3. DU JOURNAL LE CAPITOLE

STATUT FONDAMENTAL POUR LE GOUVERNEMENT TEMPOREL DES ÉTATS DE LA S.^TE ÉGLISE

PIE PAPE IX.

Dans les institutions dont jusqu'à présent Nous avons doté Nos sujets, Notre intention avait été de reproduire *plusieurs institutions antiques*, qui servirent longtemps de règle à la sagesse de Nos augustes prédécesseurs; puis avec le temps elles devaient être adaptées aux changements survenus, afin qu'elles ne cessassent pas de représenter ce majestueux édifice qu'elles avaient formé dès le principe.

C'est en suivant cette voie que Nous en étions venu à établir une Représentation consultative de toutes les Provinces qui devait aider Notre Gouvernement dans les travaux législatifs, et dans l'administration de l'Etat: et, Nous attendions que la bonté des résultats vint justifier l'épreuve que les premiers, Nous tentions en Italie. Mais puisque Nos voisins ont jugé leurs peuples mûrs pour une Représentation *non seulement consultative; mais encore* délibérative, Nous ne voulons pas faire moins d'estime de Nos peuples et Nous confier moins en leur gratitude, Nous ne dirons pas envers Notre humble Personne, pour laquelle Nous ne voulons rien; mais envers l'Eglise et le Siège Apostolique dont Dieu Nous a confié les droits suprêmes et inviolables et dont la présence fut et sera toujours pour eux la source de tant de biens.

Autrefois, Nos Communes avaient le privilège de se gouverner par leurs propres lois, faites par elles sous la sanction souveraine. Maintenant l'état actuel de la civilisation ne permet certes pas de rétablir en la même forme un ordre de choses dans lequel la *diversité des lois et des coutumes* empêchait souvent une Commune de jouir des mêmes avantages que l'autre. Mais Nous entendons confier *ces prérogatives à deux conseils de citoyens probes* et prudents dont l'un sera nommé par Nous et l'autre se composera de députés élus par toutes les parties de l'Etat suivant des formes d'élection établies par une loi spéciale. Leur mission sera de représenter les intérêts particuliers de chaque localité de Nos Domaines, et en même temps de les mettre en harmonie avec un intérêt plus grand que celui de chaque Commune et de chaque province, l'intérêt général de l'Etat.

Mais, comme dans Notre Principauté sacrée l'on ne peut séparer des intérêts temporels de la prospérité intérieure, cet autre intérêt plus grave de l'indépendance politique du chef de l'Eglise à laquelle cette partie de l'Italie doit aussi son indépendance; Nous réservons à Nous et à Nos successeurs, non seulement la sanction suprême et la promulgation de toutes les lois délibérées par les susdits Conseils, et le plein exercice de l'Autorité Souveraine dans toutes les parties dont il n'est pas disposé par le présent acte; mais encore, Nous entendons maintenir Notre pleine autorité en tout ce qui touche naturellement à la religion catholique et à sa morale. Et cela Nous devons le faire pour garantir à la Chrétienté tout entière que dans les Etats de l'Eglise constitués sous cette nouvelle forme, la liberté et les droits de cette même Eglise et du Saint Siége n'auront à souffrir aucune atteinte, et que jamais aucun fait ne pourra violer la Sainteté de cette Religion que Nous avons pour mission et pour devoir de prêcher à tout l'univers comme l'unique symbole de l'alliance de Dieu avec les hommes, comme l'unique gage de cette bénédiction céleste qui donne la vie aux états et la prospérité aux nations

C'est pourquoi, après avoir imploré l'aide de Dieu, et ouï l'avis unanime de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la S. E. R. réunis à cet effet en Consistoire, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Statut fondamental pour le Gouvernement temporel des Etats de la Sainte Eglise.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. I — le S. Collége des Cardinaux, électeurs du Souverain Pontife, est son Sénat indivisible.

Art, II. — Deux Conseils délibérants pour la formation des lois sont institués, savoir le grand Conseil et le Conseil des députés.

Art. III. Bienque toute justice émane du Souverain, et soit administrée en son nom, l'ordre judiciaire n'en est pas moins indépendant dans l'application des lois aux cas spéciaux, sauf le droit de grâce qui demeure toujours au même Souverain. Les juges des tribunaux collégiaux seront inamovibles quand ils y auront exercé leurs fonctions pendant trois années à dater de la promulgation du présent Statut. Ils peuvent cependant être transférés à un autre tribunal égal ou supérieur.

IV. — Des tribunaux ou Commissions extraordinaires ne seront pas instituées. Chacun en matière tant civile que criminelle sera jugé par le tribunal expressément déterminé par la loi: tous sont égaux devant la loi.

V — La garde Civique est une institution de l'Etat; et demeurera constituée sur les bases de la loi du 5 juillet 1847, et du réglement du 30 du même mois.

VI — Il ne peut être mis aucune entrave à la liberté personnelle, sinon dans les cas et formes prescrites par la loi, et en conséquence personne ne pent être arrêté qu'en vertu d'un acte émané de l'autorité compétente. Est excepté le cas de délit flagrant ou quasi-flagrant, dans lequel l'individu arrêté doit être dans les 24 heures remis entre les mains de l'autorité compétente. Les mesures de police et les mesures préventives sont aussi reglées par une loi.

VII — La dette publique est garantie, ainsique les autres obligations prises par l'Etat.

VIII — Toutes les propriétés, soit des particuliers, soit des corps moraux, soit des autres institutions *pieuses ou publiques contribuent indistinctement* et également aux charges de l'Etat, quelqu'en soit le possesseur.

Quand le Souverain Pontife donne sa sanction aux lois d'impôt, il l'accompagne d'une dérogation Apostolique spéciale aux immunités ecclésiastiques.

IX — Le droit de propriété est également inviolable pour tous.

Sont exceptées seulement les expropriations pour cause d'utilité publique reconnue, et moyennant juste indemnité réglée par les lois.

X — La propriété littéraire est reconnue.

XI — La censure préventive de la presse, telle qu'elle existe actuellement en matière de gouvernement et de police est abolie, elle sera remplacée par des mesures répressives déterminées par une loi spéciale.

Il n'est rien innové quant à la censure ecclésiastique établie par les dispositions canoniques, jusqu'à ce que le Souverain Pontife, dans son autorité Apostolique, y pourvoie par d'autres réglements.

Le permis de la censure ecclésiastique ne détruit ni ne diminue en aucun cas la responsabilité politique et civile de ceux qui, en vertu des lois sont garants des publications de la presse.

XII — Les spectacles publics sont réglés par des mesures, préventives établies par les lois. En conséquence, les compositions théâtrales sont, avant d'être représentées, soumises à la censure.

XIII — L'administration des communes et des *provinces sera entre les mains de leurs citoyens*: des lois spéciales régleront cette administration de manière à assurer aux communes et provinces toutes les libertés compatibles avec la conservation de leurs biens et l'intérêt des contribuables.

Du Grand Conseil et du Conseil des Députés.

XIV — Le Souverain Pontife convoque, proroge et clôt les sessions des deux conseils. Il dissout celui des Députés en le convoquant de nouveau dans le délai de trois mois par le moyen de nouvelles élections. La durée ordinaire de la session annuelle ne dépasse pas trois mois.

XV — Aucun des Conseils ne peut se réunir dans le temps que l'autre est dissous ou prorogé, sauf le cas prévu par l'art. XLVI.

XVI. — Chaque année les deux Conseils sont convoqués et clos en même temps. L'acte d'ouverture est fait par un cardinal spécialement délégué par le Pontife, et dans ce cas seulement, les deux Conseils se réunissent ensemble, du reste, les conseils se réunissent toujours séparément. Leurs actes sont valides quand ils réunissent la moitié de leurs membres, les résolutions sont prises à la majorité des voix.

XVII — Les séances de l'un et de l'autre des conseils sont publiques. Toutes fois chaque conseil se forme en *comité secret*, sur la demande de dix membres.

Les actes des deux conseils sont publiés à leur diligence.

XVIII — Les deux conseils, une fois constitués, rédigeront leur réglement respectif.

XIX — Les membres du grand conseil sont nommés à vie par le Souverain Pontife. Leur nombre est illimité. Ils doivent être agés de 30 ans et jouir du plein exercice des droits civils et politiques.

XX — Ils sont pris parmi les catégories suivantes:

1° Les prélats et autres dignitaires ecclésiastiques.

2° Les ministres, le président du conseil des députés, les Sénateurs de Rome et de Bologne.

3° Les personnes qui ont occupé ou occupent un rang distingué dans le gouvernement, l'administration et l'armée.

4° Les présidents des tribunaux d'appel, les conseillers d'état, les avocats consistoriaux; tous après six ans d'exercice.

5° Les propriétaires d'une rente annuelle de 4000 écus provenant de capitaux imposables et possédés depuis six années.

6° Enfin les personnes qui auront bien mérité de l'Etat soit par d'éminents services, soit par le lustre qu'elles lui auront donné par des oeuvres remarquables dans les sciences ou dans les arts.

XXI — Au commencement de chaque session, le Souverain Pontife nomme parmi les membres du grand conseil, le président et les deux vice-présidents à moins qu'il ne lui plaise de choisir un Cardinal pour la présidence.

XXII — L'autre conseil se compose des députés élus par les électeurs sur la base approximative d'un député par 30,000 âmes.

XXIII — Sont électeurs.

1° Les gonfaloniers, prieurs et anciens des villes et communes; les syndics des fiefs.

2° Ceux qui sont inscrits au cens comme propriétaires d'un capital de 300 écus.

3° Ceux qui sous d'autres titres paient au gouvernement un impôt direct de 12 écus par an.

4° Les membres des colléges, des facultés, et les professeurs titulaires des universités de l'Etat.

5° Les membres des conseils de discipline, des avocats et procureurs près les tribunaux collégiaux.

6° Les lauréats *ad honorem* dans les universités de l'Etat.

7° Les membres des chambres de commerce.

8° Les chefs de fabriques ou établissements industriels.

9° Les chefs ou représentants de sociétés, corps moraux, institutions pies ou publiques, pourvu qu'ils soient inscrits au cens comme au n.° 2, ou qu'ils paient la taxe du n.° 3.

XXIV — Sont éligibles.

1° Ceux qui sont inscrits au cens comme propriétaires d'un capital de 3000 écus.

2 Ceux qui sous d'autres titres paient au gouvernement une taxe fixe de 100 écus par an.

3 Les membres des colléges, des facultés, et les professeurs titulaires des universités de Rome et de Bologne: les membres des colléges de discipline, des avocats et procureurs près les tribunaux d'appel.

4 Les autres personnes énoncées aux n. 1, 4, 5, 6, 7, 8 de l'art. précédent, pourvu qu'elles soient inscrites pour la moitié du capital indiqué dans le n. 1, ou qu'elles paient la moitié de la taxe du n. 2 du présent article.

XXV — Les électeurs devront être âgés d'au-moins 25 ans: les éligibles de 30, les uns et les autres devront jouir du plein exercice des droits civils et politiques; et par conséquent professer la Religion Catholique qui est la condition nécessaire à la jouissance des droits politiques de l'Etat.

XXVI — Nul ne pourra avoir le double vote quand même il aurait plusieurs domiciles ou serait électeur à plus d'un titre. La même personne pourra toutes fois être élue dans deux ou plusieurs districts, au quel cas l'élu aura l'option.

XXVII — Les colléges électoraux convoqués par le Souverain Pontife procéderont à l'élection

des députés selon les modes et formes qui seront prescrits par la loi électorale.

XXVIII — Au commencement de chaque session, le conseil des députés élit parmi ses membres le président et les vice-présidents.

XXIX — Les fonctions des membres des deux conseils sont gratuites.

XXX — Les membres des deux conseils sont inviolables pour leurs opinions et leurs votes dans l'exercice de leurs attributions.

Ils ne peuvent être arrêtés pour dettes dans la période des sessions non plus qu'un mois avant et après.

Ils ne peuvent non plus être arrêtés en vertu de jugements criminels durant la session, sans le consentement du conseil dont ils font partie, sauf le cas de délit flagrant ou quasi-flagrant.

XXXI — Outre le cas de dissolution du conseil des députés, le mandat du député finit:

1 Par la mort naturelle ou civile et la suspension des droits civiques.

2 Par la démission.

3 Par un laps de quatre ans.

4 Par la nomination d'un autre conseil.

5 Par l'acceptation d'une charge rétribuée par le gouvernement ou une promotion dans celle dont il jouissait.

Toutes les fois qu'un cas de vacance sera constant, le collége électoral qui avait élu ce député sera immédiatement convoqué. Les cas prévus par les n. 3 et 5 ne font point d'obstacles à sa réélection.

XXXII — Si durant son mandat, le député vient à perdre définitivement une des conditions de son éligibilité, le conseil, après avoir vérifié le fait, déclare la place vacante. L'on procédera à une nouvelle élection dans la forme de l'article précédent.

Dans le même cas par rapport à ses membres, le grand conseil en fait rapport au Souverain Pontife qui se réserve de prendre la détermination qui lui paraîtra convenable.

Attributions des deux Conseils.

XXXIII — Toutes les lois en matière civile, administrative, gouvernementale sont proposées, discutées, et votées par les deux conseils; y compris les impositions directes, et les interprétations et déclaratoires ayant force de loi.

XXXIV — Les lois concernant les matières énumérées en l'article précédent ne peuvent être mises en vigueur qu'après, avoir été librement discutées et acceptées par les deux conseils et munies de la sanction du Souverain Pontife.

Les impôts ne peuvent toutes fois être perçus s'ils nont été approuvés par une loi.

XXXV — Les lois sont proposées par les ministres: elles peuvent cependant l'être par chacun des deux conseils sur la demande de dix de ses membres. Mais les propositions faites par les ministres seront toujours discutées et votées les premières.

XXXVI — Les Conseils ne peuvent jamais proposer aucune loi:

1.° Qui concerne les affaires ecclésiastiques ou mixtes.

2.° Qui soit contraire aux canons ou à la discipline de l'Eglise.

3.° Qui tende à changer ou modifier le présent Statut.

XXXVII — Dans les affaires mixtes les Conseils peuvent être appelés à donner leur avis.

XXXVIII — Toute discussion concernant les relations diplomatico-religieuses du S. Siège à l'étranger, est interdite aux deux Conseils.

XXXIX — Les traités de commerce et, parmi les clauses des autres traités, celles seulement qui pourraient intéresser les finances de l'Etat, sont, avant ratification, soumis aux Conseils qui les discutent et les votent dans la forme prévue par l'art. XXXIII.

XL — Les projets de loi peuvent être transmis indistinctement par le ministère à l'un ou à l'autre Conseil.

XLI — Toutefois, il devra toujours présenter d'abord à la délibération et au vote du conseil des députés, les projets de loi concernant:

1.° Le bugdet des recettes et des dépenses de chaque année.

2.° La création, la liquidation, l'extinction des dettes de l'Etat.

3.° Les impôts, fermes et autres concessions ou aliénations quelconques des revenus ou propriétés de l'Etat.

XLII — L'impôt direct est consenti pour une année; les impôts indirects peuvent être établis pour plusieurs années.

XLIII — Tout projet de loi après avoir été examiné dans les sections sera discuté et voté par le Conseil auquel il a été transmis. S'il est approuvé, il est transmis à l'autre conseil qui l'examine, le discute et le vote de la même manière.

XLIV — Si les projets de loi sont rejettés par un des deux Conseils, ou si après leur vote favorable, le Souverain Pontife ne les sanctionne pas, la proposition ne pourra plus en être reproduite dans le cours de la même session.

XLV — La vérification des pouvoirs et la question de validité de l'élection de chaque membre du conseil des députés appartient à ce même conseil.

XLVI. Le seul conseil des députés a la droit de mettre les ministres en accusation. S'ils sont laïcs, leur jugement appartiendra au grand conseil qui, pour ce cas seulement, pourra se réunir hors du temps et des cas prévus par l'art. XV, excepté toujours le temps dont il est question en l'art. LVI. S'*ils sont ecclésiastiques*, l'accusation sera déférée au Sacré Collège qui procèdera d'après les formes canoniques.

XLVII — Tout citoyen majeur a le droit d'adresser des pétitions au conseil des députés dans les limites tracées par l'art. XXXIII ou pour des faits des agents du pouvoir exécutif concernant les objets y indiqués. La pétition devra être faite par écrit et déposée au Conseil ou en personne ou par procureur légalement institué. Le Conseil, sur le rapport d'une de ses sections, délibérera si et comment on doit y donner suite. Les pétitionnaires pourront être traduits devant le tribunal compétent par la partie qui se croira lésée par l'exposé des faits.

XLVIII — Les Conseils ne reçoivent point de députations: ils n'entendent en dehors de leurs propres membres que les Commissaires du Gouvernement et les Ministres: ils communiquent entre eux et avec le Ministère, seulement par écrit: ils envoient des députations au Souverain Pontife dans les cas et formes prévus par le réglement.

XLIX — Les sommes nécessaires pour le traitement du Souverain Pontife, du Sacré Collège des Cardinaux, pour les Congrégations ecclésiastiques, pour subsides et appointements à celle *de Propaganda Fide*, pour le Ministère des affaires étrangères, pour le Corps diplomatique du S. Siége à l'étranger, pour l'entretien des Gardes Pontificales palatines, pour les cérémonies sacrées, pour la main d'oeuvre ordinaire et la garde des palais apostoliques, leurs dépendances et annexes, musées et bibliothèque, pour les appointements, retraites et pensions des serviteurs de la cour pontificale sont fixés a six cent mille écus par an sur les bases de l'état actuel, y compris un fonds de réserve pour les dépenses imprévues. La dite somme sera portée chaque année au budget des recettes. De plein droit, cette partie du budget est toujours sensée approuvée et sanctionnée, et elle sera payée au Majordome du Souverain Pontife ou à toute autre personne par lui désignée. Dans le compte rendu au bugdet des dépenses annuelles, la simple justification de ce paiement sera produite.

L — En outre, les canons, tributs et cens, montant à une somme annuelle d'environ treize mille écus, ainsi que les droits dont il est fait mention à l'occasion de la chambre des tributs dans la vigile et la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, demeurent à l'entière disposition du Souverain Pontife,

LI — Les dépenses extraordinaires de grande réparation des palais Apostoliques, dépendances, musées et annexes, ne sont pas comprises dans les dites sommes, et, quand elles auront lieu, elles seront présentées et discutées avec les budgets annuels des recettes et dépenses.

Du Sacré Consistoire.

LII — Quand les deux Conseils auront admis la loi proposée, elle sera présentée au Souverain Pontife, et soumise au Consistoire secret. Le Pontife, ouï l'avis des Cardinaux, donne ou refuse la sanction.

LIII — Le Gouvernement pourvoit par ordonnances et règlements à l'exécution des lois.

LIV — Les lois et tous les actes du Gouvernement concernant les objets prévus par l'art. XXXIII sont signés par les divers Ministres qui en sont responsables. Une loi spéciale déterminera les cas de cette responsabilité, les peines, la forme de l'accusation et du jugement.

LV — Les Ministres ont droit d'intervenir et d'être entendus dans les deux Conseils: ils y ont vote s'ils en sont membres: ils peuvent y être appelés pour donner les éclaircissements nécessaires.

Du temps de vacance du S. Siége.

LVI — La mort du Souverain Pontife suspend immédiatement et de plein droit les sessions des deux Conseils. Ils ne pourront jamais se réunir pendant la vacance du S, Siége, et, tant qu'elle durera, l'on ne pourra ni procéder à l'élection des députés, ni la poursuivre. Les deux Conseils sont de droit convoqués un mois après l'élection du Souverain Pontife. Si cependant, le Conseil des Députés se trouvait dissous, et que les élections ne fussent pas terminées, les colléges électoraux sont de droit convoqués un mois après comme dessus, et un autre mois après, les Conseils sont convoqués.

LVII — Les Conseils ne pourront jamais, même avant de suspendre leur session, recevoir ou donner des pétitions adressées au Sacré Collége, ou concernant le temps de la vacance.

LVIII — Le Sacré Collège, *d'après les règles* établies dans les Constitutions Apostoliques, confirme les Ministres ou les remplace. Tant que cet acte n'a pas eu lieu les Ministres continuent l'exercice de leur charge. Toutefois, le Ministère des affaires étrangères passe immédiatement au sécrétaire du Sacré Collège, sauf le droit que conserve le Sacré Collège de le confier à une autre personne.

LIX — Les dépenses des funérailles du Souverain Pontife, celles du Conclave, celles pour la Création, le Couronnement et le *Possesso* du nouveau Pontife sont à la charge de l'Etat. Les Ministres, sous la dépendance du Cardinal Camerlingue, pourvoient à la somme nécessaire quand même elle ne serait pas portée au budget de cette année, sous l'obligation d'en rendre compte, en justifiant qu'ils en ont fait l'emploi sus énoncé.

LX — Si au moment de la mort du Souverain Pontife, le budget des recettes de l'année n'a pas été encore voté par les deux Conseils, les Ministres sont autorisés de plein droit à exiger les impôts et à pourvoir aux dépenses sur les bases du dernier bugdet voté par les Conseils et sanctionné par le Pontife.

Si cependant, à la mort du Pontife, le budget était déja voté par les deux Conseils, le Sacré Collége usera du droit de donner ou de refuser la sanction à leur résolution.

LXI — Les droits de Souveraineté temporelle exercés par le défunt Pontife, résident pendant le temps de la vacance dans le Sacré Collége qui en usera dans la forme des Constitutions Apostoliques, et du présent Statut.

Du Conseil d'Etat.

LXII — Il y aura un Conseil d'Etat composé de dix Conseillers et d'un corps d'Auditeurs qui ne pourra excéder le nombre de 24, tous à la nomination du Souverain.

LXIII — Le Conseil d'Etat est chargé, sous la direction du Gouvernement, de rédiger les projets de loi, les réglements d'administration publique et de donner son avis sur les difficultés en matière du Gouvernement. Une loi spéciale peut lui conférer le contentieux administratif.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

LXIV — Sous peu seront promulguées:

1. La loi électorale qui fera partie intégrante du présent Statut.

2. La loi répressive de la presse, dont il est parlé dans la première partie de l'art. XI.

LXV — Le budget de 1849 sera proposé aux premières délibérations des Conseils. Seront aussi proposées pour être votées soit dans cette session soit dans la suivante les lois: sur les institutions municipales et provinciales; le code de police; les réformes dans la législation civile, criminelle et de procédure; les lois sur la responsabilité des ministres et les fonctionnaires publics.

LXVI — Cette année les Conseils se réuniront au plus tard le premier lundi de juin.

LXVII — La Consulte d'Etat cessera d'exister vingt jours avant l'ouverture des Conseils.

Jusque là, elle continuera l'examen du budget et autres matières administratives qui lui ont été et lui seront mises entre les mains.

LXVIII — Le présent Statut sera mis en vigueur à l'ouverture des deux Conseils.

Mais, pour ce qui concerne l'élection des députés, il aura force dès que la loi électorale sera publiée.

LXIX — Toutes les dispositions législatives qui ne sont pas contraires au présent Statut, restent en vigueur.

Et pareillement Nous voulons et décrétons qu'aucune loi ni coutume préexistante, ni droit acquis ou droit des tiers, ni action obreptice ou subreptice ne pourront être opposés aux dispositions du présent Statut; et Nous entendons qu'il soit, dans le plus bref délai, inséré dans une Bulle Consistoriale, selon l'antique forme, et *ad perpetuam rei memoriam*.

Donné à Rome près de S. Marie Majeure, le 14 mars 1848, seconde année de Notre pontificat.

PIE PAPE IX.

SAMEDI 24 MARS. ANNÉE 1848 N. IV.

LE CAPITOLE

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15 f.

L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS LES PAYS NON NOMMES
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 40 f. . . . SIX MOIS 22 f.

AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

JOURNAL
RELIGIEUX, POLITIQUE,
LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15
L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE, LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusq'aux frontières)
UN AN 30 f. . . . . SIX MOIS 17 f.

BUREAU DE LA DIRECTION: RUE DE LA CROIX N. 14.

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST; METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. -- à Paris chez Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Pères, 64 -- à Lyon, chez M. Marteau et C. Place de S. Nizier N. 6. -- à Marseille, chez M. Ve. Camoin Libraire, place Royale, et par-tout; au Sécrétariat des Evêchés ainsi qu' aux sacristies des Cures et Paroisses.

ENCORE UN TRONE QUI S'ÉCROULE!

Est-ce Dieu qui le veut? Est-ce l'enfer qui le commande? La question est posée devant l'Univers; que l'Univers réponde! Notre réponse à nous est faite depuis long-tems. Car, lorsque nous avons dit dans notre prospectus: *il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche-Tarpéienne:* c'est comme si nous avions avancé: IL N'Y A QU'UN PAS DU TRONE A L'ÉGOUT! — C'est que Dieu n'a donné la puissance aux hommes que pour être ici bas l'image vivante de sa paternelle autorité. Malheur donc à qui s'en sert pour la tyrannie: il est traîné tôt ou tard à l'infamie des gémonies!

Et ne croyez pas que tous les exemples soient donnés au monde! — Il y a encore le sang de la Pologne qui demande justice; il y a encore une palme réservée au long martyre de l'Irlande; il y a encore une Grèce qui ne peut être éternellement arrachée à son Dieu; il y a encore un Liban qui du Golgotha doit monter au Thabor... Heureuse la Russie; heureuse l'Angleterre si, se hâtant de rentrer dans le sein de l'Eglise, elles préviennent un de ces coups par lesquels Dieu proclame hautement qu'il a préparé la honte à quiconque se fait adorer à sa place. Mais si, dans leur aveuglement, elles veulent attendre que leurs propres catastrophes se joignent à celles qui se multiplient sous nos yeux, elles n'auront pas à nous faire le reproche de les avoir laissées dans une fatale sécurité. L'un de nos collaborateurs écrivait, dans *son voyage en Orient*, ces autres paroles que l'on dirait tombées aujourd'hui de sa plume; et cependant elles sont livrées à l'impression depuis l'année 1846.

» Quel est l'homme religieux, philosophe ou penseur, qui ne se sente ému au spectacle imposant du mouvement qui se propage d'un pôle à l'autre? Tout se réveille, tout s'agite, tout se lève et tout marche. Le vieux monde va se dépouillant de sa forme, pour en revêtir une nouvelle plus adaptée à ses besoins nouveaux. Dans un demi-siècle, que restera-t-il de ce que nous voyons aujourd'hui? Dieu seul le sait. Et pourtant, qu'est-il arrivé?... Un cri de triomphe a retenti sur les cimes du Calvaire; et dix-huit siècles nous en ont apporté l'écho. — Malheur aux princes qui ne comprendront pas cette voix sublime! Ils se précipitent vers leur perte. En vain prétendent-ils s'opposer au mouvement, et courber les peuples à leur volonté, par la force; ils ont compté sans Dieu, et Dieu, à son tour, va compter sans eux. Voila que la lumière se fait et que l'empire de l'esprit arrive. Le règne de la force brutale ne sera bientôt plus. Le souffle de Dieu va passer; de tant de grandeurs et de puissance, il ne laissera que des ruines. Mais, au dessus de tous ces débris, plane la croix; à ses pieds s'asseoit paisiblement la liberté.

» Sans la croix, la liberté n'est pas possible; elle en est la juste balance; elle la mesure aux poids du sacrifice. *Voilà ce que ces princes ne veulent pas comprendre.* Dieu les a cependant avertis par de terribles leçons; et peu de siècles ont vu ébranler ou crouler tant d'empires. Qu'ils passent donc! la croix restera. A quelque jour, Dieu lui rendra sa splendeur et sa force, et l'œuvre de la régénération sera accomplie ».

—

ENTENDONS-NOUS!

C'est le seul cri de ralliement, employé par notre plume; laquelle, se servant de Journal le Capitole, comme d'une véritable chaire publique, pour discuter devant les hommes ce qui les intéresse tous au suprême degré, ne veut laisser personne dans l'alternative de dire: *je crois, sans trop comprendre;* ou: *je ne crois pas, parce que je n'ai pas suffisamment compris.* Faisant donc un retour sur tout ce qui a été déjà posé d'essentiel dans ce journal, nous disons relativement au premier article du premier numéro: de tout temps l'homme a été tourmenté du besoin impérieux de savoir qui il est, d'où il vient, où il va, comment il se trouve sur cette terre, par qui et pourquoi il y a été placé. Aussi, jadis la philosophie païenne, dans un moment de véritable raison, donna-t-elle à ses disciples, pour premier précepte, ce fameux: *Connais-toi toi-même!* — C'était déjà quelque chose que d'avoir montré la carrière et excité à la parcourir. Mais c'était encore bien peu, tant qu'une main puissante ne venait par lever l'infranchissable barrière et permettre aux coureurs impatiens de voler vers le but et de l'atteindre. Grâce à Dieu, la barrière est levée depuis dix huit siècles; et aujourd'hui quand on agite ces problèmes redoutables, les *plus grands de tous*, il est possible d'en mettre la solution à la portée de tous les esprits.

En effet, peut-on encore être homme sans être chrétien? — Non: car, on ne peut être digne du nom d'homme qu'à la condition de faire un bon usage de son intelligence; et le bon usage que l'on fait de son intelligence mène infailliblement au Christianisme. — Peut-on encore être Chrétien sans être Catholique? — Non encore: car le protestantisme se fait seul avec une Bible, une religion qui exclut tout doute dans son intelligence, toute hésitation dans sa conduite; tandis que l'indépendance intellectuelle du Catholique abdique, mais entre les mains de Dieu, et *de Dieu seul*, le pouvoir de se créer une Religion, Aussi, c'est dans le Catholicisme, seulement, que se trouve la véritable égalité; par ce que les esprits y sont éclairés des mêmes connaissances, et les volontés liées par les mêmes devoirs. Enfin la merveilleuse influence de cette doctrine de vie sur les cœurs nous est expliquée par l'action mystérieuse, mais incessante de la grâce,

VARIÉTÉS

—

Mandement de Monseig. l'archevêque de Paris, qui ordonne des prières pour la France.

Denis-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris;

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Jamais, nos très chers frères, il ne nous fut plus nécessaire d'implorer la protection de Dieu sur la France; lui seul peut inspirer cet esprit de sagesse si nécessaire à un peuple qui est appelé à régler ses destinées politiques, parce que lui seul *tient dans ses mains les pensées et les paroles des hommes.*

Nos destinées ne dépendent ni du hasard ni des combinaisons les plus savantes: « Ce qui est » hasard, dit Bossuet, à l'égard de nos conseils » incertains, est un dessein concerté plus haut. »

Qui de nous, lorsqu'il a entendu cet épouvantable coup de tonnerre qui, sans signe précurseur, a brisé en un instant un trône entouré de tant de puissance, n'a reconnu aussitôt le dessein mystérieux de celui qui se plaît à montrer aux rois que *toute leur majesté est empruntée?*

Quel est le chrétien qui, après avoir adoré, la face prosternée contre terre, une justice si prompte et si terrible, n'éprouve le besoin de lever les yeux vers le ciel, et d'invoquer toutes ses bénédictions sur la France?

Bientôt elle va se réunir dans ses comices pour nommer ses représentans, qui seront appelés à leur tour à nous donner une nouvelle Constitution; n'oublions pas, N. T. C. F., qu'au dessus de toutes les assemblées législatives, il est *un Législateur suprême qui seul fait prevaloir des lois justes*, parce que seul il peut mettre dans les consciences un désintéressement, un amour de la justice et de la vraie liberté supérieurs à toutes les passions humaines.

Invoquons cette sagesse qui abandonne si souvent les trônes de la terre, mais qui, de toute éternité, *est assise à côte du trône du Créateur* des mondes. Invoquons-là pour qu'elle inspire nos représentans; invoquons-la surtout pour qu'elle défende leur œuvre, si elle est digne du grand cœur de la France, contre les intérêts méprisables qui essaieront peut-être de la pervertir.

L'équité dans les lois, l'équité dans les magistrats qui les interprètent ou les font exécuter, la soumission sincère dans tous les citoyens, soumission inspirée par un grand amour de l'ordre, le courage civique qui défend la société au péril de la vie, sont des dons de Dieu, car *tout don parfait vient de lui.* C'est donc vers cette source inépuisable de tous les bons sentimens et de toutes les vertus que nous devons élever nos cœurs avec un tendre amour et une confiance inébranlable.

Ne nous demandez pas, N. T. C. F., si nous formons d'autres désirs. Après avoir conjuré l'Esprit saint d'éclairer une nation dont les destinées nous sont si chères, nous ne formons plus qu'un vœu qui résume tous nos vœux, tous nos sentimens, un vœu qui s'échappe de notre cœur comme un cri d'amour et d'espérance. Ce vœu qui est unique, nous en prenons Dieu à témoin, est le salut de la patrie. « Le salut du peuple, voila le premier prin» cipe et comme la fin dernière de tout gouverne» ment juste .... Comment, en effet, la sagesse et » la bonté divine auraient-elles pu sacrifier le » bonheur de la multitude des hommes à la gloire » d'un petit nombre d'heureux? En donnant des » chefs au peuple, Dieu a prétendu lui donner des » protecteurs. Il a voulu, suivant la sublime parole » de Jesus-Christ, que les premiers d'entre les » hommes fussent les serviteurs de tous. »

complément et pendant de la révélation: car la grâce *est l'action de Dieu sur notre cœur pour le vivifier et l'habituer à la pratique des vertus ;* comme la révélation est *l'action de Dieu éclairant notre intelligence et lui enseignant ce que nous devons croire et pratiquer.*

Le Catholicisme est donc l'unique port où puisse se reposer en sécurité l'âme humaine! Mais ce que nous disons de l'individu, peut-on le dire, également, de la Société? En d'autres termes comment résoudre ce problème: *La Société peut-elle se sauver sans redevenir Catholique?*

D'abord que la Société ait besoin de se sauver, c'est-à-dire qu'elle soit en péril, c'est un point sur lequel tout le monde est presque d'accord, bien qu'on ne le soit guère sur les causes du mal ni sur les moyens d'y mettre un terme. Le rôle que joue la cupidité et l'égoïsme dans notre Société actuelle n'est un secret pour personne; notre civilisation touche à la barbarie la plus hideuse de toutes... *à la barbarie savante.* La gloutonnerie industrielle dévore les populations ouvrières; on crie: *honneur à l'industrie!* mais on oublie qu'il faut crier aussi et bien plus haut: *honneur à l'homme, auteur de l'industrie!* En face de l'industrialisme qui veut faire du pauvre des machines travaillant pour accroître le bien être et les jouissances de quelques privilégiés, se dresse menaçant le *Communisme* qui signale à la haine des masses cette cruelle tendance, et qui veut entre les hommes la plus large, la plus complète égalité.

— Quel est le père de ces deux redoutables fléaux? — Le protestantisme, non tel qu'il existe, c'est-à-dire inconséquent et infidèle à lui-même, mais tel qu'il eût dû exister. En d'autres termes, nous trouvons ici l'application franche, rigoureuse et logique du principe protestant, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel.

En effet la Société ne vit que de dévouements et de vertus; les dévouements et les vertus ne vivent que de croyances religieuses, fixes et invariables; et les croyances religieuses ne sont inébranlables qu'autant qu'elles reposent sur l'autorité divine incarnée dans l'Eglise.... Eh bien! le protestantisme a implanté dans les esprits un doute irrémédiable.

Où trouver dans ces doctrines, que chacun peut croire ou rejeter, des motifs suffisants pour combattre, et l'énergie nécessaire pour vaincre l'orgueil, la soif de l'or, l'amour des plaisirs, ces vices si profondément enracinés au cœur de l'homme?

D'autre part, l'individualisme religieux appelle logiquement l'individualisme politique. En effet, la raison dit que si Dieu, pour ne pas dégrader son chef-d'œuvre, a fait chaque homme majeur et roi dans l'ordre religieux, il n'a pu sans contradiction le vouloir mineur et sujet dans l'ordre politique. La raison dit que conserver la liberté absolue de penser et abdiquer celle d'agir, c'est constituer l'infâme régime de l'hypocrisie. Les individus pontifes se demandant donc pourquoi ils ne seraient pas rois, la raison protestante leur répond que c'est là le droit du plus fort, lequel cessera dès que les sujets se croiront les plus forts... Ainsi le communisme n'est réellement que la forme sociale du protestantisme.

Maintenant, quel est le moyen de conjurer l'orage? - C'est de faire rentrer la Société, grands et petits, dans le sein de la vérité, dans le Catholicisme. Seul, le Catholicisme a assez de puissance et d'autorité pour abattre l'orgueil, pour le remplacer par l'esprit d'humilité, d'obéissance. Le paupérisme est une maladie sociale, supportable quand on veut la soigner, mais incurable de sa nature... Seul le Catholicisme pourra inspirer l'amour, l'estime de la pauvreté. Il portera les riches à capitaliser leur superflu dans les mains de ceux qui manquent du nécessaire, à sécher les larmes du pauvre invalide, à procurer au pauvre valide l'honneur de manger du pain à la sueur de son front. Seul, enfin, il pourra produire l'accord général des familles humaines dans une soumission spontanée à la pensée divine sous l'action morale de l'Eglise, domptant les cœurs par les miracles de sa charité, subjuguant les esprits par l'éclat de ses lumières, et amener un bien être matériel qui se généralisera par l'assujetissement plus complet de la nature sous l'action de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, et par une répartition plus équitable sous l'inspiration de la charité.

Hors du Catholicisme, l'homme ira donc se perdre dans l'individualisme, dernière et seule logique expression du protestantisme religieux. Hors du Catholicisme, la Société ira donc s'abîmer dans le gouffre du communisme, dernière et complète expression du protestantisme social.

Heureusement, l'arche qui flotte éternellement au dessus du flot croissant de l'erreur est, pour l'humanité aussi bien que pour l'individu, le seul refuge où puisse s'assurer leur salut. C'est pour cette raison, que nous vous avons donné dans le second numéro du journal la formule de la religion catholique, de laquelle reluit la magnifique et consolante image de cette unité politique et sociale, après laquelle nous soupirons. En effet, cette doctrine vous semble-t-elle nouvelle, émanée seulement de notre cerveau; ou bien la reconnaissez-vous comme la doctrine de dix huit siècles, comme essentiellement catholique, c'est-à-dire universelle? Nous prouverons plus tard que cette doctrine n'est pas dualiste, mais parfaitement unitaire, et que son unité religieuse et libérale est en opposition directe tout à la fois avec le système moscovite et avec la théocratie despotique qui détruisent, le premier, la puissance ou l'unité religieuse, la seconde, l'indépendance légitime de la liberté nationale. Tant il est vrai que nous avons véritablement posé la doctrine catholique de l'autorité de Dieu et de la liberté de l'homme, jusque là qu'on ne pourrait nous accuser de ne pas posséder, dans notre droit social, l'unité hiérarchique qu'en accusant Dieu lui-même de ne l'avoir pas posée, lorsqu'il créa l'homme libre, c'est-à-dire en se réfugiant dans le manichéisme ou dans le fatalisme. Mais avant d'entamer des sujets de cette importance, qu'il nous soit permis, de nous expliquer et de nous entendre sur les mots de *liberté*, de *patrie* et de *nationalité*, qui bouillonnent dans tous les cœurs et sortent de toutes les bouches!

—

LIBERTÉ, ORDRE.

Enfin toute l'Italie est ou va être munie d'institutions qui lui permettront de marcher d'un pas ferme dans la voie de la liberté; plus de vingt-cinq millions d'hommes sont rangés ou vont être rangés sous la bannière constitutionelle; et la grande fédération sera formée, sinon par un pacte écrit, au moins par un accord tacite, par un consentement unanime; et, dès à présent l'on peut dire qu'il n'y a plus qu'une nation en Italie; et que cette nation recréée tout d'un coup par le souffle régénérateur de Pie IX est prête à se lever comme un seul homme pour défendre son indépendance contre quiconque oserait l'attaquer.

C'est là un pas de géant qui fera l'admiration de la postérité, mais qui pourrait aussi devenir l'objet d'un blâme sévère de sa part si par hasard, abandonnant les principes sacrés qui lui ont rendu la vie, l'Italie reculait en arrière. Et le blâme ne serait pas pour les princes, car ils ont loyalement fait tout ce qu'ils pouvaient faire; ils ont mis entre les mains des peuples les instruments de la liberté; c'est aux peuples qu'il appartient maintenant d'en élever et d'en consolider l'édifice. S'ils ne le savent pas faire l'histoire inflexible dira: ces peuples n'étaient pas mûrs pour la liberté.

Or la première, la plus essentielle des conditions de la liberté, c'est l'ordre; car ces deux mots *liberté, ordre* représentent une organisation complète et régulière sans laquelle aucune chose humaine ne peut avoir vie. Ordre et liberté sont deux choses indivisibles et que l'on ne peut concevoir l'une sans l'autre. L'ordre est à la liberté ce que le cœur est à l'organisme humain, ce que le pendule est à l'horloge; ôtez le cœur à l'animal et le pendule à l'horloge, l'un et l'autre bien qu'ils aient conservé toutes leurs autres raisons d'être, cependant n'existent plus. La société est une horloge, dont la liberté est la vie et l'ordre le balancier.

L'ordre c'est la loi devant laquelle tous sont égaux à condition que tous lui seront également soumis. Manquer à l'ordre c'est violer la loi, c'est porter atteinte à la liberté, c'est détruire l'égalité, c'est opprimer les droits de l'homme, car la liberté ne peut vivre, l'égalité ne peut exister, l'homme ne peut exercer ses droits qu'autant que la loi qui est ordre les protège.

Nous sommes tous libres au même titre parce que tous nous sommes membres de la grande famille humaine; mais précisément parce que nous sommes *tous également* libres, aucun de nous en particulier n'a le droit de porter atteinte à la liberté de son semblable. La loi n'est faite que pour régler l'usage de la liberté, pour la protéger contre les invasions de la licence; voilà pourquoi nous devons être tous soumis à la loi non pas QUOIQUE libres, mais PARCE QUE libres.

La loi qui n'est autre chose que la manifestation extérieure de l'ordre pose il est vrai des limites à l'exercice de la liberté de chacun; mais c'est au profit de la liberté de tous; et il est inutile d'expliquer que dans l'état de société où tous ont les mêmes droits, tous, par force, ont les mêmes devoirs; car la liberté sociale ne peut en aucune

---

Entendez vous, N. T. C. F., cette étonnante parole que les *premiers*, c'est à dire que tous les chefs de nations, quelle que soit la forme du gouvernement, aient la modestie, le dévouement, la probité de bons *serviteurs?* de là vient cette expression admirable de *service public* pour désigner les divers emplois de la magistrature, de l'armée et de l'administration.

Et nous, vos pasteurs, nous sommes plus que tous les autres vos serviteurs pour le besoin spirituel de vos âmes; notre pasteur suprême à tous, le souverain Pontife, s'honore comme du plus beau de ses titres d'être le *serviteur des serviteurs de Dieu.*

Remarquez, N. T. C. F., que, hors du christianisme, en aucun temps ni en aucun lieu la condition du prouvoir n'a été ainsi envisagée. Parcourez toutes les pages de l'antiquité païenne, transportez-vous dans les régions dont les gouvernemens ont échappé jusqu'ici à l'influence de l'Evangile, vous y chercherez en vain l'idée si magnifiquement réalisée par le Sauveur des hommes.

Après l'Evangile, écoutons le plus grand docteur de l'Eglise: « Ceux qui commandent, dit » saint Angustin, ne doivent pas le faire par la » passion de dominer, mais pour servir les intérêts » publics; tel est l'ordre de la nature; ainsi Dieu » a constitué le genre humain. »

Remarquez ces dernières paroles: *Tel est l'ordre prescrit par la nature, telle est la constitution du genre humain.* Ce n'est donc pas une opinion contestable; c'est le plus certain de tous les droits. Si les gouvernemens païens l'ont méconnu, c'est qu'ils ont méconnu le fond, l'essence même de notre nature. Voilà ce qu'enseigne saint Augustin qui fut, au cinquième siècle, l'oracle des Conciles, le vainqueur de toutes les hérésies, l'autorité la plus imposante pour les théologiens des siècles suivans; il ne fait, du reste, qu'exprimer un principe qui résulte des dogmes fondamentaux du christianisme, de sa morale, de sa discipline, de son culte.

De ses dogmes d'abord:

Il vient dire aux hommes ce qu'on ne leur avait jamais dit: Vous êtes des frères, parce que vous avez au ciel un Père commun, un Père dont vous êtes les enfans par droit de création et par droit de régénération. Un frère, s'il est investi de quelque autorité, ne peut dominer, il ne peut qu'aider et servir.

Vous devez vous aimer, a dit encore Jésus-Christ; or l'amour porte à servir, à se dévouer, à faire les plus héroïques sacrifices.

Notre culte et notre discipline n'étant que l'expression des dogmes de la morale du christianisme, ne peuvent qu'inspirer les mêmes sentimens à tous ceux qui sont animés de son esprit.

En interrogeant l'histoire, N. T. C. F., vous trouverez sans doute que cet esprit n'a pénétré que lentement et d'une manière presque insensible dans la Constitution des Etats; mais remarquez bien que la mission de l'Eglise n'était pas d'imposer par la force une doctrine qui ne devait faire verser d'autre sang que celui de ses Apôtres et de ses Disciples.

Dieu, maître absolu de l'homme qu'il a tiré du néant, a voulu respecter sa liberté, il fallait donc lui persuader de faire un bon usage du pouvoir, de la fortune, et de dompter ses passions; quand on connaît la nature de notre cœur, on comprend que cette œuvre devait être bien longue au gré de nos faibles jugemens; mais Dieu *est plus patient* que nous *parce qu'il est éternel.*

N'oublions pas que dans les desseins de Dieu, l'homme, régénéré par l'Evangile, devait chercher avant tout un royaume éternel. Mais, chose admirable! en poursuivant ses immortelles destinées, l'homme a rencontré ce qui fait la véritable prospérité des sociétés politiques.

Noublions pas enfin que Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait et ne proscrivait aucune forme de gouvernement. Saint Paul s'est borné à dire à tous ceux qui gouvernent qu'ils étaient *ministres de Dieu pour le bien des peuples.*

L'Eglise, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et sous les républiques italiennes du moyen-âge, elle vit encore sous la Confédération suisse et sous les gouvernemens démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette forme de pouvoir, ait montré pour elle moins de dévouement que les autres citoyens; mais partout soumis, il redit partout, après saint Paul, aux rois absolus comme aux présidens des républiques: Vous êtes les *ministres de Dieu pour le bien des hommes.*

(La fin au prochain numéro.)

façon ressembler à la liberté sauvage. Dans l'état de société l'homme a le droit de faire tout ce qui ne nuit pas au droit d'autrui, c'est-à-dire, tout ce qui ne vient pas troubler l'ordre représenté par la loi. La liberté de chacun s'arrête au point juste où elle viendrait porter atteinte au droit et à la liberté d'autrui.

L'ordre est donc la base fondamentale, le principe éternel de toute liberté, et une nation qui ne le comprendrait pas ne serait pas digne de la liberté, et ne tarderait pas à retomber sous le joug de la tyrannie. Après s'être agitée quelques instants dans les convulsions désordonnées de l' anarchie, elle redeviendrait bientôt cadavre.

Telle est la pensée organisatrice et féconde que notre grand Pontife représente et que les peuples d' Italie ont eu la gloire de comprendre. Voilà pourquoi ils se sont grouppés autour de lui et se sont contentés de le suivre avec une patience et une modération sans exemple dans l' histoire des peuples, dans la voie libérale et progressive qu'il avait ouverte. Faisant abnégation d' eux mêmes, réprimant une ardeur légitime depuis si long temps comprimée, imposant silence à de justes colères, faisant à la patrie le sacrifice de leurs ressentiments, repoussant les conseils perfides des hommes vendus à l'étranger, et les inspirations non moins funestes de jeunes imaginations en délire, ils ont compris combien il y aurait de danger pour le pays à se montrer impatients, combien il y aurait de honte à se montrer ingrats, et ils ont attendu paisiblement l' heure de la liberté. Honneur donc à la nation italienne! elle s'est montrée vraiment digne de sa vieille indépendance et de celui qui la lui a donnée.

NOUVELLES DE ROME

C'était mardi, 21 mars, et dix heures du matin sonnait à l'horloge de la ville, lorsque quittant l'imprimerie de la rue de la *Gatta* où le tirage du Journal venait d'être achevé, nous nous trouvons peu à près sur le Cours pour le longer jusqu'à la rue de la Croix. Quelle ne fut pas notre surprise en voyant toute cette longue promenade recouverte d'une foule qui allait grossissant de plus en plus par les masses qui affluaient et débordaient à la fois de toutes les rues latérales! Au même instant, fenêtres et balcons se couvrent de tentures aux couleurs brillantes de l'Italie ressuscitée, et soit pressentiment, soit qu'une plus grande animation nous apparut dans tous ces apprêts de fête, nous murmurâmes à part nous: assurément quelque brise nouvelle a soufflé sur Rome, lui apportant son plus magnifique espoir réalisé. Et nous voilà arrêtant snr son passage le premier que notre bras peut atteindre. — Mais qu'est-ce donc, lui disons-nous? — Comment vous ne savez pas, s'écrie-t-il — Quoi! — Metternich est en fuite et l'Empereur d'Autriche prisonnier dans son palais, gardé à vue par un régiment de grenadiers Italiens! — Ah! — Ce fut la seule exclamation qui put s'échapper de notre bouche; mais dite avec un tel accent, que le brave Romain comprenant que notre cœur battait à l'unisson du sien, se mit à courir comme la gazelle pour récupérer le temps passé à nous satisfaire, et nous le voyons se mêler au flot du peuple qui roulait vers la place de Venise.

Nous revenons nous-même sur nos pas et à peine arrivé sur cette place, nous la trouvons recouverte de tout un monde de citoyens, bondissant de joie, ne formant qu'une seule voix pour pousser le même HOURRA, ne vociférant que ce seul et même cri: *à bas les armes du tyran; et que jamais plus le regard italien ne rencontre ce qui forgea les chaînes de la nation!*

Déjà quelques uns des plus déterminés, à la tête desquels se trouvait notre intime ami, *Luigi Orlando de Palerme*, avaient envahi le palais de l'ambassade d'Autriche. Ils furent à peine introduits dans les appartements de la famille de M. l'ambassadeur, que le Sicilien prenant la parole, dit avec son sang-froid ordinaire : « M. le Ministre, vous vous expliqueriez mal les dispositions de respect et d'estime qui existent dans le cœur de tous les Romains à votre égard, si vous croyiez que nous sommes arrivés jusqu'à vous pour oublier le moindre de nos devoirs; mais si vous êtes d'avis que notre raison ne s'égare point par la resistance, donnez-nous la satisfaction de vous voir enjoindre les ordres les plus pressants pour que les armes de l'Autriche cessent de faire le pendant à celles de l'immortel Pontife qui nous a ressuscités à la vie et au bonheur ». — M. l'Ambassadeur répondit d'une manière digne de lui et avec cette noblesse que lui commandaient les circonstances. — A quoi le Sicilien répliqua: « Mais M. le Ministre vous voyez bien que nous n'avons pas besoin aujourd'hui de discours diplomatique: Le peuple nous attend sur la place pour comprendre à un signe de notre main s'il doit lui même venir arracher ces armes ou attendre patiemment que vous les fassiez détacher du mur ». M. l'Ambassadeur déclara qu'il cédait devant la force et la députation se retirant comme elle était venue, c'est-à-dire en assurant ce haut personnage de son respect pour sa personne, ainsi que pour toute sa famille, elle vint se montrer à la foule par l'entresol du palais, d'où elle donnait des ordres et dirigeait le mouvement des échelles sur lesquelles grimpaient les plus ardents à renverser ce dernier signe de la domination autrichienne sur Rome. —

C'est dans ce moment que nos yeux furent témoins de prodiges de patriotisme. Un individu se tenait presque debout, entre Ciel et terre, sur cette énorme enseigne, et, la hache à la main, il brandissait ses bras pour la faire tomber fragments par fragments. Cependant, comme ses forces s'épuisent en vain et que le danger qu' il courait par ce manège, serre par trop le cœur des assistants, deux autres déterminés se mettent à monter les échelles comme s'ils couraient véritablement dans une rue, et, arrivés au près du premier à l'œuvre, ils prennent à eux trois la résolution de fixer une corde aux deux anneaux du mur qui maintenaient cette masse; après quoi s'y cramponnant tous d'une main, ils se servent de l'autre, pour ramener insensiblement l'écusson vers eux et parvenir ainsi à decrocheter les deux chaînes latérales. Ce mouvement s'exécute au milieu d'applaudissements frénétiques et un instant après la grande place de Venise retentit comme du bruit sourd d'une mine qui éclate.... C'était l'Autriche qui s'abîmait à Rome comme elle avait succombé à Vienne. Alors, une partie de la foule se précipite pour recueillir une parcelle des débris, tandis que l'autre soulevant en l'air une bannière blanche, à frange dorée, surmontée d'une croix, et au milieu de laquelle on lisait écrites en lettres d'or ces paroles: ALTA ITALIA! — va la fixer à la place devenue vide.

La même cérémonie est faite partout où se trouve une exposition semblable, jusqu'au moment ou plus rien n'existant de ce qui blessait les yeux de la foule, on en transporte ce qui reste sur la place du peuple, où le feu acheva de tout consumer.

Quelques heures après, cette même place du peuple est encombrée par la même foule, au milieu de laquelle flottent aux vents toutes les bannières aux couleurs du Pape, de l'Italie et de quelques autres nations; et cette immense population se rangeant en ordre s'engage tambour battant et musique en tête dans le Cours qu'elle parcourt pour se rendre au Colysée où le célèbre Père Gavazzi et le brillant Poëte Masi, improvisent un discours et des vers analogues à la circonstance. De là, on se rend sur le Capitole; l'Eglise, dite d'*Ara-Cœli* ouvre son portique et tout ce qu'elle peut contenir de fidèles chante avec l'accent de l'enthousiasme le *Te Deum* d'actions de grace.

Maintenant, que ceux qui veulent condamner Rome, le fassent, si c'est répondre avec trop d'exaltation à une délivrance si long-tems attendue et comme marquée du doigt de Dieu! Pour nous, nous n'avons que des larmes d'attendrissement à donner à ce peuple qui est toujours raisonnable même dans le plus grand délire de l'enthousiasme et qui a trop de foi, trop de sentimens religieux pour ne pas goûter enfin cette félicité pure à laquelle l'univers entier est appelé sous le règne de l'immortel Pie IX.

Le soir du même jour, la fête a été close par cette illumination, dite des MOCCOLETTI qui n'a jamais eu sa réproduction nulle part, et qui, pendant les heures qu'elle dure fait du Cours de Rome, dans toute sa longueur, un véritable voile céleste vu par la nuit la plus avancée et la plus sereine. Représentez-vous toutes les maisons illuminées depuis la porte jusqu'à la cime des toits et une population de cent mille âmes, au moins, se montrant à toutes les fenêtres, sur tous les balcons, deux rangées de voitures en bas, et, au milieu d'elles, dessus, devant, derrière les masses les plus compactes, ayant une bougie allumée à chacun de leurs doigts et décrivant dans les airs, par le mouvement des bras, toutes sortes de figures, pendant que chaque bouche s'ouvre pour jaser avec le voisin, avec la voisine, au milieu des acclamations des uns, des *hourras* des autres; et tout cela, sans que personne s'offense le moins du monde, ni ne se tourmente, ni ne se blesse. Vraiment, c'est à ne pas y croire, et si déja nos yeux n'avaient assisté par trois fois à ce spectacle, le cœur toujours plus enthousiasmé de ces démonstrations inoffensives, nous n'oserions encore croire à cette *sage folie*, pour la raconter de sang froid à ceux qui ne l'ont jamais vue. — Les Romains, par respect pour leurs frères Lombardo-Vénitiens, qui n'avaient encore goûté aucun des biens apportés sur la terre par Pie IX, n'avaient osé se permettre cette fête, à la fin du Carnaval; mais ils s'en sont dédommagés aujourd' hui avec usure. En effet, c'est doux et bien doux de rire, quand on sait que personne ne pleure plus à côté de soi. Puissent ces heureuses dispositions du cœur des Romains se manifester de plus en plus, et que nos oreilles ne les entendent jamais faire sortir de leurs bouches d'autres paroles que celles qui réjouissent tout le monde et qui doivent les honorer à jamais!

Un mot à l'adresse du Café des Beaux-Arts.

On nous communique, aujourd'hui, 22 du présent mois, une lettre, en date du 18, adressée à M. le Directeur du Café des Arts, à Rome, qui nous paraît être le fait d'un être doublement lâche et doublement vil. Comme elle est écrite en français; s'il restait le moindre doute, à ceux qui l'ont lue, qu'aucun de nos compatriotes, actuellement à Rome, n'est capable de déshonorer ainsi la nation, nous leur offririons, pour les convaincre de la vérité de notre assertion, la preuve matérielle la plus irréfragable. Oui, quelque soin que l'on prenne, quelque mal que l'on se donne pour écrire une langue qu'on ne pratique point dès l'enfance, et, journellement, il est toujours dans cette langue quelque chose qui trahit l'emprunt. Ainsi, nous défions le plus habile romain d'accentuer nos lettres comme un français d'origine. Voyez, maintenant, si les accents aigus dont fourmille cet écrit ressemblent le moins du monde à ceux que nous faisons par l' inflexion de nos doigts: ils tiennent le milieu entre ceux-ci et nos accents graves. De là, après la première lacheté d'écrire une lettre sans la faire suivre de sa propre signature, la lacheté, plus grande encore, de singer l' idiôme d'une autre nation pour déverser sur elle une honte qu' elle ne mérite pas.

Nous ajoutons que la double action vile, résultant de ce procédé inique, est qu'après avoir même désigné la maison d' où part l'écrit, l'anonyme attribue à une classe de citoyens, au nom desquels il se permet de parler, un langage qui n'est point dans leurs mœurs, ni dans leurs habitudes. Oui, le véritable Catholique ne s' indigne contre personne; ne blâme ni ne condamne aucun habitué du Café des Arts: à plus forte raison, il ne leur enverra jamais de loin la menace, ni ne se permettra aucune levée de boucliers pour les exterminer tous. Si tous les actes partis de ce Café ne lui plaisent pas au même degré, naturellement il gémira en secret; mais de ce tourment que tout honnête homme éprouve à la vue de quelques uns de ses frères, s'écartant momentanément de la voie de l'honneur et des devoirs, il y a un monde de chemin à faire pour en arriver à prodiguer l'injure et à menacer des armes ceux qui, de jour en jour, vont se persuadant de plus en plus que la liberté ne fut jamais la licence et que Pie IX est trop habile dans la connaissance des hommes et des choses pour opposer à une si haute raison son mesquin individualisme, et pour réprouver ce que lui-même approuve avec une solennité toujours mieux marquée et plus explicite. D'ailleurs, si jamais personne en est douloureusement réduit à adresser directement la parole au Café des Arts, ce sera le journal le Capitole, lui-même, qui s'en chargera; parce qu'il a pris sur lui le soin d'opposer la logique à toutes les erreurs, la raison à la violence, d' assurer la liberté à tous, et de sauvegarder les intérêts de tous. Et le Capitole n'a jamais oublié, ni n' oubliera jamais que le talent ne saurait être de l'animosité. Il faut du calme à l'esprit pour mériter l'approbation des hommes, et lors même qu'il serait entraîné par des impressions vives, il doit encore conserver une dignité qui fasse souvenir qu'il parle au nom de la vérité et la vertu. De tout temps il s'est trouvé des hommes propres à déshonorer les discussions les plus graves par des personnalités outrageantes. Mais quelle que soit la disposition de l'esprit humain à accueillir les libelles qui promettent des satires piquantes ou des calomnies, les libellistes n'en sont pas moins la race d' hommes la plus méprisée. L'erreur est passionnée, elle est intolérante, elle est cruelle; ce qui lui manque du côté de l' autorité, elle veut l'obtenir par la persécution; elle répand l'outrage à défaut de raisonnemens; elle sollicite des violences, elle appelle les passions à son secours. La vérité, au contraire, est calme, sa domination s'exerce par la gravité naturelle de son langage, elle oublie les personnes pour ne se souvenir que des doctrines. Mais ces doctrines elle les énonce avec force, parce qu' elles partent du fond de la conscience. C'est ce que nous ferons en tout et toujours.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La France, nous pouvons dire le monde, *disait naguère* Mgr l'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX à *ses ouailles*, se trouve à l'un des moments les plus solennels de son existence. En présence des événements qui viennent de s'accomplir, l'homme se sent pressé de demander au Ciel, de demander à la terre le secret de son avenir. Devant ces ruines, que quelques heures ont amoncelées, sur les bords de cet abîme où tout un monde a disparu, il n'y a place sur nos lèvres que pour cette parole d'un célèbre orateur sur une tombe royale: DIEU SEUL EST GRAND!

Ce mot est le principe immortel de la confiance du Chrétien: au-dessus de ces mobiles révolutions de la terre et du temps, il aperçoit un ordre de desseins immuables que la Providence déroule des hauteurs du Ciel et de l'éternité. Le souffle des orages n'emporte que ce qu'il y avait de périssable dans les institutions du passé; le principe divin reste: sur cette base solide, Dieu élève un nouvel avenir; et là où l'homme se trouble, le chrétien espère toujours.

Quel dénoûment a trompé davantage toutes les prévisions humaines? Si, détachant un moment nos yeux du ciel, nous les reportons sur cette terre qui hier tremblait encore, et qui se raffermit aujourd'hui d'une manière miraculeuse, quel motif de confiance et de sécurité! Ces commotions qui remuent la société jusque dans ses fondements, montrent à nu tout ce qui était caché dans le secret des âmes: c'est la tempête qui, en soulevant les flots, fait pénétrer le jour jusque dans la profondeur des abîmes.

Regardez-le, pendant ces quelques heures de combat, ce peuple qui ne dissimule rien, qui ne pourrait rien dissimuler dans l'ardeur de la lutte, dans l'ivresse du triomphe. Remarquez vous une seule manifestation, entendez-vous un seul cri dont votre foi puisse s'épouvanter? Ne le voyez-vous pas, au contraire, au moment où il rencontre sur son chemin l'image de JÉSUS-CHRIST, s'incliner avec respect, reconnaître et proclamer que c'est là le vrai et le seul symbole de l'affranchissement du monde?

Ce n'est donc pas cette liberté jeune, sauvage, de quelques *mauvais jours de notre histoire*, que nous avons devant nous: c'est une liberté instruite à l'école de l'expérience, et qui aura l'intelligence de son origine et de sa mission. C'est à nous, Pasteurs des peuples, à vous, Chrétiens nos enfants, à venir à elle pour qu'il ne puisse plus exister de malentendu entre nous, pour qu'il soit bien compris que sa cause est la nôtre.

En en effet, pour vous engager a prêter le concours le plus loyal à ce qui s'établit à ce moment, qu'avons-nous à faire, qu'à vous rappeler les devoirs du chrétien, tels que l'Eglise les promulgue depuis 18 siècles. Les formes extérieures du pouvoir n'ont rien d'absolu. L'Eglise le sait, elle qui a vu passer tant de dynasties, crouler tant de trônes, qui a vu la face de la société renouvellée par tant de révolutions. Mais il est une base divine sur laquelle doivent être assises toutes les institutions humaines: c'est sur ce terrain, fermé aux mauvaises passions, que nous nous rencontrerons toujours avec les défenseurs sincères de l'ordre et de la liberté.

Une grande mission s'ouvre devant nous: elle a été comprise dans toute la France; elle l'a été surtout, nous le disons avec orgeuil et bonheur, dans cette ville et dans ce diocèse. Ce ne sont pas les classes seules qui ont un intérêt plus immédiat à ce que la terre ne tremble point sous leurs pas: ce sont les hommes qui ne vivent que de leur travail, c'est la population entière qui s'est trouvée ralliée par le même sentiment de justice, d'ordre et de conservation.

De pareilles dispositions attestent un progrès de la conscience de l'homme et de la foi du chrétien, dans lequel nous devons voir les plus sures garanties de notre avenir; et l'Europe n'aura pas à s'effrayer d'une liberté qui se montre jalouse de respecter toutes les conditions de l'ordre et de la paix.

Parmi les caractères providentiels du mouvement qui transforme le monde, nous pardonneriez-vous d'oublier l'élection du Pontife par qui J. C. est représenté en ce moment dans l'univers? Tout ce qu'on a espéré de Pie IX se réalise: et lorsque la postérité la plus reculée reportera ses regards sur les evénements si prodigieux que nous voyons passer devant nous, elle admirera cette noble et douce figure qui se mêle, comme une vision céleste, à tous les mouvements de notre époque; cet envoyé de Dieu qui, en marquant de nouveau la liberté du signe rédempteur, a résolu le problème de l'avenir, et donné à la terre le signal de ses nouvelles destinées.

Prions avec confiance et ferveuer, pour que l'Esprit de sagesse et de force descende toujours plus abondant sur l'Eglise et sur la France, et consomme à jamais la grande alliance de la religion et de la liberté; car la vrai foi et la vrai liberté, s'unissant à la face du monde, rapprochent toutes les convictions, fécondent toutes les espérances. *Là où est l'esprit de Dieu*, a dit saint Jérôme, *là est la liberté*, là le bonheur.

— La correspondance de Paris n'est plus arrivée depuis six jours. Une lettre de Lyon en date du 14 nous rassure complétement sur ce retard des courriers, qu'il faut attribuer au mauvais temps et au débordement des fleuves. Les ponts ont été emportés sur plusieurs points et les communications interrompues. La France est tranquille.

NAPLES. — Les Journaux napolitains ne nous ont pas encore apporté la réponse du Comité de Palerme. Cependant lord Minto y est arrivé le 9 et nous savons qu'il a immédiatement demandé une entrevue avec les membres du gouvernement provisoire.

TOSCANE — Les Journaux de Florence annoncent que la nouvelle de la publication du *Statut fondamental pour le gouvernement temporel de la Sainte Eglise* a été accueillie dans cette ville avec la plus grande satisfaction.

LIVOURNE — Aujourd'hui 23 mars, nous recevons la nouvelle suivante. Le 20 mars on a fêté à Livourne la Constitution de Pie IX. Le Consul pontifical, marquis Romagnoli, de Forli a adressé, du balcon de son palais, ces quelques paroles au peuple.

Peuple de Livourne, italiens.

Assez heureux pour être le représentant d'un prince généreux, de l'immortel Pie IX, dans cette belle partie de l'Italie, je ne puis m'empêcher d'unir ma voix à la voix de votre allégresse.

Puisque l'œuvre de la résurrection italienne commencée dans la métropole du monde catholique vient d'y recevoir son complément, on doit dire que Rome doit être, comme elle l'a toujours été, l'alpha et l'oméga de la rédemption italienne. Sortie du Vatican, la parole puissante de vie devait avoir un résultat heureux. Les clefs confiées aux *mains de Pie IX ont* fermé un abîme de maux en ouvrant une source de biens pour l'Italie.

C'est au nom de Dieu que le Souverain Pontife a agi et le bras du Dieu des victoires saura développer et soutenir cette grande entreprise. Tels sont aussi vos sentiments, généreux habitants de Livourne. Je me rappellerai toujours avec une sincère reconnaissance, vos cris spontanés de joie et les innombrables applaudissements dont vous avez couvert mon magnanime et très-aimé Souverain autour du palais de son consulat. L'étendard romain qui flotte à vos yeux a reçu de vous des honneurs qui en accroîtront le lustre et la gloire.

Permettez donc, que plein d'une douce émotion je répète vos applaudissements et que je vous recommande l'union, la paix et la fraternité.

Vive le bon et magnanime Pie IX.

Vive Leopold II, vive Charles Albert.

Vive et vive à jamais l'indépendance italienne.

— Le noble exemple du clergé français porte déjà ses fruits en Italie. Nous apprenons que les évêques de Pise, de Volterre, de S. Miniato, de Siene et ses suffragants ont fait des démarches auprés du gouvernement pour réclamer l'entière émancipation de l'Eglise. La liberté religieuse, l'indipendance de l'Eglise sont des droits imprescriptibles, et l'on ne peut douter que le magnanime Léopold ne s'empresse de delivrer le clergé de ses états, d'un joug odieux et tyrannique.

TURIN — Le Ministère de Sardaigne est constitué. Il se compose de MM. Cesar Balbo, président du conseil; du marquis Pareto, ministre des affaires étrangères; du marquis Ricci, ministre de l'intérieur; du comte Scolopis de Salerne, ministre de grâce et de la justice; du comte Franzini, ministre de la guerre et de la marine; du Comte Thaon de Revel, ministre des finances; du chevalier Des-Ambrois de Nevache, ministre des travaux publics et du chevalier Buon Compagni, ministre de l'instruction publique.

Les nouveaux ministres n'ont accepté leurs portefeuilles qu'après avoir fait adopter à S. M. le programme politique suivant.

1. Prompt et large armement du pays et camps d'observation.
2. Serment militaire.
3. Amnistie complète.
4. Emancipation civile et politique des Israélites.
5. Pouvoir aux Chambres de modifier la Constitution.

— Le chambres seront convoquées la première fois, pour le 27 avril.

— Une sourde agitation régne dans toute la Pologne.

— La nouvelle de la mort de S. M. I. Nicolas est annoncée par tous les Journaux de la haute Italie.

ROME

DERNIÈRES NOUVELLES.

— N'ayant pas encore reçu les actes officiels de la révolution autrichienne, nous donnons, d'après les journaux et sous réserve de rectification les nouvelles suivantes:

C'est le 15 que la révolution a été accomplie à Vienne. A 5 h. du soir le peuple était maître de la Ville, le ministère changé, la liberté de la presse accordée et le gouvernement constitutionnel établi.

Ces concessions tardives ont produit un soulevement général dans la Lombardie. Les vénitiens ont chassé la garnison; à Milan la victoire est restée au peuple après un combat sanglant; les duchés de Parme et de Modène sont en pleine insurrection, le Piémont et la Toscane ont fait marcher des troupes aux frontières; quelques jours encore et l'Italie sera une nation libre.

— Hier la ville était dans une extrême agitation. Il s'agissait de former un corps de volontaires prêts à voler immédiatement au secours des frères qui combattent pour l'indépendance de la patrie. A 3 h. du soir le Forum était rempli de plus de 15 mille personnes auxquelles le général Ferrari adressa quelques paroles d'un patriotisme admirable. Des listes d'enrôlements sont ouvertes dans tous les quartiers de la garde civique. La jeunesse accourt en foule se faire inscrire.

— Les troupes de ligne et la cavalerie, partent aujourd'hui pour la Romagne. Demain les gardes civique volontaires iront s'embarquer dit-on a Civita-Vecchia pour Livourne.

C'est le général Durando qui marche a la tête de ces généreux citoyens.

Par ordonnance du Ministre de la guerre, le corps d'opération de l'armée pontificale est ainsi composé:

Quatre régiments d'infanterie.

Deux régiments de cavallerie.

Trois batteries d'artillerie de campagne.

Une compagnie d'ouvriers militaires, prise dans le corps des artilleurs.

Deux compagnies du génie.

Chaque régiment aura des officiers de santé.

Les troupes etrangères au service du S. Siége seront réunies au corps d'opération.

AVIS IMPORTANTS.

Nous croyons devoir observer à nos lecteurs de l'étranger que, s'il en est parmi eux qui ne veulent pas s'abonner, ils doivent, au moins, s'enquérir auprès de leurs connaissances de celui qui serait dans d'autres dispositions, afin que l'administration du Journal n'éprouve pas la perte des numéros envoyés à leur adresse.

Nous continuons de nous recommander à tous les hommes de bonne volonté, notamment à MM. les Curés et Vicaires qui, voyant de leurs yeux notre oeuvre de dévouement, en faveur de l'humanité, s'empresseront de nous venir en aide et de nous épargner bien des frais de correspondance. Celui qui réunira douze abonnemens recevra le treizième en prime, et ainsi de suite, si sa liste se couvrait d'un plus grand nombre d'abonnés. Les recouvremens seront faits au domicile des chefs de section par un banquier romain.

Inutile de dire que tout abonnement individuel, comme toute lettre ayant trait au Journal, doivent être affranchis et adressés au bureau de la direction, rue de la Croix N. 14, à Rome. Pour qu'il n'y ait jamais méprise; toute lettre portera sur un coin de l'adresse: *port payé*, et sur un autre, *voie de mer*.

DURAND (DE CASSIS) Directeur
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier. } gérants responsables.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.

29 MARS. ANNÉE 1848 N. V.

LE CAPITOLE

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15 f.
L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS LES PAYS NON NOMMES
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 40 f. . . . SIX MOIS 22 f.
AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

JOURNAL RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX
UN AN . . . . 25 f.
SIX MOIS . . . 15
L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE, LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 30 f. . . . . SIX MOIS 17 f.
BUREAU DE LA DIRECTION: RUE . . . .
-- DE LA CROIX N. 14. --

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST; METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. -- à Paris chez Sagnier et Bray libraires rue des SS. Péres, 64 -- à Lyon, chez M. Marteau et C. Place de S. Nizier N. 6. -- à Marseille, chez M. Ve. Camoin Libraire, place Royale, et par-tout; au Sécrétariat des Evêchés ainsi qu' aux sacristies des Cures et Paroisses.

Revenant aujourd' hui sur les principes qui servent de base à ce Journal, et sur le but que nous nous sommes proposés d'atteindre, nous disons que nous sommes français et que nous nous ferons toujours gloire d'appartenir a une nation dont le nom est grand dans l'histoire des peuples, et qui a rendu a l' Eglise, à l'humanite, à la liberté de si éclatants services. Mais avant tout, nous sommes les enfants de cette grande famille catholique dont le Père et le Souverain est a Rome; et comme tels, nous saluons avec bonheur l'ere glorieuse de régénération et de liberté; que la benédiction de l'immortel Pie IX a fait briller sur nos freres d' Italie, et dont les rayons doivent renouveller la face du monde. C'est donc en frères que nous tendons la main à nos frères d'Italie, afin qu'appuyés les uns sur les autres, nous marchions d'un pas plus ferme vers les grandes destinées que Dieu nous a faites et qu'il nous a annoncées par la bouche sacrée de son vicaire.

La cause de l' Italie que la main du grand Pontife a benie d'une manière si solennelle, nous l'embrassons avec amour et nous tiendrons toujours à honneur de la défendre. La langue que Dieu nous a donnee pour propager la pensée dans le monde, nous voulons l'employer à faire connaître au dehors le véritable caractère du grand mouvement qui agite aujourd'hui la Péninsule italique, et qu' il suffit de montrer sous ses véritables couleurs pour confondre la calomnie.

Peut-être aussi l'expérience que nous avons des gouvernements *représentatifs* qui trop souvent représentent tout autre chose que ce qu' ils devraient représenter, nous permettra-t-elle d'être utiles a notre nouvelle patrie. La constitution telle qu'on l'entend aujourd' hui est une mer pleine d'ecueils pour les princes comme pour les peuples; et dans les premiers temps que l' on y navigue, il est impossible que les uns et les autres ne viennent pas parfois s'y heurter. Nous serions heureux de pouvoir leur éviter quelques naufrages.

Des conseils, nous ne leur en donnerons qu'un seul; c'est de ne s'attendre à personne et de se souvenir que les petites nations qui tendent à s'agrandir ou les peuples humiliés qui se relèvent ont souvent les sympathies des autres peuples; mais rarement celles de leurs gouvernements.

Il en serait un autre que nous n'avons pas besoin de leur donner, car il est dans le coeur de tous c'est de rester inviolablement attachés à celui qui a inauguré la résurrection de l' Italie.

LIBERTÉ, PATRIE ET NATIONALITÉ!

Fidèle à notre promesse, nous nous expliquons sur ces mots, qui forment, pour ainsi dire, tout le vocabulaire de la Société actuelle. Mais nous supplions instamment nos lecteurs de nous prêter l'oreille la plus attentive parce que c'est par ces mots bien définis, sagement appliqués, que la terre doit retourner à son premier état d' Eden.

— Qu'est-ce donc que la liberté?

— La LIBERTÉ! . . . Soit qu'on la considère dans l'homme, comme individu; soit qu'on l'envisage dans l' homme, comme citoyen . . . ne saurait être définie autrement que par ces mots: LE POUVOIR D'AGIR PAR SOI-MÊME DANS LA LIGNE DU DEVOIR. — Dans le premier cas, elle prend le nom de *liberté morale;* dans le second, celui de *liberte politique;* mais elle n'en est pas moins, toujours, et dans toutes les circonstances de la vie humaine, la même *liberté.* — Si donc, pour un acte quelconque, il nous faut *prealablement* l'autorisation, nous n'avons plus le pouvoir *d'agir par nous-mêmes*: nous ne sommes plus *libres.* Si, pendant un acte quelconque, il nous faut être reglés par une *surveillance,* nous n'avons plus le *pouvoir d'agir par nous-mêmes;* nous ne sommes plus *libres.* Donc, en partant de l'idée même, de l'essence intime de la liberté, on arrive à cette conclusion, que la *prévention* et la *surveillance* sont la négation de toute liberté, mais aussi l'affirmation de la servitude. La *vraie liberté* est celle qui ne porte pas la cangue des mesures *préventives,* qui ne traîne pas le boulet des mesures *interventives,* en un mot une liberté *libre* de chaînes ... *solutà vinculis.*

Que fait Dieu, dans l'ordre moral, à l'égard de sa créature? — Il se contente de la prévenir par sa grâce qui persuade, mais l'homme est toujours libre d'en rejeter les conseils. Jamais le Tout-Puissant ne s'empare de la volonté, ce gouvernail de la liberté, pas même pour sauver l'homme, et le ramener au port, lorsqu'il veut se précipiter au milieu des tempêtes et des abîmes. Pourquoi donc, dans l'ordre politique, un gouvernement quelconque serait-il autorisé à enlever à ce même homme la faculté d'agir sans contrôle dans la sphère de ses droits politiques? Le pouvoir d'ordre constitué par une nation respecte, défend même les droits des citoyens, *s'il se borne a l'application des lois répressives qui l'imitent l'usage de ce droit.* Mais il le conteste, *s'il pretend l'autoriser,* et l'opprime, *s'il veut le surveiller;* — parce que tout ce qui prévient la manifestation extérieure du droit ou intervient dans cette manifestation est un *attentat à la liberté,* un véritable acte de *despotisme.*

Maintenant; pourquoi en définissant la liberté dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique, après ces mots; *le pouvoir d'agir par soi-même,* avons-nous ajouté: *dans la ligne du devoir?* — C'est qu'en dehors de *la ligne du devoir,* dans l'ordre moral, il n'y a que *le triomphe des passions,* ou soit; *la tyrannie des passions.* C' est qu'en dehors *de la ligne du devoir,* dans l'ordre politique, on ne rencontre par-tout que la hideuse face de la *licence* ou du *despotisme*; ou soit: le triomphe de la *licence*, le

---

VARIÉTÉS.

Mandement de Monseig. l'archevêque de Paris, qui ordonne des prières pour la France.

(Suite et fin.)

Si sous notre ancienne monarchie nous n'avons jamais pensé à demander une Constitution democratique; c'est parce que la France n'y avait jamais songe depuis le jour où Clovis fonda son trône sur un debris de l' Empire romain. Cependant, l'esprit de liberte inherent au Christianisme se manifeste a chaque instant pendant cette longue durée de quatorze siècles; à défaut de lois politiques, il respire dans les mœurs de la nation et surtout dans les mœurs du clergé; nos anciens Etats-généraux étaient formés à l' imitation de nos Conciles. Lorsque nos anciennes assemblées politiques, reunies a de longs intervalles, restent muettes, l' Eglise se fait encore entendre; elle proteste dans le temple contre tous les genres d'oppression; elle parle, par l'organe de ses evêques, à des rois dont la Constitution de l'Etat ne determinait pas la puissance, mais qui étaient obligés de la modérer sous l'empire de la loi évangélique. Personne n'ignorait cette loi: tous, pauvres et riches, faibles et puissans, la vencraient comme la première des lois.

Nous ne vous dirons pas que depuis le seizième siecle, l'effroi causé par des innovations qui remuèrent profondément toute l' Europe, n'ait pas souvent conduit nos ancêtres à entourer le trône de dangereuses adulations; que l'amour de la liberté n'ait pas souffert de la crainte inspirée par les périls de la religion et du pouvoir qui la protégeait, et cependant, qu'elles leçons n'ont pas fait entendre au plus absolu des monarques, et le grand évêque de Meaux, et l'illustre archevêque de Cambrai! Quel langage que celui que tient Massillon à Louis XV et a une cour énervée par la mollesse, pervertie par l' impiété!

« Les grands, dit-il, seraient inutiles sur la » terre, s' ils n'y trouvaient des pauvres et des » malheureux; ils ne doivent leur élévation qu'aux » besoins publics; et loin que les peuples soient » faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes ce qu'ils » sont que pour les peuples . . . Dieu se décharge » sur eux du soin des faibles et des petits; c'est » par la qu'ils entrent dans l'orde de la sagesse » eternelle. Tout ce qu'il y a de réel dans leur » grandeur, c'est l'usage qu'ils en doivent faire » pour ceux qui souffrent. C'est le seul trait de » distinction que Dieu ait mis en eux... ils perdent » le droit et le titre qui les fait grands, dès qu' ils » ne veulent plus l'être que pour eux-mêmes. »

Les autres orateurs chrétiens expriment des sentimens analogues. Quel est le magistrat, le publiciste, le philosophe qui eût tenu a cette époque un langage aussi favorable à la liberté du Peuple, aussi respecteux pour l'éminente dignité du pauvre?

Lorsque le petit fils de Louis XV convoqua, soixante-dix ans plus tard, les Etats-Généraux et l'Assemblée nationale, afin de consacrer nos libertés par une Constitution, le clergé leur fut au moins aussi favorable que les autres classes de la société.

C'est ici, N. T. C. F., que nous vous demandons, non plus seulement d'être attentifs, mais de méditer sérieusement, de discerner, en l'absence de tout préjugé, et avec la rare intelligence qui vous caractérise, l'histoire véritable de cette époque, que des récits intéressés et mensongers ont si souvent obscurcie. Si vous la consultez avec cette parfaite impartialité que ne manquera pas de vous inspirer la droiture de vos âmes, vous demeurerez convaincus que de belles, de grandes libertés eussent alors triomphé, si pour leur malheur elles n'eussent

triomphe du *despotisme*. Donc la vraie *liberté morale* trouve sa véritable expression dans l'individu qui, non seulement, sait ce qu'il veut, qui sait la fin dernière de ses actes et les moyens d'y parvenir ; mais encore qui trouve en lui-même assez de volonté, assez de force, assez de courage pour réaliser tout cela. Donc la *vraie liberté politique* trouve sa véritable expression dans le citoyen ou dans le gouvernement qui, sans cesser de savoir ce qu'il veut, de savoir la fin dernière de ses actes et les moyens d'y parvenir, sait de plus que l'intérêt général, plutôt que l'intérêt particulier, est ce qui convient essentiellement à la société .... en même temps que l'un ou l'autre trouve en soi-même assez de volonté, de force et de courage pour réaliser tout cela.

En effet, dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique, l'enfant fut-il jamais libre; et ne sait-on pas que dans l'un et dans l'autre des ces ordres, la liberté n'existe qu'autant que l'âge a suffisamment développé les forces physiques et intellectuelles? Ne sait-on pas, aussi, que l'individu, alors qu'il sort de son état d'isolement pour entrer dans la société, ne cesse pas pour cela d'être homme? Ne sait-on pas, enfin, que citoyens et gouvernements ne cessent pas de faire partie de l'humanité par cela seul que les uns sont confondus avec leurs frères, et que les autres sont placés à la tête de leurs semblables? Conséquemment, ne venez pas nous dire que l'homme est *libre*, c'est-à-dire qu'il exerce *sa liberté morale*, parce qu'il suit ses passions, parce qu'il est l'ami de son plaisir! — Non et mille fois non: il n'est que le jouet de sa passion, que l'esclave de son plaisir! — Conséquemment, ne venez pas nous dire que tels citoyens et tels gouvernements sont *libres*, parce que, oublieux de prendre en main l'intérêt général plutôt que l'intérêt particulier, ils veulent par dessus tout de l'or, des places, et s'engraisser des sueurs publiques! — Non et mille fois non: ils ne sont que les jouets de l'ambition, que les véritables esclaves de l'or et des places.

— Qu'est-ce donc que *le devoir* dans l'ordre de la liberté morale, aussi bien que dans l'ordre de la liberté politique? — C'est, dans l'un et dans l'autre cas, ce que nous résumons en ces mots, avec l'Eglise: « *Souviens-toi de ce que tu dois à ton Dieu, de ce que tu te dois à toi-même, de ce que tu dois à tes semblables.*» Et voilà pourquoi notre conclusion est que la *liberté* n'est pas de ce monde, mais bien *fille du Ciel*, ayant pour compagne inséparable LA VÉRITÉ.

Jésus n'a-t-il pas dit : *Si vous demeurez dans ma doctrine, vous serez vraiment mes disciples, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres?* (S. Jean VIII, 31, 32) — N'a-t-il pas ajouté: *l'esclave ne peut rester dans la famille pour toujours, mais le fils y reste à jamais: si donc le fils vous affranchit, vous serez vraiment libres* (S. Jean VIII, 36) Et l'Apôtre S. Paul, que ne dit-il pas après son divin Maître? « *Mes frères, nous ne sommes pas nés dans l'esclavage, mais dans la liberté, dans cette liberté que le Christ nous a rendue* » (Galat IV, 31.) — *Anciens esclaves du péché, vous êtes les affranchis de la justice* (Rom. VI. 20) — *La créature elle même sera délivrée de l'esclavage, elle passera à la liberté des fils de Dieu* (Rom. VIII. 21) — *La Jérusalem fondée par le Christ est libre* (Galat. IV. 26.) — *Le Seigneur est esprit, mais là où se trouve l'esprit du Seigneur se trouve aussi la liberté* (ad Cor. II, III, 17) — *O Timothée*, dit-il ailleurs, *travaille à l'Evangile avec la puissance d'un Dieu qui nous a rendus libres en nous appelant à sa sainte doctrine* (Tim. II, 1, 9) — Un autre apôtre, S. Jacques, ne dit-il pas, à son tour: — « *Celui qui étudie la loi parfaite de la liberté, qui demeure en elle, ne se contentant pas d'en être un auditeur oublieux, mais un laborieux disciple, celui-là pourra se réjouir dans ses œuvres!* » (Jac. I, 25) — Paroles fécondes qui, tombées du Ciel sur la terre, ne laissent plus de repos à la société humaine, la réveillent dans son sommeil de mort, lui inspirent un souffle divin, la forcent à s'affranchir tous les jours, c'est-à-dire, dans son langage, *tous les siècles de sa vie*. Et ce mouvement qu'est-il, sinon la réalité de ces magnifiques promesses faites aux générations qui précédèrent le Christ, lorsque Dieu leur annonçait par ses Prophètes un affranchissement universel, une immense liberté que le Messie devait donner au monde?—

D'ailleurs, voyez de vos yeux si ces deux célestes sœurs ne se prêtent pas l'une à l'autre un mutuel secours! — La *vérité* délivre l'individu de ses passions mauvaises, le place dans les conditions de justice universelle, et prépare ainsi l'émancipation sociale. D'un autre côté, la *liberté* ouvre une large voie au pacifique triomphe de la vérité: témoin les annales du monde. C'est donc l'erreur qui a toujours enfanté la tyrannie; et c'est la tyrannie qui, ouvrant le puits de l'abîme, a inondé les peuples de toutes les calamités, cortège obligé de la servitude et de l'avilissement.

Donc combattre pour la liberté des hommes, c'est concourir au règne doux et consolant de la vérité et au bonheur de l'humanité. Mais, ne nous le dissimulons point; pas plus que la vérité, la liberté n'est comprise de tous, n'est aimée de tous. L'homme serf ignore les avantages immenses d'un affranchissement parfait; et tout oppresseur ne rêve que chaînes pour maintenir son autorité : ainsi le génie du mal poursuit avec acharnement son infernale mission. — Quoi donc! la *vérité* du Seigneur périra-t-elle? Son œuvre sera-t-elle anéantie? — Personne n'a le droit de le penser; car toujours le triomphe se mesure sur la grandeur des obstacles. L'Evangile a vu fondre sur lui les préjugés et les passions; la foule des sophistes s'est acharnée contre lui; la main des tyrans s'est armée du glaive .... Mais, appuyés sur la parole du divin Maître, les hérauts de la Foi n'ont point cessé de faire entendre leur mâle éloquence : pendant plus de trois siècles, le sang a coulé de toutes parts, et le monde s'est trouvé Chrétien!..

LE TRAVAIL.

Nous avons prouvé que, sans l'*ordre*, la *liberté* ne saurait exister dans l'état de société auquel l'homme est astreint par sa nature; nous ajouterons, qu'une autre condition non moins essentielle de son existence, c'est le *travail*; et, nous prenons ce mot travail dans son sens le plus large, dans son acception la plus étendue, c'est-à-dire TOUTE ACTION UTILE A LA SOCIÉTÉ.

De même que le *désordre* tue la liberté, l'*inaction*, ou si l'on aime mieux la *paresse* la laisse mourir; car, le manque d'action, c'est encore la mort. Pour toute société, la *liberté* est le principe de vie, l'*ordre* le pouvoir de vivre, et le *travail* le moyen d'existence. Sans la *liberté*, la société n'existe pas; sans l'*ordre*, elle n'est pas viable, sans le *travail*, elle doit nécessairement cesser de vivre..... car la vie est ACTION, ORDRE et LIBERTÉ.

Il résulte de ces principes, que toute société qui voudra vivre devra réunir dans son sein ce triple élément qui est, *sine quâ non*, sa condition d'existence.

Or, la *liberté*, c'est ce que tout le monde désire, ce que tout le monde sent, ce que tout le monde demande, ce POURQUOI tout être humain donnerait volontiers son sang. L'*ordre*, c'est ce que peu d'hommes comprennent, parce que peu d'hommes raisonnent et qu'il est toujours bien plus facile de vivre que d'organiser son existence. Le *travail*, c'est ce que la plupart rejettent, parce qu'il est toujours plus commode de ne pas se mouvoir que d'agir.

Voilà ce qui explique pourquoi les nations sont toujours prêtes à se soulever au nom de la liberté, et pourquoi, après un certain laps de temps écoulé au sein du désordre et de l'anarchie, elles finissent par retomber sous un joug plus dur que celui qu'elles ont secoué. La liberté est par elles sacrifiée au besoin d'ordre et de repos, c'est-à-dire à la lassitude d'un travail désordonné.

Donc, toute société qui veut vivre, et vivre *libre* doit mettre tous ses soins à constituer dans son sein l'ordre et le travail.

LIBERTÉ, ORDRE et TRAVAIL, tel doit être le *trinome*, le mot de ralliement de ceux qui veu-

---

trouvé de redoutables ennemis dans ceux qui aspiraient à la proscription de notre culte et de notre foi.

Notre première République succomba par l'excès de sa tyrannie, et elle fut tyrannique, parce qu'elle ne fut pas chrétienne. Le Christianisme lui aurait fait respecter la liberté individuelle, l'autorité paternelle, l'unité conjugale, les biens, l'honneur et la vie des citoyens; l'engoûment pour des systèmes impies lui fit méconnaître ces bases fondamentales de tout ordre social, plus que ne le fit jamais la royauté la plus despotique.

Nous ne voulons pas vous flatter, N. T. C. F., mais nous ne pouvons nous empêcher de vous bénir, vous qui, sur les débris encore fumans du pouvoir qui vient de tomber, avez montré un respect si profond pour les droits de ce Maître souverain « qui apprend aux rois d'une manière si digne de » lui, qu'ils doivent user de leur puissance, comme » il le fait lui-même, pour le bien du monde».

Sous l'Empire, qui porta si loin la terreur de nos armes et la gloire du nom Français, la liberté eut beaucoup à souffrir, parce que, malgré le rétablissement des autels, l'un des actes les plus glorieux de cette époque, la politique générale de Napoléon fut moins inspirée par un sentiment chrétien que par un intérêt personnel. Le même égoïsme changea les partisans ardens de la démocratie en des instrumens dociles d'un règne tout à la fois si grand et si despotique. Qui osa donc lui résister? un faible vieillard assis sur la chaire de S. Pierre, et l'épiscopat français, qui protesta en faveur de la liberté et des droits du chef de l'Eglise.

Vous connaissez le sort de nos libertés sous le gouvernement constitutionnel qui nous régissait depuis trente-quatre ans; mais peut-être n'avez-vous point assez remarqué les motifs de l'isolement du clergé, que beaucoup de personnes ont confondu avec une hostilité qui n'a jamais existé.

Tout le monde protestait de son amour pour la liberté; mais, nous vous le demandons, avait-on pour elle un amour sincère? L'aimait-on avec un parfait désintéressement? Ceux qui tenaient les rênes du gouvernement se plaignaient toujours qu'elle était trop étendue, et s'efforçaient de la restreindre, tantôt par la jurisprudence, tantôt par de nouvelles lois. Les diverses oppositions, une fois arrivées au timon des affaires, s'empressaient à leur tour de circonscrire dans d'étroites barrières cette même liberté qu'ils voulaient naguère sans limites, tandis que ceux que la fortune avait précipités du haut de sa roue, invoquaient le droit qu'ils venaient de maudire, et qu'ils avaient voulu enchaîner.

L'égoïsme n'a pas été moins funeste aux libertés commerciales; elles ont toujours été en guerre, les unes pour demander, les autres pour repousser des entraves au libre échange. Que pouvions-nous faire de mieux que de rester étrangers à des conflits qui ont rempli les trois derniers règnes? Quels dangers pour notre ministère, si nous n'avions abandonné le théâtre de cette lutte incessante, pour nous élever dans une atmosphère plus pure, plus inaccessible aux orages?

Cependant il est une liberté que nous réclamons depuis dix ans; elles est la plus naturelle, la plus vitale de nos libertés, celle qu'il nous convenait le plus de solliciter, parce qu'elle est essentiellement morale et religieuse, et que notre ministère, notre culte, notre enseignement, les intérêts les plus élevés de la famille et de la société tiennent à cette liberté par mille liens. En réclamant la liberté d'enseignement, nous réclamions implicitement la liberté de conscience; nous demandions que si le symbole chrétien, ce symbole de dix-huit siècles, cette expression abrégée de la loi de tant de grands hommes et de tant de peuples, n'était pas le symbole exclusif de nos écoles, on n'imposât pas aux pères catholiques et à leurs enfans des symboles anti-chrétiens, c'est-à-dire des systèmes philosophiques qui naissent et meurent depuis quatre mille ans, et qui, à peine nés sont marqués de tous les signes de la décrépitude. Des observations aussi simples suffiront, nous n'en doutons pas, pour faire cesser le préjugé funeste, que nous sommes hostiles aux libertés politiques. Nous n'avons point aimé celles qui étaient proclamées par les oppresseurs de l'Eglise et de la patrie, celles que foula le pied d'un conquérant, celles enfin qui n'ont jamais été qu'un instrument d'ambition et de cupidité. Nous aimerons celles qui vont bientôt triompher, parce qu'elles auront pour but de protéger également tous les droits, et de donner à tous les membres de la grande famille, non pas un bonheur chimérique dont on nous a tant de fois bercé, mais tout le bonheur que peut goûter une nation puissante sous des lois et un gouvernement parfaitement justes. En formant ce désir que nous sentons au fond de notre cœur avec une énergie impossible à vous exprimer, nous demandons au Dieu qui seul peut en assurer l'accomplissement, de la bénir et de l'exaucer. Demandez-lui avec nous la même grâce, afin que le peuple français cherche à défendre les franchises dont il est si jaloux, moins encore par l'ascendant de son génie et la force de ses armes, que par ses vertus chrétiennes. Elles doivent être d'autant plus grandes et plus généreuses, que notre impétuosité naturelle sera moins contenue par l'action des lois et du pouvoir.

Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de secouer un instant les colonnes d'un immense édifice pour en faire un monceau de ruines: souviens-toi qu'il te faut encore plus de force morale pour conserver la paix et la liberté à ton illustre cité. Souviens-toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu. Invoquons-le donc ce Dieu qui a fait à la France une si belle part dans le monde. Qu'elle interroge ses annales, elle y apprendra que ce qu'elle a été par son indomptable valeur, par sa généreuse assistance à tous les peuples opprimés, par les beaux génies qui élevèrent si haut sa gloire dans les sciences, la littérature, les arts elle le doit au Dieu des chrétiens, à ce Dieu que nous vous conjurons d'implorer aujourd'hui afin que sa lumière nous éclaire, que sa force nous soutienne, et que sa bénédiction, une fois descendue sur nous, demeure à jamais.

lent sincèrement édifier quelque chose de durable sur les ruines qui s'accumulent autour de nous; et ce *trinome* immortel n'est autre chose que la sublime doctrine prêchée par le fils de Dieu fait homme lorsqu'il passait en faisant le bien dans les villes des lacs et dans les bourgades des montagnes de Judée.

Ainsi, par une courbe inévitable et de quelque point que parte la ligne, lorsqu'il s'agit de constituer l'homme ou la société dans le bonheur, l'on se trouve infailliblement ramené au Catholicisme, parce que le Catholicisme est la vérité. —

ROME

CONSIDÉRATIONS ET NOUVELLES.

Déjà nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur le spectacle le plus rare en ce monde, et qui dure depuis deux ans, bientôt; celui de tout un peuple se confondant dans un même sentiment d'amour, de respect et de vénération pour le Pontife Suprême que le Seigneur nous réservait dans sa miséricorde. Aujourd'hui, nous avons à leur montrer ce même peuple se levant comme un seul homme pour voler au secours de frères menacés d'une plus lourde servitude, et pour mourir avec eux s'il n'était pas donné à son bras de les rendre participants aux biens dont il jouit lui-même dans toute leur plénitude et en toute sécurité.

Rappelez-vous la malheureuse époque où des rois en démence se partagèrent l'Europe. L'Autriche prit pour elle Venise, Milan, ainsi que leurs dépendances; et de là, dominant les duchés de Parme, de Plaisance et de Modène, elle tient comme sous sa férule les Etats Pontificaux, dicte des lois à Naples et va puiser dans le trésor de la Sicile, après l'avoir mise à feu et à sang.

Une si déplorable tutelle ne pouvait exister encore sous le règne de Pie IX. — Maître chez moi, se dit sans doute, cet immortel Pontife, j'appellerai mon peuple à la jouissance de ses droits civils; et lorsque tous les membres qui le composent seront rétablis dans leur véritable état de citoyens, l'Eglise aura la gloire et la consolation de le voir marcher courageusement à la conquête de ses biens éternels. Tant pis pour ceux-qui, contrariés dans leurs desseins par ma conduite, dédaigneront de suivre mon exemple. Aucune considération humaine ne doit arrêter le Pontife dans l'accomplissement de ses devoirs. Si je ne le fais pas moi-même, quand viendra le moment où les monarques se considéreront faits pour les peuples, au lieu de se nourrir toujours de la pensée que les peuples sont faits pour les rois? —

Vous savez ce que Rome est devenue; — combien la Sardaigne et la Toscane ont grandi dans la liberté des enfants de Dieu, et comme le Royaume des deux Siciles s'achemine dans cette salutaire voie. Restaient dans l'esclavage Milan, Venise, Parme, Plaisance et Modène. C'est contre ces deux premières, aussi, que l'Autriche se dispose à agir avec vigueur, non seulement, parce qu'elle y tient comme à son paradis terrestre; mais encore parce que ces deux positions lui sont indispensables pour que le vent de la liberté ne souffle pas jusque dans le sein de sa Capitale. Cependant, malgre ses precautions à s'y fortifier de plus en plus; malgré la fausse route dans laquelle elle engage les malheureux Duchés de Parme, de Plaisance et de Modène, qu'elle séduit par la promesse de les protéger hardiment contre ce qu'il lui convenait d'appeler l'hydre révolutionnaire, voilà que Vienne entre dans les douleurs de l'enfantement à la Liberté.

Que feront les Etats Lombardo-Venitiens? Attendront-ils que l'Autriche vienne au devant de leurs vœux? Mais les plus larges concessions ne leur laisseront jamais la faculté de se réunir à leurs frères de la Basse-Italie, et de ne faire plus qu'une même nation avec elle.

Voilà pourquoi acceptant comme un avertissement du Ciel les embarras au milieu desquels se trouve l'Autriche dans le sein même de sa Capitale, ils prennent la hardie résolution de racheter par leurs efforts et leur propre nationalité et le bonheur de se gouverner eux-mêmes.

C'est à cette nouvelle que les Romains, dominés par un vif attachement a leurs frères, ne se donnent aucun repos jusqu'à ce que le Gouvernement Pontifical les ait autorisés à leur porter le secours de leurs bras, s'il arrivait qu'ils ne fussent pas assez forts pour conquérir leur indépendance.

Maintenant vous raconter comment dans vingt quatre heures toute la population romaine a contribué d'une manière ou de l'autre à ce que la route qui conduit a Bologne fut couverte de soldats, c'est ce qui ne peut être donné à aucune plume humaine de faire. Pendant que toute la garde civique demande à être mobilisée, dans deux ou trois endroits différents des listes se couvrent de noms de volontaires. Mais le meilleur manque: l'argent, ce mobile de toutes choses. Le patriotisme en a bientôt fabriqué. Un avis du Sénat apprend au public que tels et tels des membres de ce conseil sont à la tête des comptoirs établis au milieu des places publiques et aussitôt chacun s'y précipite pour offrir à la patrie le denier ou la richesse de son offrande. Le pauvre prend sur son nécessaire, le riche se soumet à des privations, et il n'y a pas jusqu'à la fille tremblante comme sœur et à la femme éplorée comme mère qui ne s'arrachent leurs propres bijoux et ne sacrifient leurs plus brillants écrins pour que rien ne manque à leurs fils et frères.

Ici, nous devons laisser parler les faits et présenter aux yeux de nos lecteurs la liste Officielle des dons reçus en espèces, en objets précieux et en armes.

— *Dons des Provinces.* — Villes et Communes de l'Etat 45,965 écus romains 16 baïoques: 15,403 fusils: 534 dagues: 534 gibernes. — Chambres de commerce d'Ancône et de Civita-Vecchia 3,000 écus (chaque écu romain vaut 5 fr. et 35 cent. de France).

— La ville de Recanati, 600 fusils: le marquis Mazzacurati de Bologne, 200 id.: Mgr le Délégat de Bénévent, 80 écus: le Gonfalonier de Civita Castellane, 20 fusils: des citoyens et employés de Montappone, 100 écus: les Prieur et les Citoyens de Nocera, 60 fusils: Lieux près de Gualdo-Tadino, 267 écus: Chapitre de l'église de Monte Giorgio, 100 écus: le cap. Bruti de S. Ginesio, 18 fusils.

— *Dons de Rome.* Le S. Père 9,000 écus pris sur sa cassette, lesquels joints, dit-on, aux sacrifices que se sont imposés la noblesse et les divers corps de Religieux et de Religieuses forment la somme ronde de 400,000 écus. Ajoutons à cela la cueillète faite sur les places publiques qui se montait hier à 18,000 écus; plus les dons en bijoux et pierres précieuses recueillis dans les mêmes lieux et qui sont estimés à 20,000, et l'on a un total de 479,512 écus, ou soit 2,578,021. 50 cent. de France. — Et voilà l'avantage des gouvernements aimés des peuples, parce que les peuples sont régis par des pères! La caisse commune est vide aujourd'hui, et demain le sentiment du plus pur patriotisme la remplit pour satisfaire à des besoins pressants, auxquels se rattachent l'honneur et la gloire de la patrie. Quelles tristes réflexions ne nous serait-il pas permis de faire sur la France qui, heureusement vient de finir! DIX-HUIT CENT MILLIONS de budget ne lui suffisaient pas pour conquérir la honte et l'humiliation. — Nous donnerons plus tard le véritable chiffre des dons faits au gouvernement Pontifical dans cette circonstance et nous ferons connaître le nom de ceux qui, ne pouvant servir la patrie avec leurs bras, ont mis leurs bourses à sa disposition. —

— Les Polonais que les plus grands coups de l'adversité n'ont jamais pu abattre, tant leur esprit et leurs cœurs se nourrissaient par la prière de l'espoir d'une résurrection, organisent à Rome une légion qui doit aller grossissant comme la boule de neige, traverser cette Autriche qui les avait condamnés à perdre leur place sous le soleil, embrasser ce qui reste de leurs frères dans la Gallicie, et respirer une autre fois sous le ciel qui les a vu naître. O justice de Dieu! C'est au moment même où l'on disait que l'Eglise avait fait son temps, que l'Eglise se lève brillante comme le Soleil pour éclairer l'univers, et, comme lui, vivifier l'humanité par sa chaleur bienfaisante! Ce siècle ne portera pas seulement le nom de siècle de Pie IX: il sera encore appelé le siècle de la conversion générale ou de l'embrassement de la terre avec le ciel.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Un Prêtre de Paris écrit à l'un de ses amis qui habite Albano une lettre dans laquelle se trouvent ces lignes que nous nous faisons un plaisir de faire connaître a nos lecteurs: — « La révolution n'a nullement été impie. Le Dimanche » qui l'a immédiatement suivie, on a vu les églises ouvertes et remplies comme à l'ordinaire. » Notre Dame comblée a entendu l'abbé Lacordaire ouvrant la station du Carême. Le clergé » en soutane se promène dans les rues, comme en » temps ordinaire: voilà bien des choses surprenantes. Mais ce qui vous étonnera plus encore, » c'est que nous devons ce calme à l'attitude prise » par le S. Père: le peuple l'a merveilleusement » compris; car au fort de la mêlée, un prêtre oblige d'escalader les barricades pour administrer » un malade, a été aidé dans sa périlleuse ascension par un homme du peuple qui lui a dit: » *Eh bien! citoyen curé, vous l'échappez belle, mais* » *vous le devez à Pie IX, notre chef de file. Voyez-* » *vous? C'est un* LURRON *que nous aimons tous,* » *parce qu'il aime la liberté.* — Ce que le peuple » dit est vrai; c'est le Pape qui sauve la Religion » en l'émancipant des entraves dont le pouvoir civil » a voulu la garrotter.. Il voulait en faire sa servante, et la servante s'est rappelé tout-à-coup sa » céleste indépendance, et elle a repoussé avec la » plus noble fierté les liens qui voulaient l'asservir. Gloire immortelle au Grand Pontife Pie IX! » Le Français sera toujours son fidèle ami ».

Et pourquoi ne le serait-il pas! Pie IX ne résume-t-il pas en lui-même tout l'esprit, le cœur du Catholicisme? Et le Catholicisme n'a-t-il pas fondé et développé la nationalité française? Notre rang parmi les peuples et notre dignité datent du jour où Clovis, le fier Sicambre, représentant la tribu franque, baissa la tête sous l'eau sainte du baptême, et se releva Chrétien des pieds du grand Evêque, où il s'était prosterné sauvage et païen. Plus tard, ce fut le Catholicisme qui arma les mains de Charles-Martel contre les audacieuses entreprises de la barbarie musulmane, et qui sauva ainsi la France, l'Europe et l'humanité. Le Catholicisme nous donnait Charlemagne, vaillant comme Alexandre, législateur plus grand que Solon et que Lycurgue, fidèle au vrai Dieu et enfant respectueux de l'Eglise. Puis, dans le chaos de l'anarchie féodale, c'était toujours l'Eglise qui intervenait entre le puissant et l'opprimé, préparant avec une merveilleuse sagesse les bases de cette grande unité nationale, aujourd'hui notre force et notre gloire. Et dans cet immense mouvement militaire des onzième et douzième siècles, c'etait encore la pensée religieuse qui précipitait l'Occident sur l'Orient pour arracher aux mains infidèles le sacré tombeau dont le prophète avait prédit, vingt siècles auparavant, qu'il serait glorieux. Il faudrait raconter toute l'histoire de France, depuis la première page de nos annales jusqu'à la dernière, pour montrer la place grande et belle qu'y tient le Catholicisme; car nos plus grands hommes d'Etat, depuis Suger jusqu'à Richelieu, nos plus fameux Capitaines, depuis Duguesclin et cette héroïne, l'honneur de la Lorraine, jusqu'a Turenne et Condé, nos plus éclairés et plus vertueux magistrats, toutes les gloires enfin de notre France sont des reflets de la pensée Catholique. La sainte Eglise nous a portés dans ses flancs, elle nous a fait naître à la véritable vie, à la vie de l'humanité et de la civilisation, elle s'est associée à toutes les vicissitudes de notre longue existence, elle a laissé dans les capitulaires de nos rois les traces de son heureuse et savante influence, elle a aidé le grand mouvement communal, c'est-a-dire l'affranchissement des classes inférieures de la société, elle a chanté toutes nos victoires; elle a pleuré toutes nos défaites, et c'est pour cela que nous nous appelons le royaume très-chrètien, les fils aînés de l'Eglise.

— Parmi tous les nouveaux journaux que vient de faire éclore la révolution de France, il en est un que l'on annonce comme devant paraître incessamment sous le titre de l'ÈRE NOUVELLE. Il aura pour rédacteurs le R. P. Lacordaire, l'abbé Maret, et MM. Ozanam, de Coux, séparé de la rédaction de l'*Univers* dont il était l'âme, de Labaume notre camarade de Collége, S. Foi, Gouraud, Teissier etc. Le premier numéro paraîtra le 15 avril.

Nous sommes d'autant plus charmé de l'apparition de ce Journal que les noms seuls de ses redacteurs présagent à l'humanité la cessation de toutes les erreurs qui l'ont précipitée d'un abîme dans un autre abîme. — Sans nul doute, l'ÈRE NOUVELLE va s'engager dans la voie que nous suivons nous-même et dire après Chateaubriand: « *Tout compté; il ne reste dans la vie, qu'une chose:* LA RELIGION! *C'est elle qui donne l'ordre et la liberte au monde; et apres cette vie une vie meilleure.* Nous ne désespérons plus de voir le R. P. Ventura, animé par le bel exemple de ces vaillants athlètes de l'Eglise, prendre part lui-même à la rédaction du Journal le Capitole, et le rendre sous ses auspices le digne émule de l'Ère nouvelle. —

— On nous écrit de Lyon à la date du 18 mars, que cette grande cité etait dans une véritable panique. La veille les billets de Banque avaient été refusés par tout le monde, en sorte que le lendemain la place de S Nizier présentait l'aspect d'une émeute, tant la foule se pressait au milieu d'elle pour attendre l'ouverture du bureau. A neuf heures on a annoncé a ce public inquiet et impatient que la Banque ne donnerait plus d'argent, afin de ne pas gêner les escomptes; mais elle fit déclarer en même temps que l'on avait tort de refuser les Billets à Lyon et dans les Départements,

et qu'on pouvait fort bien les prendre en échange de marchandises ou les donner en paiement. Cet état de choses ne peut persister sans produire les plus grands désastres ; sur tout quand à ces premier embarras se joint celui de la fermeture des banques commerciales. A Lyon cinq d'entr'elles se sont déja engagées dans cette voie, soit forcément, soit par prudence. Il y en a une qui liquide, deux qui suspendent leurs opérations et deux autres que l'on dit être en état de faillites. Pauvre France ! La liberté t'échappe, donc encore une fois; puisque l'ordre ne saurait dépendre de pareilles crises ! Si la confiance renaissait dans les esprits, les transactions reprendraient leur cours et le gouvernement provisoire aurait le temps moral devant lui pour organiser le travail dans la plus grande échelle, et le favoriser par des debouchés en rapport avec la production de l'industrie. Mais puisque la première garantie manque, comment obtenir celles qui en découlent? Voilà pourquoi nous gémissons de voir l'horizon se rembrunir de plus en plus.

NOUVELLES DIVERSES.

MILAN 16 *mars.* — Une grande agitation règne dans la ville; les boutiques, les ateliers, les écoles sont fermés.

17 *mars.* — Le vice-roi s'est enfui pendant la nuit; une estafette lui a appris sur sa route la révolution de Vienne. Un régiment de grenadiers italiens s'est emparé du vice-roi, à Brescia.

18 *mars.* — Les concessions de Vienne sont publiées, mais le peuple n'en est pas satisfait. Partout retentit le mot de Lafayette : *il est trop tard.*

Même jour, 2 *heures après midi.* — Le peuple demande l'élargissement des detenus politiques, ce qui lui est refusé. On dépave les rues ; on construit des barricades; le palais de la police est envahi, saccagé.

5 *heures du soir.* — Le canon tire sur la ville. Les citoyens ont cinq pièces d'artillerie. Le tocsin sonne partout.

19 *mars.* — Les portes de la ville sont fermées; le combat continue dans la rue *del Broletto*, quartier général des troupes. A 6 heures du soir le drapeau tricolore flotte sur le palais du gouvernement. M. Casati est nommé président d'un gouvernement provisoire. La troupe s'est rétiree dans les forts.

PAVIE 20 *mars.* — Le général Sonnaz est entré dans cette ville à la tête de 30 mille soldats piémontais et 40 pièces d'artillerie.

MANTOUE 20 *mars.* — Le peuple s'est empare de la cittadelle.

PADOUE 18 *mars.* — La ville demande l'éloignement de la garnison allemande.

VENISE 17 *mars.* — Les nouvelles de Vienne avaient profondément ému la ville. Les détenus politiques sont élargis et portés en triomphe. Le drapeau tricolore est arboré sur la place S. Marc.

18 *mars.* — Un régiment compose de bohémiens a fait feu sur le peuple, ce qui a produit une exaspération générale et mis toute la ville dans le soulévement. La constitution impériale a été publiée le soir vers 10 heures. La troupe a capitulé. L'arsenal est au pouvoir des habitans, qui y ont trouve 20 mille fusils; la garde nationale s'organise avec la plus grande activité. On crie vive la republique, vive Pie IX.

VÉRONE. — Il n'y a pas eu de collision sanglante dans cette ville: 3,000 gardes nationaux font le service de la place, le drapeau tricolore flotte partout.

— On n'a plus de nouvelles de Vienne.

— Prague, Presbourg, Trieste ont organisé la garde nationale.

TURIN 19 *mars.* — Par ordre du conseil des ministres, un corps d'armee de 30 mille hommes marche à la frontière. Des dépôts considerables de troupes et de volontaires sont en outre établis dans les villes de Chiavasso, de Casale et de Novi.

— Charles Albert partira, dit-on, pour Alexandrie avec le ministre de la guerre afin d'y diriger en personne les opérations de l'armée.

La *Lega Italiana* du 21, assure que les troupes ont reçu l'ordre de pénétrer en Lombardie.

GÊNES 20 *mars.* — La brigade de Savoie a été mobilisée pour Alexandrie où est déjà arrivee la brigade Pinerolo, partie de Turin.

— 200 volontaires sont en marche pour la Lombardie.

— Le règiment Real Novi se dirige, partie à Massa, partie a Carrara.

— Les villes de Pise et de Livourne ont envoyé leurs volontaires à Massa.

— Le général Garibaldi a été incorpore dans l'armée piémontaise.

— Une amnistie complète, pour tous les délits politiques, a eté publiée le 18 courant a Turin.

— Les collegés électoraux sont convoqués pour le 17 avril.

PARME 21 *mars.* — Après cinq heures d'un combat sanglant, le peuple a dispersé les autrichiens et le Duc s'est enfui vers la Lombardie. Une régence composée des citoyens les plus influents a été reconnue et proclamée sous le nom du gouvernement provisoire. Le drapeau tricolore flotte partout, on arme la garde nationale.

MODÈNE 20 *mars.* — Le Duc effrayé des mouvements de la ville s'est sauvé pendant la nuit. La garde nationale a immédiatement pris le service de la place. Le drapeau italien et la bannière de Pie IX sont placés à côté l'un de l'autre sur les établissements publics. Les habitants du duchés de Parme et de Modène demandent à passer sous la domination de Pie IX. Les allemands ont abandonné la ville ; un gouvernement provisoire est constitué.

21 *mars, 7 h. du soir.* — La colonne des bolognais, commandée par M. le marquis Zambeccari, entre en ce moment dans la ville qui est illuminée. La joie, le contentement surpasse toute imagination, on s'embrasse, on pleure, on chante.

FLORENCE 21 *mars.* — Les troupes régulières, la garde nationale mobilisée, un corps de volontaires marchent à la frontière par deux voies. La première colonne ira, dit-on, à Modène; la seconde se dirige sur Pietrasanta, sous le commandement du gonfalonier de Livourne et du colonel Laugier.

— Trois officiers supérieures de l'armée piémontaise sont arrivés dans cette ville.

NAPLES. — Les nouvelles de la Sicile sont loin d'être à la paix. Messine est toujours en état d'insurrection. Les forts continuent le feu sur la ville.

— Le journal officiel du 22 annonce que S. M. n'adhérera pas aux conditions des comites provisoires de l'île.

— Le 23, plusieurs citoyens de la Sicile et de Naples ont quitté Rome pour aller dans leur patrie chercher du secours pour la haute Italie.

— Le journal officiel de Naples nous apprend que S. M. le roi des deux Siciles a invité les Souverains d'Italie à se réunir ou à se faire représenter à Rome dans un congrès pour la fondation d'une *Ligue italienne.* Pie IX a déja répondu à cette invitation en y donnant pleine adhésion, et l'on attend sous peu la réponse des autres Souverains de la peninsule.

FERRARE 19 *mars.* — La garnison autrichienne fraternise avec les citoyens de la ville.

21 *mars.* — Un *Te Deum* solennel a été chanté, par le peuple sur la place de la cathédrale, en actions de grâce des victoires de nos frères de la haute Italie.

BOLOGNE 20 *mars.* — Le génie militaire des romagnols s'est réveillé au bruit du canon qui tonnait a Modène, à Parme et dans toute la Lombardie. A peine la nouvelle de l'insurrection était-elle connue a Bologne que des volontaires nombreux se disposèrent a partir. Alors le cardinal Amat prevoyant les dangers aux quels seraient exposés ces généreux citoyens ordonna la prompte organisation d'une colonne mobile, composee de volontaires, de gardes civiques, de 200 suisses et d'un escadron de cavalerie, en tout environ 7,000 hommes. Il en confia le commandement à M. Zambeccari, et c'est celle qui est entrée à Modène le 21 à 7 h. du soir. La gendarmerie, la troupe de ligne se sont aussi portées à la frontière. La colonne bolognaise continuera probablement sa marche vers la Lombardie en traversant Parme.

— La ville de Modène a envoyé un drapeau tricolore a Bologne en signe de reconnaissance et de fraternité.

— Les chefs d'administrations ont reçu l'ordre du Ministre de l'interieur, de rappeler immédiatement les employés qui se trouvent en vacances. Les volontaires ne seront pas soumis a cette ordonnance.

— La chapelle papale qui se tient annuellement, le 25 mars, a S. Marie sur Minérve, n'a pu avoir lieu cette année a cause des reparations qui se font dans cette église. Son Em. le cardinal Orioli, qui en est le titulaire, a celebre la messe dans la chapelle pontificale de Quirinal, en mémoire de cette solennité.

DERNIÈRES NOUVELLES.

— Proclamation de S. M. Charles Albert, roi de Sardaigne aux habitants de la Lombardie et de Venise.

Peuples de la Lombardie et de Venise,

» Les destinées de l'Italie sont mûres. Un avenir plus heureux sourit aux intrépides defenseurs des droits violes. Les doux liens de notre origine, le besoin des temps, l'unité de nos vœux nous ont associes les premiers a cette admiration dont vous entoure l'Italie.

» Peuples de la Lombardie et de Venise, nos armées se concentraient sur vos frontières lorsque vous avez entrepris la délivrance de la glorieuse ville de Milan, et aujourd'hui au milieu de vos derniers efforts je viens les offrir comme le secours qu'un frère attend d'un frère, un ami d'un ami.

» Nous seconderons vos désirs légitimes, en nous confiant dans le secours de Dieu qui nous protège d'une manière visible, de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie, de ce Dieu qui par un impulsion si merveilleuse a mis l'Italie en état de se conduire elle même.

» Afin de prouver davantage par des signes extérieurs nos sentiments pour l'union italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire de la Lombardie et de Venise, portent le drapeau tricolore italien, surmonté de l'écu de Savoie.»

Turin 23 mars 1848.

CHARLES ALBERT.

— Rome jouit de la plus grand tranquillité et ses habitants ne sont émus que par les nouvelles de la haute Italie auxquelles ils répondent par les plus vives démonstrations de joie. Cependant 2,000 hommes de troupe régulière, 1,200 gardes Civiques, 1,500 volontaires, y compris les étudiants de l'Université sont sortis de ses murs pour se diriger sur les frontières. Les lieutenants Colonels Labruzzi, Bartolucci partiront bientôt avec leurs officiers pour parcourir les diverses Communes de l'État et former trois autres bataillons. Le lieutenant Colonel Bartolucci est le même citoyen qui, compromis dans les affaires de 1831, passa après bien des péripéties dans les Indes ou il combattit, avec tant de succès contre les Anglais, dans les affaires de l'Afghanistan. Le Général Ferrari, organisateur des corps volontaires, et l'intendant général, marquis Gualterio partent demain. Viennent de partir le marquis Patrizi et les ducs Lante et Silvestri.

— Il n'est bruit à Rome que de la déconfiture du gouvernement Autrichien à Venise. Le gouverneur Palffy et le commandant Zichy aurait signé une abdication dans laquelle on lit que le gouvernement provisoire est seul chargé de l'administration de la ville, que le régiment Kinsky, les Croates, l'artillerie de terre, le corps du génie doivent incontinent s'éloigner, laissant toutes les munitions a des troupes italiennes commandées par des officiers de leur nation. C'est M. Daniel Manin qui, le premier, a proclamé la république sur la place de S. Marc, et aussitôt tous les autrichiens ont eté embarqués pour Trieste.

— La population de Milan est également maîtresse de la ville, Le combat entre elle et les troupes n'a pas moins duré de cinq jours. Radezki et ses troupes se sont retirés pendant la nuit. Un gouvernement provisoire a été établi, à la tête duquel se trouvent Casati et Borromeo.

— A Pavie, la garnison s'est éloignée de la ville, le peuple s'y est choisi des représentants et la garde nationale sera bientôt organisée. On se bat à Vérone et à Padoue, sans que l'on en connaisse la raison. Des lettres de Mantoue, apportent les nouvelles que la garnison a fait défection, que la drapeau tricolore y est toujours arboré et que le peuple fraternise entièrement avec la troupe. La prise de cette forteresse ne peut s'expliquer autrement, car tout le monde sait qu'elle fut assiégée, pendant six mois, par les français. On dit le duc de Parme arrivé à Turin, mais au milieu de demonstrations si peu gracieuses, qu'il s'est mis immédiatement en route pour la France. Le duc de Modène serait en état d'arrestation. Trente et le Tyrol italien se sont soulevés ; et l'on se bat à Lodi, ainsi qu'à Crémone. Enfin, le bruit court que le roi de Hollande à donné spontanément la Constitution la plus large, et que le roi de Bavière a abdiqué en faveur de son fils.

— Une division de l'armée Pontificale va marcher incessamment avec l'artillerie dans la direction de Ferrare. Le nouveau Ministère autrichien est ainsi composé: le C.te Colloredo aux affaires étrangères; le B.n Pillersdorf a la guerre; le C.te Fiquelmont aux finances; Rubeck, Stadion et Kolowrat se partegeront les autres portefeuilles.

— M. Defly est maintenu à Rome dans les fonctions de Chancelier. Honneur au gouvernement provisoire de la république française! Il sait choisir et conserver tout ce qui a de l'étoffe nationale dans l'esprit et dans le coeur pour s'en entourer. Nous l'en remercions au nom de tous nos compatriotes qui habitent la ville sainte; parce que nul de nous ne pourrait reprocher à M. Defly d'avoir oublie un seul moment qu'il était français. Maintenant vienne M. le marquis de Boissy, comme Ambassadeur, et tout sera dit sur l'avenir de la France, à Rome ! —

DURAND (DE CASSIS) Directeur
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier. } gérants responsables.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.